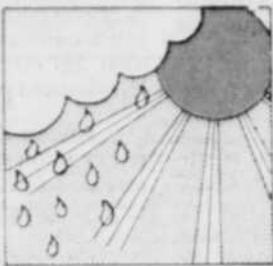


LE SOLEIL D'ÉTÉ

CAHIER B

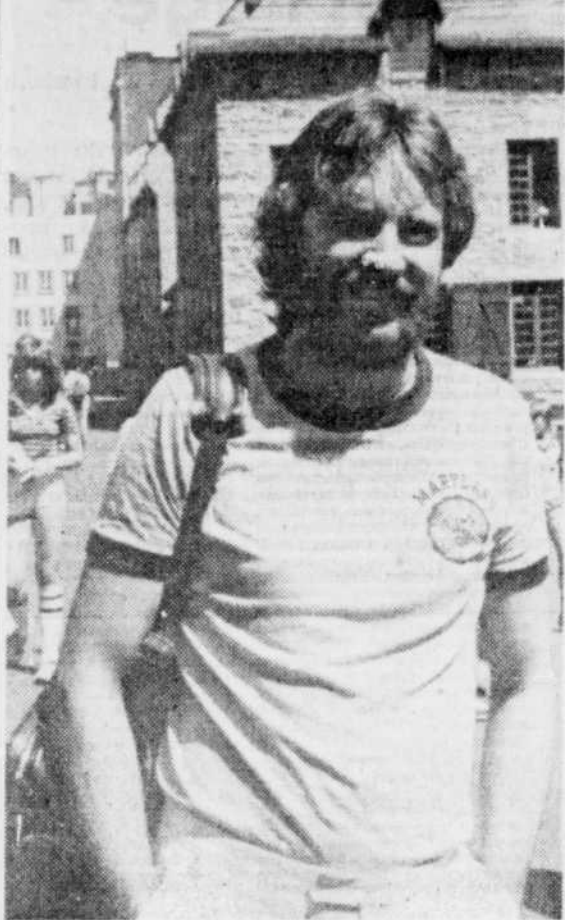
Un peu de tout



Aujourd'hui, les météorologues ne risquent pas de se tromper puisqu'ils nous annoncent un ciel variable et des averses en fin de journée. Et pour demain, ça ne s'annonce guère mieux!

page B-2

Voir Québec en autobus



Peter Crocker et son épouse, qui viennent de Colombie-Britannique, étaient les seuls Canadiens à bord de l'autobus qui promenait des touristes, hier, à Québec. Les seuls à part Roger, le chauffeur, bien sûr... et aussi Marc Lestage, qui a ouvert bien grands yeux et oreilles.

page B-1

Des vacances en moto

par Léonce GAUDREAU



Une moto, ça ne se prête pas, raconte Léonce Gaudreau... qui en a emprunté une pour remplir la mission qui lui a été confiée, celle de prendre des vacances sur deux roues motorisées!

page B-3

Mort de Paletti: l'organisation du Grand Prix a agi de façon irréprochable

page C-1

sommaire

Annonces classées	D-3 à D-14
Arts et spectacles	B-4 à B-6
Bandes dessinées	B-2
Bridge	D-13
Carrières et professions	C-4
Décès	D-15
Economie-finances	A-12 à A-14
Editorial	A-4
Feuilleton	B-4
Hors-croquis	D-13
Information régionale	A-8 et A-9
Loterie	A-2
Marc Lestage	B-1
Monde	C-7, D-1, D-2, D-14 à D-16
Mot Mystère	D-3
Mots croisés	D-13
Où aller à Québec	B-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-4
Sport	C-1 à C-6
Télévision	B-4



Pour Margaret Thatcher, c'était jour de gloire, hier.

Les Argentins se sont rendus ce matin Finie la guerre!

(D'après AFP, AP, UPI et NYTNS) — C'est fait! Les forces argentines se sont rendues aux troupes britanniques ce matin.

Dans un message transmis à Londres par le général Jeremy Moore, commandant des forces terrestres britanniques dans l'archipel qui reprend

le nom de Falkland, celui-ci a avisé la première ministre Margaret Thatcher qu'à 21h, lundi, à Port-Stanley, le général Menendez a accepté la reddition de toutes les forces armées argentines sur les îles occidentales et orientales des Falkland avec leur équipement militaire.

"Des négociations sont en cours pour rassembler les hommes en vue de leur retour en Argentine, pour rassembler leurs armes et leur équipement et pour désamorcer leurs munitions", précise encore le général. "Les îles Falkland sont à nouveau sous le gouvernement souhaité par

leurs habitants", conclut enfin le commandant qui n'omet pas de terminer son message par un vibrant "Dieu garde la reine".

La guerre aura donc duré 74 jours. Voir A-2, MALOUINES autres détails, page D-14

LE SOLEIL

depôts garantis 17% TAUX ANNUEL 3 ans et 5 ans FIDUCIE PRÊT ET REVENU 692-1221 626-1221

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, MARDI 15 JUIN 1982 86e année, no 142 48 pages 4 cahiers

• • Livraison à domicile (6 jours) \$2.00 • • Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

Les spécialistes s'y joindraient Médecins: la grève est proche

par Roger BELLEFEUILLE

Un affrontement majeur imminent se dessine de plus en plus clairement entre le gouvernement québécois et l'ensemble de la profession médicale. En effet, l'idée d'une action unifiée regroupant médecins omnipraticiens, spécialistes, résidents et internes, dans le cadre d'une grève générale "continue et illimitée", pourrait vraisemblablement se concrétiser avant la fin de semaine. A moins qu'il y ait un déblocage d'ici là aux tables de négociations,

Scrutin scolaire Un électeur sur quatre a voté

par Damien GAGNON

Les élections scolaires qui avaient lieu hier ont attiré un électeur sur quatre, soit un taux moyen de participation légèrement inférieur à celui de l'an dernier qui se situait à 28 pour 100. C'est ce que révèle une compilation des résultats des élections dans 24 commissions scolaires de la région de Québec et de celle de l'Est de la province.

Les élections d'hier n'ont servi qu'à combler une trentaine des 253 postes de commissaires d'école qui venaient en élections cette année dans ce secteur.

Lundi dernier, à la clôture des assemblées de mises en candidature, plus de 80 pour 100 des commissaires avaient été réélus ou élus par acclamation. Mais à la suite des désistements de candidats qui ont eu lieu durant la semaine, le pourcentage d'élus sans opposition est passé à 90 pour 100.

Rappelons que les élections scolaires au Québec touchent annuellement le tiers des postes de commissaires d'école.

Les plus faibles taux de participation aux élections d'hier ont surtout été enregistrés dans les commissions scolaires urbaines. Environ 17 pour 100 des électeurs des commissions scolaires de la banlieue de Québec se sont prévalus de leur droit de vote. A Charlesbourg, le taux de participation n'a été que de 6 pour 100 et à Québec de 8,5 pour 100.

Par contre, dans les sept commissions scolaires de la Gaspésie où il y avait des élections, le taux moyen de participation a été d'environ 35 pour 100. Dans un quartier de la Commission scolaire de Forillon, le vote a été de 60 pour 100. Dans les deux commissions scolaires de la Côte-Nord où il y avait des élections, environ 50 pour 100 des électeurs se sont prévalus de leur droit.

Au cours des quatre dernières années, la participation des Québécois aux élections scolaires a eu tendance à diminuer. En 1979, le taux de participation était de 32 pour 100, en 1980, de 25 pour 100, en 1981 de 28 pour 100 et cette année de 25 pour 100.

les résultats, page A-9

Voir A-2 MÉDECINS

Arafat se cache, dit Israël

Les Palestiniens toujours assiégés

(D'après AFP, AP et UPI) — Les chars et les soldats israéliens assiègent depuis hier les dirigeants palestiniens et 6.000 de leurs combattants dans leur quartier général de Beyrouth. De source israélienne, on affirme que le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, s'est réfugié dans une ambassade étrangère.

"Ils sont complètement à ce point et ne souhaitent qu'un cessez-le-feu", a déclaré hier soir le chef d'état-major israélien, le général Rafel Eytan, qui a souligné

que l'infrastructure de la résistance palestinienne avait été totalement détruite.

Et pourtant, M. Yasser Arafat a encore fait hier soir une tournée des positions palestiniennes dans la capitale libanaise, sans doute pour dissiper les rumeurs faisant état de sa fuite.

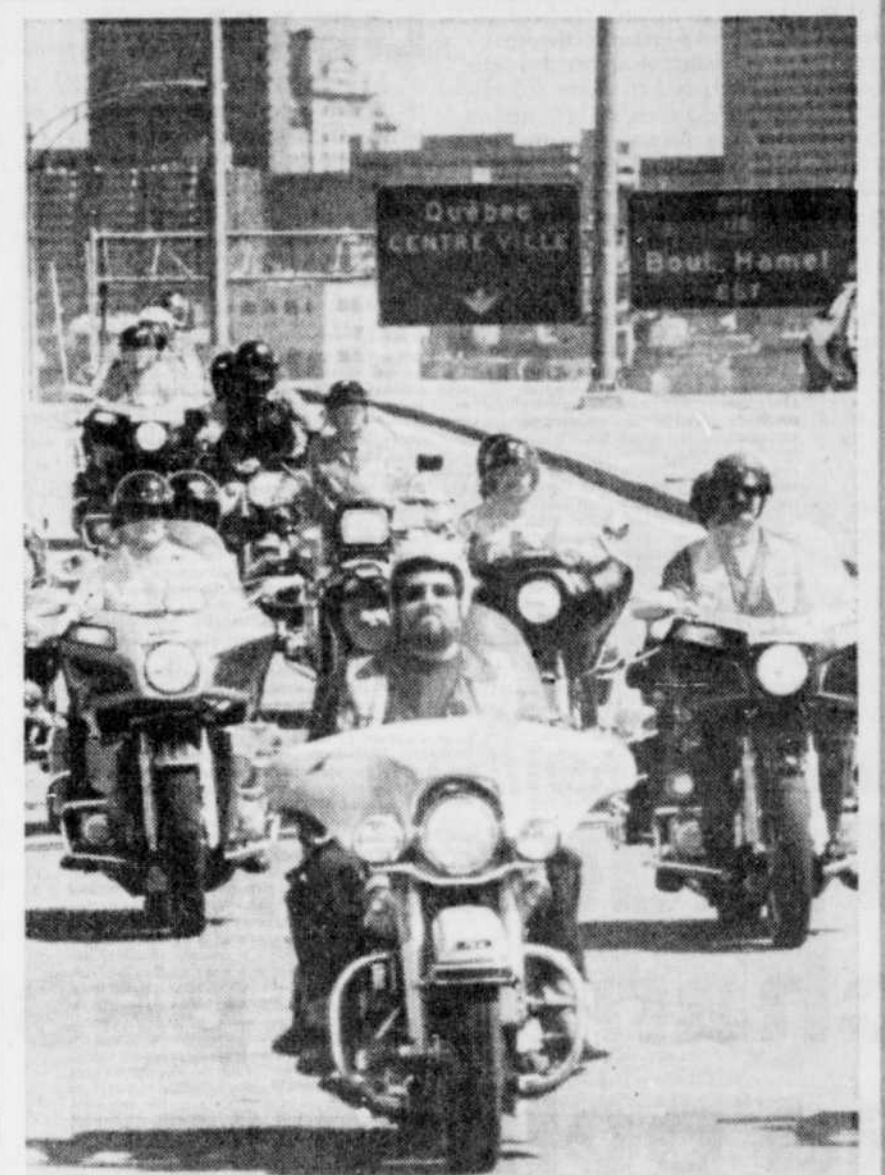
"Il n'y a aucun pouvoir sur terre qui puisse nous forcer à déposer nos armes", a dit M. Arafat à l'issue de sa tournée. De son côté, le chef du Front populaire pour la libération de la Palestine, M. Geor-

ge Habbache, a promis de faire de Beyrouth un "nouveau Stalingrad" si les Israéliens entraient dans la capitale libanaise.

Moscou

Le gouvernement soviétique a exigé officiellement, hier, l'arrêt de "l'agression insolente" d'Israël contre le Liban où les Israéliens ont presque achevé, selon Jérusalem, l'encercllement de Beyrouth.

Voir A-2, LIBAN autres détails, page D-1



Les motocyclistes préparent une contestation des nouvelles restrictions que la ville de Québec se prépare à imposer concernant la circulation en motocyclette à la haute ville.

Les motocyclistes s'organisent pour contester la réglementation de la ville de Québec

par Pierre-Paul NOREAU

Pendant que les autorités municipales de Québec se préparent à interdire la circulation en motocyclette sur de nouvelles artères de la haute ville, certains groupes, dont la Fédération de moto-tourisme du Québec, s'organisent pour contester cette action.

M. Henri-Paul Thibault, président de la fédération, avait demandé une rencontre avec le maire Jean Pelletier dans un premier temps. "Il m'a téléphoné ce matin (lundi) pour me dire qu'une telle réunion serait une perte de temps, parce qu'il n'avait nullement l'intention de modifier son projet d'interdire les motos sur la rue Grande-Allée, entre l'hôtel Le Concorde et le Vieux-Québec".

"Nous n'allons toutefois pas arrêter la notre contestation. Des documents et un mémoire sont en préparation et seront dévoilés au cours de la semaine. Ils seront remis de toute façon aux conseillers municipaux et au maire avant l'adoption du projet de règlement prévu pour lundi prochain, et serviront aussi devant la Commission des droits de la personne."

C'est devant cette instance que M. Thibault et les siens ont décidé de porter leur cause, jugeant la réglementation de la ville discriminatoire à l'endroit des usagers d'un type de véhicule pourtant reconnu par rapport à la législation du transport.

Préjugé

Dans ce dossier, le représentant de la fédération est bien persuadé qu'il ne s'agit au fond que d'un préjugé qui remonte à l'époque révolue des groupes de motards. Impliqué dans la promotion de la motocyclette comme sport et moyen de transport pour le tourisme, M. Thibault n'a pas été convaincu du tout par les motifs invoqués par la ville pour justifier cette nouvelle restriction.

"Deux raisons m'ont été fournies par le maire. Tout d'abord le bruit et ensuite la circulation trop

dense dans ce secteur. Si c'est un problème de bruit, la solution est très simple. Il n'y a tout simplement qu'à appliquer la législation existante sur le nombre de décibels. Ce sera vite réglé, puisqu'il n'y a que quelques cas qui dépassent la norme", avance M. Thibault qui ne manque pas de mentionner que cette loi est également enfreinte par d'autres véhicules tel que les automobiles et les camions.

"Par ailleurs, quant au problème de circulation trop dense, ce n'est certes pas l'interdiction faite aux motocyclistes de circuler sur Grande-Allée qui va l'éliminer."

Selon ce qu'il a pu apprendre entre les branches, les propriétaires de terrasses de la rue Grande-Allée, de même que quelques citoyens résidents, auraient signé une pétition demandant à la ville d'interdire les motos car "ça effrayait la clientèle". Pourtant, M. Thibault précise qu'encre encore là il ne s'agit pour lui que d'un faux problème, puisqu'à toutes les fois qu'il a eu l'occasion de passer dans ce secteur, les terrasses étaient bondées.

Pétition

Les adeptes de la motocyclette seront pas ailleurs appelés à répondre à cette pétition de quelques noms par une autre qu'on espère beaucoup plus importante. Depuis la fin de la semaine dernière, tous les concessionnaires de motocyclettes de la région sont invités à recueillir les signatures des opposants aux restrictions municipales québécoises. Des motocyclistes se chargent également de solliciter l'appui des citoyens.

Quant à l'idée d'une manifestation, elle a été carrément rejetée, risquant tout simplement de retourner l'opinion publique et de fournir des arguments aux autorités municipales et aux propriétaires de terrasses. "De toute façon, ça ne donne jamais rien ce genre d'intervention" concluait M. Thibault.

MALOUINES

(Suite de la première page)

jours. Elle a fait selon les derniers relevés 228 morts chez les Britanniques et plus de 700 chez les Argentins. On estime à plus de \$3 milliards les dépenses encourues par les deux belligérants.

Un accord sur le cessez-le-feu était intervenu quelques heures plus tôt entre le général Menendez, commandant des forces argentines, et le général Waters, commandant adjoint des forces terrestres britanniques. Les combats avaient ensuite cessé tandis que les négociations se poursuivaient pour mettre au point les modalités d'une reddition formelle et d'un retrait argentin de l'archipel.

Colère en Argentine

Au moment de mettre sous presse, le gouvernement argentin venait d'annoncer le retrait de ses troupes plus tôt hier. Dès la communication du cessez-le-feu cependant, quelques centaines d'Argentins furieux, sont accourus aux portes du palais présidentiel pour manifester leur colère. "Dehors les traitres! Au peloton d'exécution!", hurlaient plusieurs d'entre eux. Certains, par contre, rappelaient à conjuguaison des puissances militaires britanniques et américaines. Un important dirigeant politique, M. Paul Alfonsín, a même réclamé la démission de la junte de gouvernement, attisant encore les rumeurs de putsch qui avaient été alimentées par un membre de la junte, le commandant des forces aériennes, le général Lami Dozo. Celui-ci la semaine dernière, soulignait que le temps était venu de faire des changements pour ramener la démocratie au pays.

Toute la nuit passée, le président Leopoldo Galtieri a multiplié les réunions avec des hauts dirigeants militaires de même qu'avec son ministre des Affaires extérieures, M. Nicanor Costa Mendez. Aucune information n'a filtré de ces réunions.

A Londres, hier soir, on célébrait la victoire britannique bien avant l'annonce officielle.

"La Grande-Bretagne est redevenue grande", a lancé la "dame de fer", Mme Margaret Thatcher, devant une foule enthousiaste qui chantait le "God Save the Queen" et le "Rule Britannia", l'hymne de l'Angleterre victorienne du "bon vieux temps".

quand le soleil ne se couchait jamais sur les possessions de l'empire.

L'avenir

Il s'agit maintenant de savoir ce qu'il adviendra des îles.

A court terme, la Grande-Bretagne pourrait assumer seule la protection de ces îles. Il lui faudrait, pour ce faire, maintenir une garnison de 3,000 hommes (l'archipel ne compte que 1,800 habitants), des chasseurs-bombardiers, des hélicoptères et faire patrouiller deux sous-marins à propulsion nucléaire: \$600 millions par année. A long terme, elle pourrait donner à ses habitants le droit à l'autodétermination pouvant aboutir à une situation voisine de l'indépendance. L'archipel aurait alors un statut comparable à celui de l'île de Man, dans la mer d'Irlande, dont la Grande-Bretagne assure la sécurité et les relations internationales.

De toute façon, à Londres, c'est un enthousiasme délirant. Les journaux de ce matin font les gros titres sur le cessez-le-feu et rappellent aussi la déclaration de Mme Thatcher, émue, exaltante, le sourire aux lèvres: "Nous savions ce que nous avions à faire".

LIBAN

(Suite de la première page)

Le gouvernement libanais a, de son côté, formé un comité de salut national, composé des représentants des forces actives des différentes confessions du pays, auprès duquel la France a décidé d'envoyer un émissaire après avoir "solennellement demandé" à Israël de cesser les hostilités.

Les Israéliens ont rejeté deux demandes successives de cessez-le-feu des Palestiniens présentées par l'entremise de l'Égypte, tandis que l'activité diplomatique se poursuivait avec la visite dans les capitales concernées de l'émissaire du président Ronald Reagan, M. Philip Habib, et celle, à Paris, du chef de la diplomatie israélienne, M. Yitzhak Shamir.

Annoucé par la radio officielle libanaise, le comité de salut national, avec à sa tête le président Elias Sarkis, comprend notamment MM. Bechir Gemayel, chef des forces libanaises (milices chrétiennes),

Le droit de veto du Québec est débattu en Cour suprême

OTTAWA (PC) — Le consentement du Québec était requis pour que l'accord constitutionnel du 5 novembre soit valide, a soutenu hier, devant la Cour suprême du Canada, le procureur du gouvernement du Québec, Me Jean Samson.

Le plus haut tribunal du pays débatait hier ses audiences sur le droit de veto du Québec en matière constitutionnelle.

Les neuf juges de la Cour sont appelés à décider si le consentement du Québec est nécessaire à l'adoption de la résolution constitutionnelle qui affecte l'autorité législative et le statut ou le rôle de la législature ou du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne.

La Cour doit également décider si l'objection du Québec rend cette résolution anticonstitutionnelle au sens conventionnel.

"Le procureur général du Québec soutient que le consentement du Québec était nécessaire, soit parce que la

dualité canadienne oblige le consentement du Québec, soit parce que la règle de l'unanimité s'applique encore", a soutenu Me Samson.

Me Samson a soutenu que la Cour se devait de répondre aux questions même si le gouvernement fédéral soutenait que le dossier était clos.

A la base même du fédéralisme canadien

Me Samson a fait valoir que sans le Québec, il n'y a pas de dualité canadienne et que c'est le Québec tout entier qui était protégé par la constitution de 1867 qui lui permettait d'établir ses institutions locales propres.

Selon lui, la constitution de 1867 ne réserve pas au Québec le seul droit d'agir comme une minorité au sein des institutions fédérales. Il donne aux francophones un statut de majorité au Québec et sans un tel statut, le Québec n'aurait jamais accepté la Confédération de 1867.

Me Samson a même cité le premier ministre John A. MacDonald qui affirmait que jamais la population du Bas-Canada n'aurait accepté une union législative.

Les précédents, soutient Me Samson, montrent tous qu'on n'a pas procédé à des modifications de la constitution qui affectaient les pouvoirs législatifs du Québec sans son consentement ou sans attendre que ce consentement soit donné.

Unanimité

Si la dualité canadienne n'impliquait pas le consentement du Québec, le gouvernement estime que la règle de la nécessaire unanimité des provinces pour toute modification de leurs pouvoirs existe toujours.

La Cour suprême en parlant de "consentement appréciable des provinces" lors de son jugement de septembre dernier, ne l'a pas spécifiquement écartée, estiment les procureurs du Québec.

Et il cite à l'appui de sa thèse le livre blanc sur la constitution, publié en 1965 par le gouvernement fédéral et appuyé par chacune des provinces, qui soutenait "que les réalités de la vie nationale ont imposé la règle de l'unanimité et l'expérience depuis la confédération l'a érigée en une règle".

Me Samson soutient également que les comportements des acteurs de la scène constitutionnelle se sont toujours conformés à cette règle quand il s'est agi de modifier les pouvoirs des législatures provinciales.

Aucun des neuf juges de la Cour n'a cru bon de poser quelque question que ce soit à Me Samson pendant son exposé qui a duré tout l'avant-midi.

En après-midi, ce fut au tour de Me Emile Colas, au nom de l'Association canadienne-française de l'Ontario, d'intervenir dans le débat.

Selon Me Colas, le gouvernement fédéral a agi de façon unilatérale et illégale en faisant adopter le Canada Act par le Parlement de Westminster.

et Nabih Berri, chef du mouvement chiite Amal. M. Walid Joublatt, chef de la communauté druze et de la gauche libanaise, aurait refusé d'en faire partie.

En rejetant la demande palestinienne de cessez-le-feu, M. Shamir a répondu que ce n'était pas Israël "mais les Palestiniens qui l'avaient violé et que les tirseries seraient finis que les Palestiniens mettraient fin aux hostilités".

Demande de reddition

Cette prise de position équivaut à une demande indirecte de reddition des forces palestiniennes, estiment les observateurs.

M. Habib, qui a déjà rencontré les responsables israéliens samedi et dimanche, a complété hier avec M. Menahem Begin l'examen des possibilités d'un règlement telles qu'elles sont envisagées par Israël.

L'émissaire du président Reagan était ensuite attendu à Beyrouth où il devait être reçu par le président Sarkis. M. Habib devait enfin arriver hier soir à Damas

Les dents assurables varieront selon l'âge

MONTREAL (PC) — Afin d'économiser \$30 millions, le gouvernement s'apprête à sélectionner à compter du 2 juillet, les dents d'enfants pour lesquelles il consent à payer le dentiste.

L'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ) suggère de son côté de "simplement désassurer" les jeunes de 14 à 15 ans et de couvrir, avec l'assurance-maladie, la dentition complète des seuls enfants âgés 13 ans et moins.

Le Dr Claude Chicoine, président de l'ACDQ, a déclaré, hier, avoir "reçu un mandat en blanc pour la négociation et les moyens de pression" de la part de ses 2,000 membres. "Mais

rassurez-vous, nous, on ne tombera pas en grève", a-t-il ricané.

Un examen sommaire du mordant de cette loi permet effectivement de constater, par exemple, qu'à 4 ans, un enfant verra ses 20 dents protégées; par contre, à 5 ans, 12 de ses 20 dents le seront.

Le programme, plutôt incisif, mordille réellement entre les mâchoires inférieure et supérieure. Ainsi, à 6 et 7 ans, 16 dents sur 24 sont touchées par le programme, mais à 8 ans, la dentition complète se trouve assurée. De façon inexplicable, le jeune de 9 ou 10 ans, ne se trouve maintenant qu'avec la moitié de ses 24 dents couvertes par le régime de gratuité.

Le dollar tombe à 78.55 Trudeau ne changera pas sa politique

OTTAWA (d'après PC et UPC) — Le dollar est tombé encore plus bas, hier, clôturant à 78.55 cents en argent américain, mais aux Communes, de retour d'un voyage en Europe, le premier ministre Trudeau a répété, sous le feu des questions de l'Opposition, que le gouvernement ne modifierait pas les bases de sa "politique macro-économique".



Le chef de l'Opposition, Joe Clark, a retrouvé hier aux Communes son adversaire par excellence, le premier ministre Pierre Trudeau, de retour d'Europe.

Le chef conservateur, M. Joe Clark, a souligné que pendant que M. Trudeau "voyageait autour du monde, faisant la leçon aux autres sur ce qu'ils devraient faire dans leurs pays", 1,000 entreprises de plus avaient déclaré faillite au Canada et que 12,000 travailleurs avaient perdu leur emploi.

Le premier ministre a rétorqué en citant l'exemple de la France, qui a tenté de résoudre son problème de chômage en stimulant l'économie et qui applique maintenant des po-

litiques dans la même veine que celles du gouvernement canadien. Au cours du week-end, le gouvernement français a annoncé de nouvelles mesures d'austérité dont un gel de quatre mois des prix et salaires.

M. Clark et le chef néo-démocrate Ed Broadbent ont demandé si la déclaration que doit faire le ministre des Finances, Allan MacEachen, comportera des changements à la stratégie actuelle du gouvernement. C'est alors que M. Trudeau a dit qu'il n'y aurait pas de changements fondamentaux et que, pour en savoir plus, il faudrait attendre que M. MacEachen fasse sa déclaration.

Après la période des questions, M. Trudeau et son cabinet se sont réunis pour discuter d'économie. Au terme de la rencontre qui a duré trois heures, M. MacEachen a indiqué que la réunion avait été très "constructive". "J'ai informé le Conseil des ministres de la situation économique et fiscale actuelle et c'est notre principal sujet de discussion — ainsi que les idées qui en découlent".

Le ministre des Finances a répété qu'il ferait sa déclaration avant l'ajournement des Communes pour l'été mais que la date exacte était toujours "indéterminée". "Je ne peux rien vous dire de plus", a ajouté le ministre qui a souligné que des progrès étaient faits.

Le dollar

Le premier ministre a également abordé précisément la question de la chute du dollar, au cours de la période des questions. Il a rappelé que pendant que la monnaie canadienne perdait 1.4 pour 100 par rapport au dollar américain, le franc suisse perdait 2 pour 100, le franc français 7.3 pour 100, la lire italienne 3 pour 100 et le mark allemand 1.7 pour 100.

Hier, malgré l'intervention vigoureuse de la Banque du Canada, le dollar a perdu 66 centièmes de cents par rapport à la monnaie américaine, passant de 79.21, à la clôture, vendredi, à 78.55, à la clôture, hier.

Déclenchée dès l'ouverture du marché hier matin par l'annonce d'une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, la descente brusque du dollar s'est accentuée à mesure que la journée avançait.

Le dollar à l'ouverture ce matin

À l'ouverture, ce matin, à New York, le dollar canadien était en baisse de 9/100 à \$0.7846. Sur les marchés torontois, il a ouvert à \$0.7840 US mais il remontait, quelques minutes plus tard, à \$0.7847.

LA QUOTIDIENNE

(Tirage de lundi)

0-3-5

Informations: 643-8990

le mot du jour

Tout un choc

Une personne peut être électrocutée, c'est-à-dire tuée par une décharge électrique. Ce sont des accidents qui arrivent. Mais quand on dit que l'état de la victime n'inspire aucune crainte, on va trop loin.

Pierre BELLEAU

vente jours d'été

VENTE les nappes de toile

50 x 70 rectangulaire ou ovale rég. \$18. pour **12.99**

nappes sans repassage en 54% coton et 46% lin au fini anti-taches. motif géométrique brun sur fond beige.

58 x 84	26.00	19.99
58 x 104	30.00	24.99

VENTE serviettes fini velours

bain rég. 13. pour **9.99**

serviettes très résistantes 90% coton et 10% polyester au doux fini velours. champagne, jonquille, suède, rose, rose cendré, sable, rouge écarlate, marine.

	rég.	pour
main	8.50	6.99
débarbouillette	4.00	3.29

VENTE draps et douillettes unis

lit jumeau spécial **14.50**

draps unis en luxueuse percale 180 fils au pouce, sans repassage, dans une gamme de huit coloris: papier de riz, opaline, jade, rose cendré, magnolia, jaune soleil, rose quartz, rose cendré ou pêche. douillettes réversibles, volants de lit et couvre-oreillers harmonisants.

les draps	spécial	les douillettes	rég.	spécial
double	19.50	jumeau	80.00	69.95
grand	26.50	double	95.00	79.95
très grand	35.50	grand lit	105.00	89.95
		très grand	115.00	99.95

taies d'oreillers	
standard	14.00
très grandes	16.00

la maison **simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale... c'est simons!

Voyage en Australie au coût de \$22,000 à la CSST

Par J.-Jacques SAMSON

L'opposition libérale considère que des dépenses injustifiées sont faites par des dirigeants de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Les députés Maximilien Polak et Michel Pagé ont relevé deux cas hier à l'Assemblée nationale.

Selon M. Polak, des dirigeants de la CSST se sont rendus en Australie et en Nouvelle-Zélande en 1981, consacrant \$22,000 en achats de billets pour ce seul voyage. Le député a demandé quel était l'objet de ce voyage, le coût total, si des arrêts touristiques ont été faits dans les villes de Paris ou Londres, combien de personnes étaient du voyage.

L'adjoint parlementaire du ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Robert Dean, a répondu que cette question devrait être inscrite au feuillet de l'assemblée ou que le député devrait la poser à nouveau en commission parlementaire.

Le sujet échapperait alors à la télédiffusion des travaux.

Le député de Portneuf, M. Michel Pagé, a exhibé pour sa part un oiseau sculpté dans le verre, comme en auraient reçu une cinquantaine de cadres de la commission, à Noël, de la part de leur président, le juge Robert Sauvé.

Selon M. Pagé, les oiseaux de verre auraient été achetés au coût de \$50 l'unité environ. "Est-ce normal que dans cette période de restrictions budgétaires, le président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, celui qui, selon nos informations, semble avoir la dépense facile, M. Sauvé puisse se permettre de donner des cadeaux aux cadres de la commission?"

L'adjoint parlementaire du ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, tuteur gouvernemental de cette commission, a pris avis de la question mais s'est efforcé de souligner que la CSST est financée par les contributions des employeurs et que les activités du président et des cadres sont surveillées par un conseil d'administration où siègent des représentants élus des employeurs et des travailleurs qui peuvent demander des comptes.

Le député Pagé doit demander dans les jours prochains des précisions sur le coût très élevé, sait-il, des travaux de rénovation du bureau du président de la CSST.

BP nie être en négociation avec le Québec

TORONTO (PC) — Un porte-parole de BP Canada Ltd. a nié hier des rumeurs voulant que le gouvernement québécois songe à la possibilité d'acheter certains des actifs de la société pétrolière au Québec.

Plus tôt en effet, des rumeurs voulaient que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, ait déclaré que la province était actuellement en négociation avec BP, Ultramar Canada Inc. et Gulf Canada Ltd.

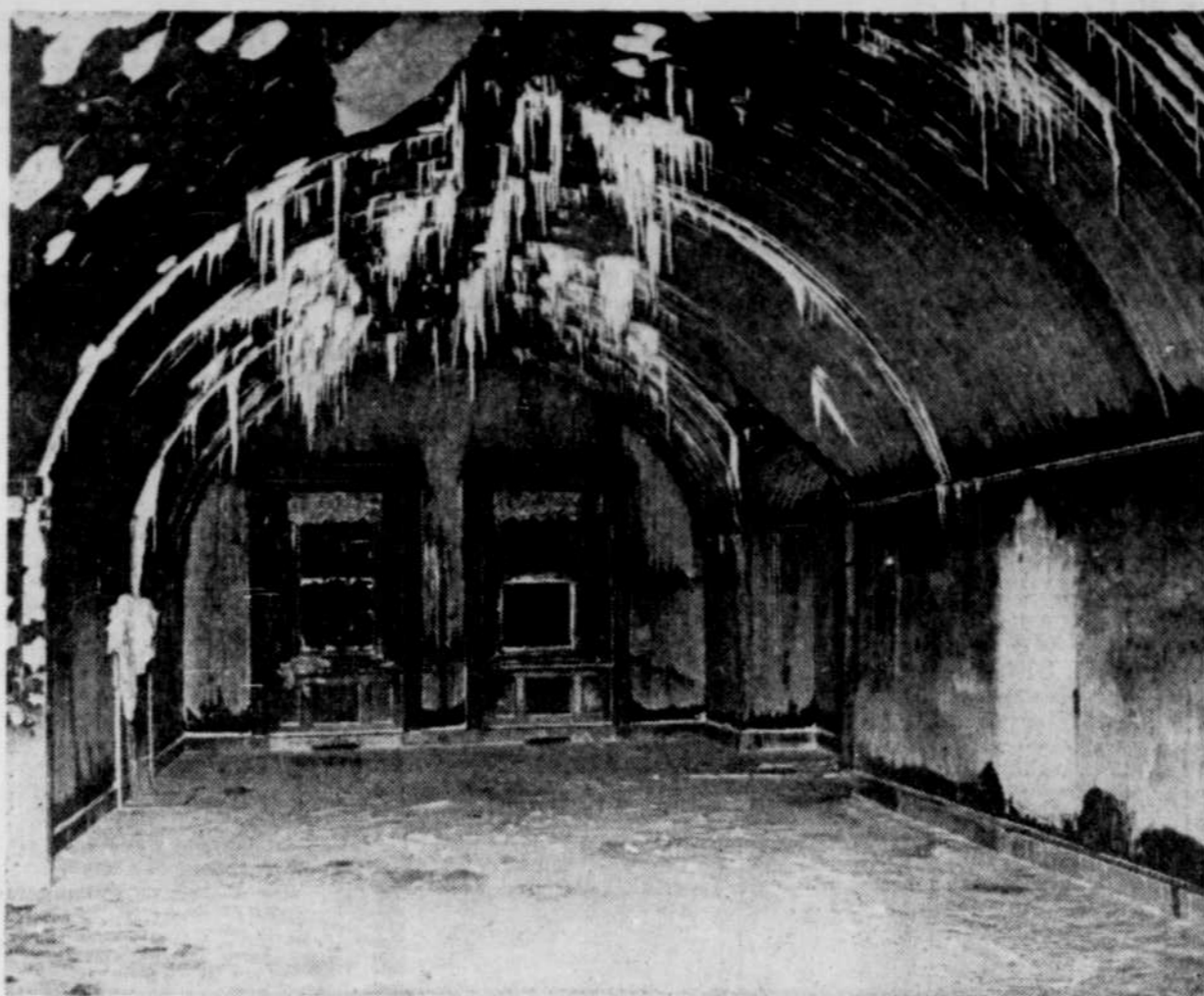
A une réunion du conseil national du Parti québécois, en fin de semaine, M. Lévesque et le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, avaient confirmé que la province était d'accord avec Gulf pour étudier la possibilité d'acheter 40 pour 100 des avoirs de la compagnie au Québec.

Hausse du prix des spiritueux

Dès le lundi 21 juin, le prix de tous les spiritueux vendus au Québec augmentera en moyenne de 3,5 pour 100. Cette modification se traduira par une hausse moyenne de 40 cents la bouteille de 710 ml (25 onces) et d'environ 65 cents la bouteille de 1,14 litre (40 onces).

Par cette augmentation du prix des spiritueux, la Société des alcools du Québec compte se rapprocher davantage de l'objectif de revenus fiscaux fixé par le gouvernement pour 1982-1983.

La deuxième tranche de l'augmentation annoncée récemment sur le prix des vins, hausse d'environ 10 cents la bouteille de 710 ml, entre en vigueur au même moment.



La salle de bal de la résidence du gouverneur général avait été endommagée par un incendie en février 1976.

Près de \$8 millions en rénovation à la Citadelle

(PC) — Une section "publique" de la résidence d'été du gouverneur général du Canada, située à la Citadelle de Québec, sera reconstruite au coût de \$5,1 millions, a annoncé hier le ministre d'Etat aux Finances, M. Pierre Bussières.

Cette résidence avait été détruite par un incendie en février 1976. Les travaux débuteront en septembre pour se terminer en 1984.

La section publique abrite notamment des salles de réception et des salles de conférence. L'autre section où se trouvent les appartements privés du gouverneur général avait été restaurée en 1977 au coût de \$900,000.

Le style retenu reflète certains éléments d'architecture de la période de la Régence, a précisé l'administrateur du projet, M. André Côté.

L'investissement de \$5,1 millions comprend également le coût des travaux de restauration de la redoute du cap Diamant, dont la construction remonte à 1693 et qui est considérée comme un des bâtiments les plus importants de Québec sur le plan historique.

M. Bussières a par ailleurs annoncé qu'un autre investissement de \$2,8 millions sera consacré à des travaux de stabilisation du bastion et de la courtine Saint-Louis, deux éléments des fortifications de Québec.



Des travaux de restauration auront lieu à la Redoute du cap Diamant.

Education sexuelle Les parents approuvent

par Damien GAGNON

Les parents québécois acceptent massivement le programme d'éducation sexuelle à l'école élaboré par le ministère de l'Éducation et rendu public en mars.

C'est hier, au cours d'une conférence de presse que les résultats de la consultation effectuée par la Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ) ont été dévoilés et remis au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

M. Jean Pontbriand, président de la FCPPQ, a révélé que 1,513 des 2,669 comités d'école, soit 56,6 pour 100 et 172 des 235 comités de parents, soit plus de 73 pour 100 ont fait parvenir leur avis avant le 15 mai, date limite de la consultation. Depuis, d'autres réponses parviennent à la FCPPQ et elles seront ajoutées au document rendu public hier.

Plus de 92 pour 100 des répondants au secondaire et encore plus au primaire, près de 94 pour 100, sont d'accord avec les orientations et les objectifs du programme alors que seulement 1,6 pour 100 sont en désaccord avec les énoncés et que 6 pour 100 disent peut-être.

Environ 77 pour 100 des répondants au secondaire sont d'accord avec les contenus du programme tandis que 20 pour 100 sont indécis et 2,4 pour 100 sont satisfaits des contenus, près de 12 pour 100 sont indécis et moins de 1 pour 100 sont contre. Par ailleurs, 98 pour 100 des parents sont entièrement d'accord avec les objectifs terminaux du programme.

Dernière étape

Qualifiant de scientifique ce sondage, puisque quelques dizaines de milliers de parents ont été rejoints, le ministre de l'Éducation, M. Camille

Laurin, a mentionné qu'il reste une dernière étape à franchir avant que le programme soit lancé officiellement. Il doit recevoir l'approbation des comités catholique et protestant du Conseil supérieur de l'éducation.

M. Laurin compte bien que les deux comités se prononceront assez rapidement pour permettre aux commissions scolaires qui le voudront de commencer l'implantation du programme en septembre. Toutefois, ce n'est pas avant un an ou deux et même davantage que le programme sera rendu obligatoire dans toutes les écoles primaires et secondaires.

C'est la troisième tentative du ministère de l'Éducation dans l'implantation d'un programme d'enseignement de la sexualité. Les deux projets antérieurs ont dû être retirés en raison de la contestation qu'ils ont suscitée chez certains groupes.

Quant à la Fédération des comités de parents, c'est depuis 1975 qu'elle réclame du ministère de l'Éducation l'élaboration d'un programme d'éducation à la sexualité. En mars, le ministère lui soumettait un programme pour fins de consultation.

S'ils sont d'accord avec le programme du ministère, les parents souhaitent toutefois qu'il n'y ait pas d'improvisation en la matière. Il recommande donc au ministère que les enseignants qui dispenseront le programme soient volontaires et qu'ils reçoivent une formation adéquate.

Les parents veulent participer à l'implantation du programme dans l'école et être informés du contenu qui sera donné aux enfants avant que ne débute l'enseignement de la matière.

La Fédération des comités de parents voudrait être associée à l'élaboration des guides pédagogiques et elle souhaiterait que le ministère alloue plus de temps à l'apprentissage de cette matière.

Implantation de casinos: le comité se dit favorable

par J.-Jacques SAMSON

Le comité interministériel de développement économique du gouvernement du Québec s'est dit favorable, sur le strict plan des retombées économiques, à l'implantation de casinos au Québec. Le sujet était à l'ordre du jour de la réunion du comité la semaine dernière. Cette position sera transmise au Conseil des ministres, demain ou mercredi prochain.

Le coût social, notamment une recrudescence du crime organisé, devra toutefois être réévalué et une décision ne pourra être prise avant l'automne. Le mémoire étudié au comité interministériel n'a pas satisfait tous les participants et le ministre du Revenu, Me Raynald Fréchette, a été mandaté pour produire une nouvelle étude d'impacts économiques.

Le ministère de la Justice, pendant ce temps, se penchera sur les risques sociaux que comporte l'émission de permis pour des casinos et le comité interministériel de développement social sera aussi saisi du dossier. Ce n'est qu'après ce tamisage que la décision sera prise au Conseil des ministres, à l'automne.

Le libéral Cosmo Maciocia a vainement tenté, hier à l'Assemblée nationale, de connaître les conclusions de cette réunion du comité de développement économique et le dépôt à l'Assemblée du rapport sur lequel reposera la décision du Conseil des ministres. Le PLQ a fait connaître la semaine dernière son opposition à l'implantation de casinos et a publié une étude sur l'augmentation du taux de certains crimes dans les États où des casinos sont exploités.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, à qui le député demandait son opinion personnelle, a soutenu que la décision du gouvernement ne serait pas inspirée par la possibilité de retirer davantage de revenus. Les éléments dans la balance sont plutôt l'apport que les casinos peuvent fournir comme aide à l'industrie touristique et sur l'autre plateau, les problèmes de surveillance sur le plan de l'ordre et des bonnes moeurs.

Si une décision tarde tant, "c'est, a expliqué M. Parizeau, qu'il s'agit d'une adéquation pas facile à faire".

Le Conseil des ministres prendra tout le temps qu'il faut pour trancher, a-t-il conclu.

ESPACE DE BUREAU A LOUER
(Belvédère / St-Cyrille)
pour professionnel
Centre médico dentaire et pharmaceutique,
2,158 pi. ca., Libre immédiatement.
S'adresser à: **L.P. Demers**
683-3631

POTEAUX et CORDES À LINGE
Installation et vente
QUINCAILLERIE BERTRAND
1511, 3e Avenue
529-3873 - 523-2151

Épargnez sur vos achats de meubles et appareils ménagers

- Réfrigérateurs
- Cuisinières
- Laveuses et sècheuses
- Ameublements de différents styles
- Lave-vaisselle
- Téléviseurs
- Stéréos
- Lampes et fauteuils

Prix défiant toute compétition. Ameublements de 3 pièces à partir de \$727. Mise de côté. Modes de paiement, si désiré.

Paul Robitaille
504, La Canardière — 529-9488

SPÉCIAL DE JUIN

RABAIS DE 14%

5% SUR TOUS LES AUTRES PRODUITS

SALLE DE MONTRE OUVERTE
de 8 h à 17 h
tous les jours
JEUDI ET VENDREDI
jusqu'à 20 h
Samedi
de 9 h à midi

Cette offre se termine le 30 juin

- garantie 5 ans, matériel et installation
- accès par S.O.C. et R.E.C. permis O.P.C. et R.E.C.D.

Estimation gratuite à domicile. Salle de montre ouverte de 8 h à 17 h. Spécialiste en portes, fenêtres, revêtements, d'aluminium, aluminium, revêtements, depuis 20 ans.

ARCON CANADA
795, av. Saint-Jean-Baptiste
suite 109, Québec
871-1825

ANTI VOL
PROTEGEZ VOTRE RESIDENCE CONTRE LE VOL ET LE VANDALISME avec **ALARME MARTEL**

- Spécialiste en alarme résidentielle
- Installation de tout genre
- Prix pour tous les budgets

Consultation gratuite
626-2695

La Clinique BELLEMARE
SPÉCIALITÉ:
VERRES DE CONTACT SOUPLES (double foyer)
Toujours au même endroit
ÉDIFICE DU BOULEVARD 350, boul. Charest est
Voisin du Spécialiste du Stylo
STATIONNEMENT GRATUIT
522-3924

PÉCIALES ÉMISSIONS SPÉCIALES ÉMIS

Ce soir à 19h30 **Demain soir à 19h30**

Message du Premier ministre du Québec **Message du Chef de l'Opposition officielle**

Radio Québec **L'autre télévision** **15 Québec Câble 8**

L'opinion, la paix et l'armement



paul
lachance

La diplomatie mondiale ne se joue pas uniquement dans les chancelleries. Elle met aussi grandement en cause les opinions publiques.

Depuis plus d'un an, on assiste à une recrudescence des mouvements pacifistes dans le monde occidental. Leurs exigences vont du "gel" des armements nucléaires jusqu'au désarmement total. A Bonn, la semaine dernière, à New York, samedi, des rassemblements monstres.

La rhétorique guerrière de l'administration Reagan n'est pas totalement étrangère à cette résurgence et elle en subit de durs contrecoups sur le territoire même de sa propre juridiction.

Ainsi, des résolutions antinucléaires proposées par des hommes politiques américains ont reçu l'adhésion de nombre de sénateurs et de représentants dont le geste exprime ni plus ni moins l'opinion publique obligée de penser l'impensable: les conséquences d'une apocalypse nucléaire.

Des savants, non seulement américains, mais le Conseil international des unions scientifiques lui-même, jouent dans ces mouvements un rôle de premier plan. Il y a aussi des évêques, des juristes, des universitaires, voire, dernièrement, l'amiral Gayler, ancien directeur de l'agence de renseignements du Pentagone, et M. Paul Warmka, ancien négociateur des accords SALT II.

...

Le "gros" des mouvements pacifistes est constitué par ceux de la nouvelle génération qui n'étaient pas encore de ce monde lors de la naissance de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord ou OTAN.

Beaucoup d'entre eux, abstraction faite des farfelus qui ne veulent rien savoir et ils sont de tous âges, ne comprennent pas entièrement que cette organisation a eu pour raison d'être la défense de la liberté et la reconstruction d'un continent dévasté par le dernier conflit mondial.

Certains d'entre eux mettent en question la nécessité de posséder des armes, particulièrement des armes nucléaires, pour dissuader les fauteurs de guerre et assurer le maintien de la paix. Ils craignent qu'en soi l'accumulation de ces armements ne risque de conduire à une conflagration. D'autres proposent même un désarmement unilatéral.

Il faut comprendre et admettre ces préoccupations. Leurs questions méritent des réponses. Et le devoir des dirigeants politiques comme de tous les autres exerçant une influence est de le faire selon le bon sens, la raison et l'expérience.

La semaine dernière, au sommet de l'OTAN, le premier ministre français, Pierre Mauroy, a lancé un appel aux alliés pour qu'ils expliquent à leurs opinions publiques que la dissuasion n'est pas la guerre et que "c'est l'équilibre des forces qui a assuré la paix en Europe, ces trente dernières années."

Au cours des mêmes assises, les "treize" de l'OTAN ont dénoncé l'exploitation par les Soviétiques, car ils tirent admirablement profit du pacifisme, des campagnes de désarmement unilatéral à l'Ouest, "alors qu'ils les interdisent dans leur pays."

...

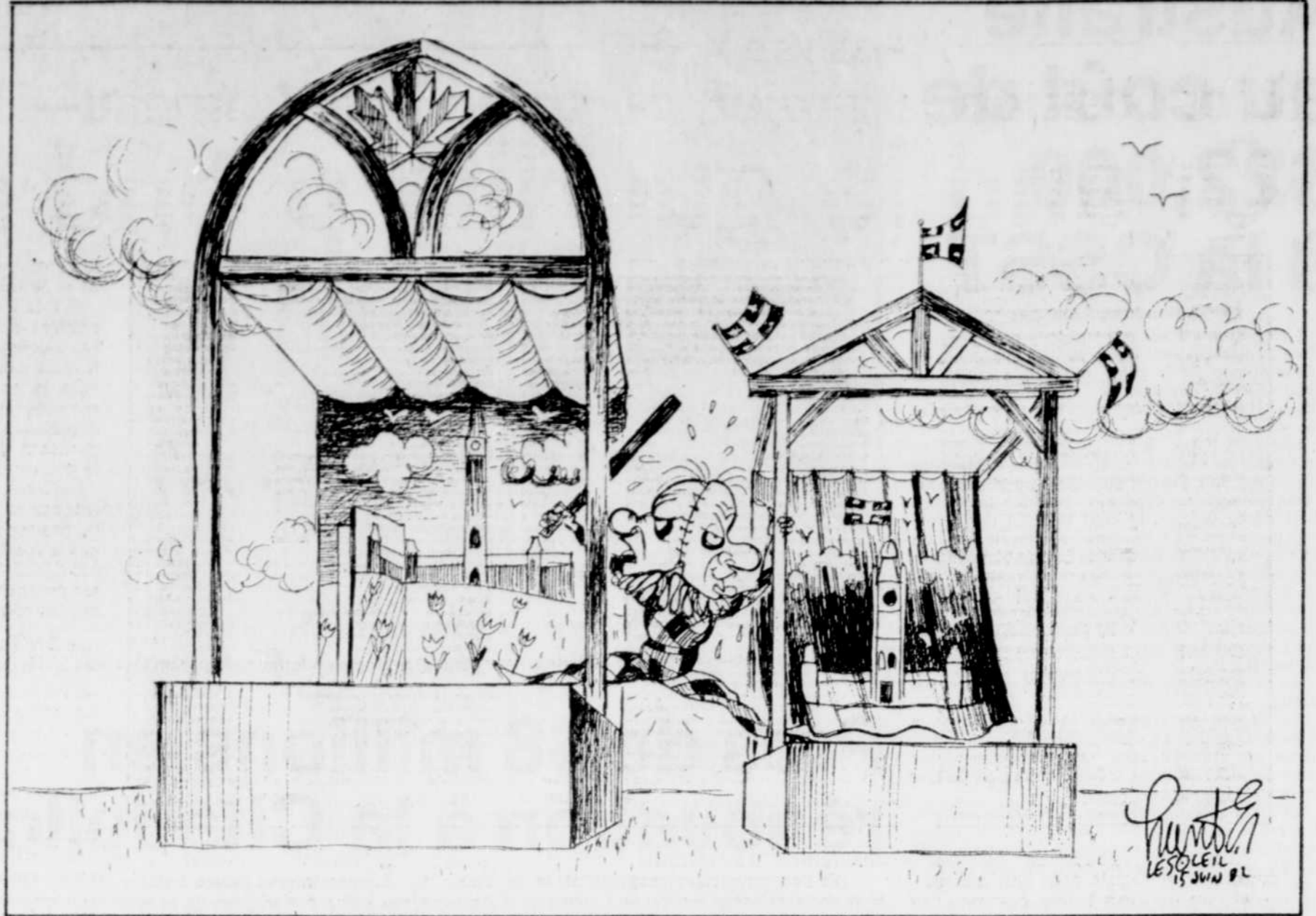
Evidemment, sur le plan technique, les Occidentaux savent que la puissance militaire du Pacte de Varsovie est énorme et va s'accroissant. Depuis 10 ans, le nombre d'ogives nucléaires stratégiques serait passé de 2500 à 8040, en Union soviétique, et de 5700 à 9480 aux Etats-Unis, cela laissant paraître une supériorité de la part de ces derniers. Mais ce calcul serait doublement trompeur. D'une part, la capacité destructrice des fusées soviétiques atteindrait 7868 mégatonnes contre 3505 pour les missiles américains. D'autre part, sur le théâtre européen, l'URSS posséderait une nette supériorité en ce qui concerne les fusées à portée moyenne.

D'autres diront: "Qu'on le prouve". Il y a des limites à l'aberration. Mais il n'empêche que tout cela est du chinois pour le commun des mortels. Et c'est autour de ce micmac que repose la bonne ou mauvaise conscience mondiale.

Les Etats-Unis ont tendu la main aux Soviétiques pour des négociations sur les armements nucléaires. Les alliés sont derrière eux. Les Soviétiques, pour leur part, comme le disait récemment le camarade Brejnev au Congrès de l'Union des jeunes communistes léninistes de l'URSS, entendent "aboutir à une entente honnête et juste".

"Mais, ajoutait M. Brejnev, il faut se résoudre à conclure que la position formulée par le président des USA vise non pas à rechercher un accord, mais à assurer les conditions requises pour que Washington puisse poursuivre ses tentatives d'obtenir la supériorité militaire sur l'Union soviétique."

On connaît la réplique américaine. Les règles clochent au départ. Entre-temps, aux pacifistes de jouer, à la place des autres...



l'opinion des lecteurs

Guerre

De vrais pirates

Il est triste de voir qu'une poignée de militaires autocrates peuvent mettre en danger la paix mondiale par leurs actes irréfléchis et irresponsables.

Si l'Argentine croit avoir un droit historique sur les îles Malouines, elle aurait dû soumettre son cas à la cour internationale de justice à La Haye.

Malheureusement, il arrive encore que des gouvernements éprouvant de grandes difficultés internes essaient de détourner l'attention de leur population par une action militaire soi-disant spectaculaire.

Cependant la tragédie réside dans le fait que de tels gouvernements doivent persister dans leurs erreurs pour ne pas perdre la face envers leurs citoyens.

Si la quasi totalité des pays latino-américains appuient cet acte d'agression, ils prouvent ainsi qu'ils trempent dans la même saucière d'autocratie.

Le nazisme se drapant de nouveau dans des uniformes d'opérette, s'est déplacé vers l'Amérique du Sud où il a trouvé un sol fertile pour couvrir et ensuite se manifester dramatiquement quatre décennies plus tard.

Espérons seulement que le reste du monde aura assez de bon sens pour ne pas se laisser entraîner dans cette aventure injustifiable et même démoniaque, car les grandes guerres sont souvent causées par des actes qui semblent au début d'importance anodine.

Les journaux argentins traitent les Anglais de pirates. Par contre, la saisie des îles Malouines par les troupes argentines a toutes les caractéristiques de piraterie terrestre.

D.W. Ekker
Charlesbourg

Marine

Une marine d'ici

M. Maréchal Francoeur
éditorialiste,
LE SOLEIL

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, étant moi-même un marin de carrière, l'article paru dans LE SOLEIL du 10 juin 1982 et qui s'intitule "L'heure de monter à bord".

Si vous le permettez, j'apprécierais vous donner quelques informations que, je le crois, pourrions vous être d'une certaine utilité dans l'exercice de votre métier.

Il existe une société maritime du nom de Boréal Navigation Inc., dont les actionnaires sont au nombre de quarante, résidant en très grande majorité dans la région de Québec, et les autres dans la région de Montréal et Saguenay-Lac-St-Jean, et finalement, un dernier

dans la région de Hambourg, Allemagne.

Les actionnaires québécois contrôlent cette société à 94 pour 100, le siège social de Boréal Navigation Inc. est situé à 3236, chemin St-Louis, Ste-Foy, Québec.

Boréal Navigation Inc. possède deux navires dont le tonnage total est approximativement de 25,000 tonnes. Ces deux navires sont sous pavillon canadien et enregistrés à Québec. L'équipage est composé en entier de marins québécois.

Boréal Navigation affrète également régulièrement des navires. Boréal Navigation effectue des transports à l'intérieur du Canada et vers l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Europe. Elle emploie environ 75 personnes.

Yvon Dufour
Président

Félicitations

... aux policiers-chasseurs!

La présente est pour féliciter les policiers de Saint-Romuald pour le magnifique tableau de chasse aux carouges et pour remercier LE SOLEIL d'avoir publié le tout en première page (le 9 juin 1982).

LE SOLEIL a non seulement souligné ainsi le courage de ces tireurs d'élite mais il a aussi contribué à la formation des citoyens dans le respect de leur environnement.

Je ferai cependant remarquer aux braves gens d'arme que le carouge n'est pas le seul à attaquer ceux qui s'aventurent sur son territoire. La brave hirondelle agit de même et plonge hardiment sur

ceux qui approchent de son nid.

J'aimerais savoir, ce que l'article ne nous apprend pas, si l'écouade anti-ailée de Saint-Romuald protège les citoyens seulement contre les oiseaux ou si, et ce serait tout aussi louable, elle fait aussi la guerre aux guêpes, maringouins et autres insectes malfaisants.

Et tant qu'à y être pourquoi pas les souris, rats, cafards et autres vermines? Et voilà la police de Saint-Romuald à du pain sur la planche et LE SOLEIL, que de manchettes en perspectives!

Jacques Guay
Québec

...à l'hôpital de l'Enfant-Jésus

Félicitations et remerciements sincères pour l'empressement qu'on a eu pour moi et pour tous les malades que j'ai cotoyés. Merci aux médecins, gardes et employés du département de l'observation. Quel dévouement! Toujours à la course, mais toujours souriants!

Les repas sont servis bien chauds et abondants. J'ai tellement entendu critiquer que cela m'incite à douter de la table de ces gens-là. En connaissance de cause.

Madame Germaine Juneau-Côté
Québec

...à la chorale Crescendo

Madame Michelle Fortin
Directrice de la chorale
"Crescendo"
Ecole polyvalente de Charlesbourg.

Je tiens à vous adresser quelques mots bien sentis, afin de féliciter votre chorale pour la qualité du spectacle que vous avez offert lors de la cérémonie de départ du premier ministre Mauroy, à l'aéroport du gouvernement mardi dernier.

firmé que votre chorale saurait "faire face à la musique". De fait, la spontanéité et la vitalité de la prestation fournie par votre groupe de jeunes a enchanté tous ceux qui ont eu l'occasion d'assister aux cérémonies de départ. Pour les derniers moments en terre québécoise de monsieur Mauroy, nous n'aurions pu songer à un événement plus chaleureux.

Le sous-ministre des
Affaires intergouvernementales
Robert Normand

Réplique

M. Charles-E. Lévesque
Sainte-Foy.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous avez adressée à monsieur Richard Daignault et qui a paru en Page des lecteurs (LE SOLEIL, page A-6, 21 mai 1982).

Avant de vous dire, cependant, que j'aurais apprécié vous voir développer vos arguments plus avant, j'aimerais éliminer du sujet de mes commentaires la barbe de monsieur Daignault. Car le port de la barbe n'identifie ou n'identifiait pas plus les péquistes, que la tenue parfois d'apparence débraillée de Trudeau, la cravate de travers de Chrétien n'identifient le Parti libéral.

Je pourrais ajouter, mais je ne le ferai pas, que si la barbe identifie ou identifiait les péquistes, ces derniers sont des héritiers politiques d'Alexandre Graham Bell, ou des descendants des Pères de la Confédération. Vous voyez comment la discussion sur la barbichette peut amener quelqu'un à fendre les cheveux en quatre, ou à n'accepter l'opinion d'un autre qu'à rebrousse-poil!

Passons maintenant aux choses sérieuses et disons qu'il me faudra poser un acte de foi inconditionnel pour reconnaître dans LE SOLEIL un journal d'allégeance péquiste. Je crois plutôt que LE SOLEIL tend à renseigner ses lecteurs de la façon la plus objective possible, sans pour cela jeter par-dessus bord toute opinion qui pourrait déplaire à un parti politique ou à un autre.

Si vous lisez régulièrement les journaux, vous constaterez que des petits trucs de mise en page sont suffisants pour donner à une nouvelle l'importance que la rédaction veut bien lui accorder: l'évolution d'une enquête sur des membres d'un parti donné peut se retrouver "à la une", ou au milieu d'annonces d'encans de machinerie aratoire, page "31", selon la faveur du parti auprès d'un journal, et de la nécessité d'abattre ou de ménager les personnages impliqués. Peut-être ne lisez-vous qu'un journal "neutre", comme La Presse, et que les opinions du SOLEIL vous hérisseront...

Quant à la familiarité (?) de monsieur Daignault avec Trudeau, ne provient-elle pas d'une coutume solidement établie, autant chez les journaux anglais que chez les journaux français, d'identifier ceux qui détiennent des postes de commandement par leur nom de famille, seulement? Mitterrand..., Reagan..., Thatcher n'échappent pas à cette habitude.

La vieille tradition du "très honorable Premier ministre", sans doute plus solidement reliée au poste occupé qu'à son occupant, a sauté pour faire place à une façon beaucoup plus simple et tout aussi efficace d'identifier l'occupant. Il n'y a rien d'échevelé là-dedans.

Gilles Charron Québec

bloc-notes

Initiative industrielle prometteuse

L'innovation est un des moyens de négocier le "Virage technologique" comme l'a proposé le gouvernement du Québec dans la phase II de son programme "Bâtir le Québec." Cependant, les efforts dans l'innovation industrielle ne doivent pas se faire uniquement dans la perspective de la mise en oeuvre de grands projets, impliquant des milliards de dollars dans un avenir plus ou moins lointain.

Dans l'immédiat, l'apparition dans l'environnement économique d'une usine du genre de celle qui vient d'être inaugurée à Saint-Ephrem de Beauce pour la fabrication d'un produit tout à fait nouveau, et conçu selon une technologie québécoise, démontre en premier lieu que le dynamisme d'une entreprise et d'une région peut être encore un facteur majeur dans le développement économique.

Indéniablement, en ces temps difficiles, les décisions d'entreprendre, d'investir, d'ouvrir de nouveaux marchés doivent être présentes au point de départ. Ensuite vient le soutien de ces initiatives prises par l'entreprise de la part des institutions gouvernementales, paragonnementales, privées et même de la part des citoyens eux-mêmes intéressés au développement de leur région. Il ne faut pas oublier que c'est d'abord sur le secteur privé que repose la responsabilité d'assurer un développement suffisant et continu. C'est dans ce secteur que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises.

La collaboration de plusieurs partenaires est intéressante à souligner dans l'entreprise de Saint-Ephrem. Elle dénote le souci des scientifiques de ne pas trouver une satisfaction uniquement dans la recherche fondamentale. C'est en effet un chercheur de l'université Laval, Jean-R. Moreau, qui a conçu le procédé de fabrication de ce nouveau produit qu'est la brique "Ligno-Braise", qui peut remplacer le charbon de bois.

Ensuite, le Centre de recherche industrielle (CRIQ), dont la tâche consiste souvent à la mise au point des théories, surtout à la demande de la petite et moyenne entreprise, y a apporté son concours.

Quant au financement, Québec, Ottawa, la Société de développement industriel (SDI), l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), la Caisse pop, la Banque Nationale, les promoteurs et les citoyens de la région y ont vu.

C'est cette jonction des efforts de chercheurs, d'entrepreneurs, d'investisseurs qui a permis le lancement de l'usine. C'est une formule prometteuse. Elle s'ajoute aux grands atouts naturels de développement que possède le Québec.

Maréchal FRANCOEUR

L'opposition au projet de fusion Baie-Comeau-Hauterive Quand la guérilla prend les armes

L'opposition de la ville de Baie-Comeau au projet de loi qui force sa fusion avec la ville voisine de Hauterive a pris une tournure mélodramatique, vendredi dernier, lorsqu'une dizaine de citoyens de Baie-Comeau ont pris à partie, en commission parlementaire, le parrain du projet de loi, le député-ministre Lucien Lessard. Notre journaliste sur la Côte-Nord, Jean Didier Fessou, explique que ce n'est peut-être que le début d'un mouvement de désobéissance civile qui pourrait s'amplifier au cours des prochaines semaines. D'ailleurs, dès ce soir, un ralliement monstre est prévu à Baie-Comeau.



Lucien LESSARD Le Soleil, Jacques Deschênes



Henry LEONARD Le Soleil, Yvon Mongrain

Lorsqu'un groupe de citoyens connus et impliqués dans leur milieu — et non des fiers-à-bras, comme l'a écrit complaisamment la Presse Canadienne — se permettent de troubler l'ordre public et la sérénité d'une commission parlementaire, c'est parce qu'il existe des raisons sérieuses qui les ont poussés à agir ainsi.



jean-didier fessou

Et ce n'est sans doute que le premier épisode d'une série de gestes graves et tumultueux qui, au cours des prochains jours, pourraient dégrader la quiétude d'une petite ville besogneuse de la Côte-Nord, Baie-Comeau. Et c'est toute une population, édiées en tête, qui risque de se retrouver en état de hors-la-loi et de fauteur de troubles.

Pourquoi? Parce que le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Jacques Léonard, a décidé de faire adopter au cours des prochains jours le projet de loi 37 qui forcera la fusion des villes de Baie-Comeau et de Hauterive. Et, derrière lui, c'est le député-ministre de Saguenay, M. Lucien Lessard, qui est l'instigateur et le parrain

de ce projet de loi contesté.

Et l'on peut raisonnablement se demander si, après les événements de Restigouche l'été dernier, M. Lucien Lessard ne sera pas au centre d'une violente contestation à Baie-Comeau, cet été.

Le fil des événements

Voilà 20 ans maintenant que l'idée de la fusion des villes de Baie-Comeau et de Hauterive est dans l'air. De nombreux arguments historiques, sociologiques et économiques militent en faveur d'une telle fusion. Mais tous les gouvernements qui se sont succédés à Québec depuis, sauf celui du Parti québécois, n'ont pas osé procéder à cette fusion.

Tout simplement parce que la ville de Baie-Comeau, qui a su organiser et planifier sa prospérité à l'ombre des cheminées de la papetière QNS et de l'aluminerie Reynolds, refuse d'avoir à défrayer les coûts du développement spontané et désordonné de Hauterive.

Et les indices de richesse, qui séparaient les deux villes au début de 1980, c'est-à-dire 196 à Baie-Comeau et 81 à Hauterive, se sont creusés davantage encore depuis l'application de la réforme de la fiscalité municipale imaginée par le ministre Jacques Léonard et qui favorise for-

tement les villes à vocation industrielle comme la première au détriment des villes à vocation de service comme la seconde.

Mais, respectant scrupuleusement le programme du Parti québécois, M. Lucien Lessard répétait jusqu'à sa réélection d'avril 1980 que jamais il ne chercherait à imposer par la force la fusion des deux villes.

Six mois plus tard il parrainait le projet de loi 37 qui propose la fusion forcée des villes de Baie-Comeau et de Hauterive, reniant ainsi et le programme de son parti et sa parole dont les stations de radio locales ont conservé la mémoire sur leurs bandes magnétiques.

Une leçon de politique

Immédiatement, la ville de Baie-Comeau, le maire Henry Leonard à sa tête, organisait la résistance à ce projet de loi qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1982 et servait une magistrale leçon de politique au député-ministre de Saguenay.

Après avoir rassemblé 4,000 citoyens pour prendre leur avis (le tiers de la population), la ville de Baie-Comeau témoigna en commission parlementaire à Québec, vers la mi-décembre. Et ses arguments furent tellement fondés que le gouvernement du Québec préféra dif-

férer de quelques mois l'adoption en 2e et 3e lectures du projet de loi 37.

Dès lors une véritable guerre des chiffres opposa M. Henry Leonard à M. Lucien Lessard. Le premier affirmait que la fusion coûterait à sa ville la somme de \$4.5 millions, le second répliqua que la facture ne dépasserait pas les \$2 millions, soit le montant de la subvention qu'offrait le gouvernement.

Cette guerre des chiffres fut si intense et M. Lucien Lessard s'y impliqua si passionnément qu'il n'hésita pas à fustiger les médias qui, comme LE SOLEIL, s'étaient permis de mettre en doute ses chiffres et ses calculs sur les coûts réels de la fusion.

A un tel point que, dans une volonté d'apaisement, le ministre Jacques Léonard fit procéder à une étude sur les coûts de la fusion, confiée à six personnes choisies dans les deux villes et placée sous la responsabilité d'un juge de la Commission des affaires municipales du Québec, Me Richard Beaulieu.

Et, toujours soigneusement enregistré sur les bandes magnétiques des stations de radio locales, M. Lucien Lessard assura que si cette étude lui donnait tort, il réviserait sa position dans ce dossier.

Complétée vers la mi-mai, cette étude confirma les craintes de M. Henry Leonard en soulignant que la fusion des deux villes coûterait la somme de \$4.2 millions à la ville de Baie-Comeau. A toutes fins pratiques, le député-ministre Lessard venait de perdre sa guerre des chiffres.

Mais, quelques jours plus tard, il prétendit que le juge Richard Beaulieu et le comité conjoint des deux villes avaient outrepassé leur mandat et s'étaient fourvoyés dans leurs chiffres.

Et, dès la semaine dernière, le gouvernement du Québec faisait adopter, par 50 voix péquistes contre 30 voix libérales, le projet de loi 37 en 2ème lecture. Vendredi, ce projet de loi franchissait l'étape de la commission parlementaire chargée de l'étudier article par article pour adoption en 3ème lecture avant l'ajournement du 18 juin.

C'est à ce moment-là qu'un groupe de citoyens de Baie-Comeau, très impliqués dans leur milieu pour leur opposition au projet de loi 37, faisait irruption dans la salle où se déroulaient les travaux de cette commission parlementaire et in-

vectivait très durement les ministres Léonard et Lessard.

Même si l'attitude de ces citoyens paraît franchement répréhensible et que la force constabulaire de l'Assemblée nationale fut contrainte de les expulser manu militari, il faut comprendre que seules la colère, l'indignation et la frustration les ont poussés à agir ainsi.

Leur geste n'aura pas été totalement inutile puisque, vendredi après-midi, le président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, donnait l'ordre de suspendre la séance de la commission parlementaire par crainte de nouveaux désordres.

Des troubles graves

A moins que le gouvernement du Québec aille jusqu'à désavouer les ministres Léonard et Lessard en interrompant les procédures d'adoption du projet de loi 37, il y a fort à parier que la fusion obligatoire des villes de Baie-Comeau et de Hauterive aura force de loi au cours des prochains jours.

Et loin de clore un débat vieux d'une trentaine d'années, débat né d'un malentendu entre la papetière QNS et Mgr Labrie au sujet de l'emplacement d'une cathédrale, d'un hôpital et d'un séminaire, l'adoption du projet de loi 37 risque de donner le signal à un mouvement de désobéissance civile extrêmement grave.

Mouvement que la difficile situation économique de la région risque d'alimenter en trouvant là un exutoire commode.

Car, dans toute cette affaire, il y a deux choses que les citoyens de la ville de Baie-Comeau n'acceptent pas: la première, c'est que le gouvernement du Québec refuse de les consulter par voie référendaire sur le projet de loi 37; la seconde, c'est que M. Lucien Lessard n'a pas cessé de se contredire tout au long des derniers mois.

Et même si les médias "déforment à souhait" ses déclarations, il en est une que M. Lucien Lessard ne pourra jamais démentir. C'est celle qu'il a faite au journaliste Michel Morin, sur les ondes de Radio-Canada, en réponse à la question de savoir pourquoi il n'organisait pas un référendum sur le projet de loi 37: "Parce que je le perdrais".

La loi 70 sur la rémunération dans le secteur public

Yves Bérubé défend sa position

Dans une lettre ouverte adressée aux journaux, le président du Conseil du trésor du Québec, M. Yves Bérubé, explique la position du gouvernement sur le projet de loi 70 portant sur le gel, à partir du 1er janvier 1983, du salaire des employés de la fonction publique et parapublique. Voici le texte intégral de la lettre de M. Bérubé.

par Yves Bérubé

La majorité d'entre nous sommes inquiets face au cafoillage de notre économie et à l'incertitude de l'emploi dans une telle période. Il ne se passe pas un soir sans que le bulletin de nouvelles nous rappelle à la réalité: fermeture d'usines, mises à pied, effondrement du dollar, hausse des taux d'intérêt. L'ensemble des économies occidentales semblent incapables de digérer les effets néfastes des politiques monétaires de lutte à l'inflation.

Au Québec, cette politique que l'ex-ministre des Finances dans le gouvernement Pearson, Walter Gordon, qualifie de "lamentable faillite", cette politique a des effets particulièrement désastreux. Notre économie basée sur des industries traditionnelles ou de jeunes entreprises souvent très novatrices mais sous-capitalisées, est durement frappée par cette politique de hauts taux d'intérêt en période de diminution des barrières tarifaires.

En neuf mois au Québec, il y a eu 3,300 faillites; nous avons perdu 150,000 emplois; le taux de chômage chez les jeunes dépasse les 20 pour 100. La richesse des Québécois a diminué de 3.6 pour 100 en un an. Depuis la "grande crise" en 1929, jamais nous n'avions connu un tel recul.

Cette crise qui affecte douloureusement beaucoup de nos concitoyens a des conséquences évidentes sur le budget du gouvernement qué-

bécois qui doit comme celui d'un individu ou d'une famille être en équilibre. En même temps que les taux d'intérêt élevés provoquent une hausse considérable du coût du service de la dette, la baisse de l'activité économique provoque une diminution des revenus et une hausse des dépenses pour venir en aide aux plus démunis de la société face à la crise.

Pourcentage d'augmentation des coûts en 1982-83:

- aide sociale: 17.1 pour 100
- aide juridique: 9.4 pour 100
- prêts et bourses aux étudiants: 14.3 pour 100
- habitation à loyer modique: 26.7 pour 100

Pour le gouvernement, le résultat de la crise est un déséquilibre important entre les revenus et les dépenses. Certains vont consacrer l'essentiel de leurs énergies à chercher, du gouvernement fédéral, du gouvernement québécois, du gouvernement américain ou des gouvernements antérieurs, QUI est responsable de la crise budgétaire que le Québec doit résoudre? Je n'ai pas l'intention d'entreprendre une guerre avec eux. Je me contenterai de quelques lignes pour rétablir certains faits.

— Alors que les dépenses gouvernementales croissaient de 17.5 pour 100 entre 1971 et 1975, cette croissance a été ramenée à 13.2 pour 100 entre 1976 et 1980.

— La convention signée la veille

de l'élection de 1976 a fait chuter le ratio maître-élève de 19.6 à 16.8, ce qui a nécessité l'engagement de 1,200 enseignants malgré la dénatalité. Celle signée la veille du référendum l'a fait passer de 16.8 à 16.4.

— Malgré la création de beaucoup d'organismes gouvernementaux entre 1979 et 1981, les effectifs de la fonction publique ont diminué de 3,000 postes durant cette période.

— A la fin de la convention collective de 1976, l'écart entre le public et le privé a atteint 16.3 pour 100.

Faut-il aussi rappeler l'effort gouvernemental des compressions de ses dépenses de plus de \$1.5 million depuis deux ans? Je pourrais faire un long texte de défenses de l'administration gouvernementale mais, ce que nos concitoyens veulent surtout savoir ce n'est pas qui est responsable de la crise mais COMMENT le gouvernement pourra équitablement procéder au redressement qui s'impose? COMMENT le gouvernement va-t-il équilibrer son budget?

Combattre la crise

Les employés du secteur public ne sont pas responsables de la crise budgétaire que nous traversons. Mais, alors que tous nos concitoyens sont durement frappés, serait-il équitable qu'un seul groupe, 20 pour 100 des travailleurs, voit ses revenus croître comme si nous vivions en période de pleine prospérité? Serait-il normal que 80 pour 100 des travailleurs du secteur privé qui, souvent pour conserver leur emploi, consentent à un gel ou une baisse de salaire, doivent s'imposer un nouvel effort pour accroître davantage l'écart de salaire qui existe par rapport au secteur public? Serait-il normal que les acquis d'un groupe de la société prennent sur l'équité, sur la justice?

L'écart de salaire entre le secteur public et le secteur privé, sans tenir compte de la sécurité d'emploi, at-

teindra 13 pour 100 le 1er juillet. Le gouvernement a décidé qu'il devait demander à ses employés un effort particulier. C'est pourquoi le 15 avril dernier, nous avons proposé un gel modulé des salaires afin d'éviter une hausse de \$521 millions des impôts. Nous avons proposé à l'employé qui gagne \$7.20 de l'heure d'indexer pleinement son salaire, à l'employé qui gagne \$12 l'heure, la moitié de l'indexation, enfin, à l'employé qui gagne plus de \$20.33 l'heure, un gel de salaire.

Prendre le virage au 1er juillet permettrait de le prendre en douceur, de protéger les plus bas salariés, ceux qui sont le moins bien armés pour faire face à la crise. Cette proposition n'a pas été acceptée. Le gouvernement doit aujourd'hui assumer ses responsabilités.

La loi 70

Il y a quelques jours, nous avons déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la rémunération dans le secteur public qui peut être résumé ainsi:

Les syndicats et les employeurs des organismes publics dont le budget est voté par l'Assemblée nationale sont appelés à la table de négociations afin de réduire les augmentations de salaire prévues dans les conventions collectives. S'ils ne parviennent à une entente, le projet de loi prévoit, à l'échéance des conventions le 31 décembre:

- une prolongation de trois mois des conventions collectives;
- une réduction des salaires de 18.85 pour 100 pour trois mois;
- un gel d'un an des avancements d'échelon pour ancienneté;
- un relèvement des salaires au 1er avril 1983 à un niveau temporaire, en attendant qu'une nouvelle convention collective vienne fixer définitivement les échelles de salaire (ce niveau temporaire correspond à celui qui aurait été atteint dans le cadre de la proposition du 15 avril dernier).

Cette loi prévoit que toute entente négociée prévaudra sur ces dispositions salariales et laisse toute la place à la négociation. Les employés du secteur public, malgré la réduction prévue, recevront près de \$400 millions d'augmentations de salaire entre le 1er juillet 1982 et le 1er avril 1983. Nous croyons que les représentants des travailleurs doivent décider du partage de cette augmentation et nous sommes ouverts à discuter rapidement de l'ensemble des prochaines conventions collectives.

Il faut comprendre qu'il est impossible de choisir à la fois de ne pas sabrer dans les services, ne pas hausser les impôts, conserver le déficit à un niveau tolérable et ne pas diminuer la rémunération des employés de l'Etat. Si on s'élève contre des impôts meurtriers en période de récession, contre une croissance du déficit à un niveau qui menacerait notre avenir, il faut en toute logique accepter que l'Etat doive diminuer ses dépenses. Dénoncer la loi 70 équivaut à accepter qu'en cas d'échec des négociations, à recommander au gouvernement à sabrer dans les services gouvernementaux et les programmes de transfert aux citoyens les plus démunis. Les critiques devraient indiquer à quelle enseigne ils logent. Il n'est que trop facile de jouer à celui qui a les mains propres et se plaindre ensuite que les gouvernements naissent dans l'indécision. Le gouvernement du Québec a choisi: il ne taxera pas davantage, il n'hypothéquera pas l'avenir et ne supprimera pas de services essentiels à la population.

Nous n'avons pas le droit de laisser nos concitoyens dans l'insécurité. Nous n'avons pas le droit de cacher nos intentions aux employés du secteur public.

La loi 70, c'est l'assurance que ce ne sont pas les plus démunis de la société qui devront se sacrifier davantage si nous ne parvenons pas à un accord négocié.

Pour éviter d'autres cas d'urée formol

L'industrie doit garantir ses produits (Ouellet)

par Robert FLEURY
envoyé spécial du Soleil
MONTREAL — "Les fabricants doivent être responsables de leurs produits. Si quelque chose arrive ils doivent pouvoir dédommager en-

tièrement les consommateurs." Faisant allusion à peine voilée aux victimes de la mousse d'urée formol (MIUF), le ministre de la Consommation et des Corporations du Canada, M. André Ouellet, a manifesté hier son intention d'introduire dans une nouvelle législation des dispositions qui obligeraient les fabricants de produits susceptibles d'affecter la santé ou la sécurité des consommateurs à les garantir par une sorte de fonds en fiducie ou d'assurance.

"Ce n'est pas juste que ce soit nous les Canadiens par le biais du gouvernement qui devions nous substituer à l'industrie parce qu'elle n'a pas pris ses responsabilités", a ajouté M. Ouellet en s'adressant aux 150 congressistes de l'Association des consommateurs du Canada (ACC), réunis à l'université de Montréal, les mettant même au défi de forcer les gouvernements à imposer de telles législations.

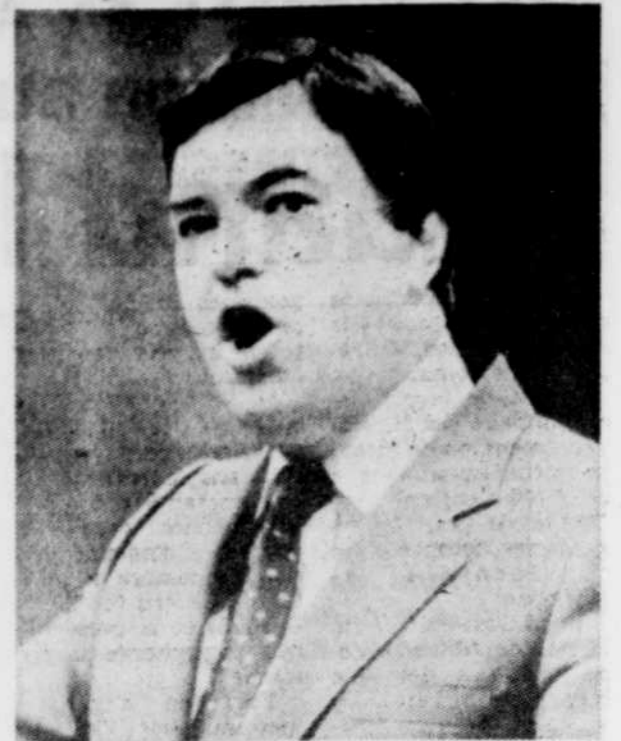
Tout en défendant son gouvernement d'avoir jamais approuvé l'usage de la MIUF, M. Ouellet a précisé au SOLEIL que nous étions dans un marché libre où

il n'était ni possible ni souhaitable de tout contrôler. "Il n'y a que les pays communistes à faire ça. La bureaucratie ne doit pas décourager l'esprit inventif des Canadiens à mettre sur le marché des produits nouveaux", a poursuivi le ministre.

La "débureaucratisation" doit d'ailleurs être l'un des principaux défis des Associations de consommateurs durant cette décennie pour améliorer l'efficacité des gouvernements et alléger les lourdeurs administratives, ajoute M. Ouellet devant l'ACC sans toutefois préciser davantage sa pensée.

Rappelant que la protection des consommateurs avait fait d'énormes progrès depuis la création il y a 40 ans de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, M. Ouellet est d'avis que la récession économique et le passage d'une société d'abondance à une société de conservation obligeront les consommateurs à faire preuve de beaucoup plus de maturité dans leurs achats de biens et services dans les années futures.

"Ils seront beaucoup plus exigeants, en voudront davantage pour leur argent quitte à re-



Le ministre André Ouellet songe à une loi sur les produits susceptibles d'affecter la santé.

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui soulage la douleur et enraye les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes. Cette substance spéciale, Bio-Dyne, agit aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, "une amélioration remarquable" s'est maintenue durant des mois.

Seule PRÉPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Appels d'offres pour le transbordement des pilotes
Québec, Québec No 01-82
Trois-Rivières, Québec No 02-82
Montréal, Québec No 03-82
Sorel, Québec No 04-82
Lanoraie, Québec No 05-82
Toutes les conditions des présents appels d'offres sont contenues dans les documents qui sont disponibles pour examen et peuvent être obtenus gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 09h00 à 16h00 au bureau de l'Administration de Pilotage des Laurentides 1080, Côte du Beaver Hall, suite 1804, Montréal, Québec H2Z 1S8.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu les documents d'appels d'offres directement de l'Administration sont admises à soumissionner. L'Administration de Pilotage des Laurentides se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions. Les appels d'offres doivent être reçus par 15h00, le 13 juillet 1982.

Le directeur des opérations

Troisième publication

PRENEZ AVIS que M. Dorilla Méthot adressera à la Commission des Transports du Québec, une demande de permis spécial pour le transport de déchets solides, dans la région 09, à savoir ordures ménagères, le tout suivant les règlements adoptés par la Commission. Tous intéressés à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, QUÉBEC G1K 7W5.

M. BERTHÉ FILLION
Procureur du requérant

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.
647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

Si elles n'étaient pas construites juste comme il faut, nous ne ferions pas cette offre: protection contre les frais de réparations sans supplément de prix, pendant 3 ans.



Sedan 4 portes Chevrolet Celebrity



Coupe 2 portes Oldsmobile Omega



Familiale 4 portes Pontiac J2000, coupe 2 portes Buick Skyhawk Limited



Sedan 4 portes Pontiac 6000 LE

Plus de 70 tractions avant...intermédiaires, compactes et sous-compactes: offertes uniquement par General Motors.

Les voitures justement conçues.
La traction avant offre des avantages certains: réduction du poids; adhérence améliorée; qualités routières, avec la suspension avant à jambes de force MacPherson et la direction à crémaillère; et augmentation du volume utile pour les occupants avec un moteur transversal.
Toutes ces voitures ont un excellent profilage aérodynamique qui influence la consommation et donne des lignes modernes au cachet élégant.

Une technique d'avant-garde.
Grâce aux progrès techniques de General Motors, de plus en plus, des sondes à laser commandées par ordinateur mesurent les ouvertures des carrosseries.
Les rayons gamma inspectent des pièces autrement invisibles.
Des robots accomplissent diverses opérations.
Chaque modèle est équipé d'un quatre-cylindres standard. Un V6 est également offert en option dans nos compactes, tandis que des V6 à essence ou diesel sont livrables dans la plupart de nos intermédiaires.

Juste au moment opportun.
Ces voitures sont construites pour répondre à des exigences nouvelles de valeur et d'efficacité. Elles ont la valeur qui leur est conférée par de nombreux éléments standard et par une construction de haute qualité.
La batterie n'exige jamais aucun entretien. L'embrayage et les freins sont autorégulateurs. Les roulements de roues, hermétiques, sont autolubrifiés.
On recommande le changement de l'huile et du filtre ainsi que la lubrification du châssis tous les 12 mois ou tous les 10 000 kilomètres. La mise au point incluant le remplacement des bougies et du filtre à air est

General Motors a une telle confiance en la qualité de ses intermédiaires, compactes et sous-compactes à traction avant que le Plan de protection continue de GM en option est maintenant offert pour une durée limitée, sans supplément de prix.
Pendant trois ans ou 60 000 kilomètres (36 000 milles), vous serez protégé contre les frais de réparations importantes des équipements électriques et mécaniques, sous réserve d'une franchise de 25 \$, sauf lorsque ces frais sont couverts par la garantie limitée de véhicule neuf de GM.
Le Plan inclut une allocation de louage de voiture au cas où votre voiture serait immobilisée pour des réparations, ainsi qu'une allocation de remorquage ou de dépannage. Vous bénéficiez de cette protection dans toute l'Amérique du Nord, chez plus de 7 000 concessionnaires GM.
Pour obtenir tous les renseignements à ce sujet, consultez le concessionnaire Chevrolet, Pontiac, Oldsmobile, Buick ou Cadillac. Cette offre prend fin le 30 juillet 1982 inclusivement.

recommandée tous les 48 000 kilomètres.
En plus de la garantie standard de voiture neuve, une garantie protège contre toute déficience du groupe motopropulseur pendant deux ans ou 40 000 kilomètres, selon la première éventualité.

Avec le juste choix.
General Motors est le seul constructeur d'automobiles du monde entier qui offre un aussi grand nombre de tractions avant comprenant plus de 70 intermédiaires, compactes et sous-compactes.

Des intermédiaires entièrement nouvelles. Les Chevrolet Celebrity, Pontiac 6000, Oldsmobile Cutlass Ciera et Buick Century sont des intermédiaires d'une nouvelle génération. Par leur confort et leur luxe, ces voitures à cinq places sont tout indiquées pour l'usage familial.
Elles sont toutes très bien profilées et livrables comme coupe 2 portes ou sedan 4 portes, avec un équipement standard comprenant un quatre-cylindres de 2,5 litres, une boîte automatique, une servo-direction et des servo-freins. Toutes sont

et les mieux équipées de GM. Elles ont un groupe moteur standard comprenant un quatre-cylindres de 1,8 litre et une boîte manuelle à quatre vitesses avec surmultiplicateur. La boîte automatique est livrable en option.
Tous les modèles offrent cinq places.
Les Chevrolet Cavalier et Pontiac J2000 sont des coupés 2 portes, des sedans 4 portes, des modèles 3 portes et des familiales 4 portes. Cotes de consommation/économie avec groupe moteur standard: 40 mi/gal ou 7,1 L/100 km, en usage combiné.
Les Oldsmobile Firenza et Buick Skyhawk sont de petites voitures de luxe, nos tractions avant les plus récentes. Les Oldsmobile sont des sedans 4 portes et des modèles 3 portes; les Buick sont des coupés 2 portes et des sedans 4 portes. Cotes de consommation/économie avec groupe moteur standard: 39 mi/gal ou 7,2 L/100 km, en usage combiné.
Le sedan 4 portes Cadillac Cimarron est une nouvelle sorte de Cadillac pour les usagers d'une classe nouvelle. Cotes de consommation/économie avec équipement standard: 38 mi/gal ou 7,4 L/100 km, en usage combiné.

Juste en ce moment.
Rappelez-vous que l'offre spéciale de protection contre les frais de réparations sans supplément de prix ne s'applique qu'aux véhicules admissibles achetés et livrés à l'acheteur définitif pendant la période du 11 mai au 30 juillet 1982 inclusivement. Le concessionnaire vous fournira tous les détails. La clientèle actuelle peut être très exigeante et General Motors répond à ses exigences avec les voitures que vous attendez. Pour l'achat ou la location à long terme, rendez-vous dès maintenant chez le concessionnaire Chevrolet, Pontiac, Oldsmobile, Buick ou Cadillac.

Nos sous-compactes. Ce sont des voitures parmi les mieux construites livrables avec un V6 à essence et les Pontiac, Oldsmobile et Buick sont également livrables avec un V6 diesel. Cotes de consommation/économie avec équipement standard: 36 mi/gal ou 7,9 L/100 km, en usage combiné.
Les compactes. Nos compactes à traction avant sont très performants. Elles ont un quatre-cylindres standard de 2,5 litres ou un V6 en option de 2,8 litres. La boîte manuelle à quatre vitesses avec surmultiplicateur est standard et l'automatique livrable en option. Les compactes offrent cinq places.
Les Chevrolet Citation comprennent des modèles 3 portes, 5 portes et coupe 2 portes; les Pontiac Phoenix, des modèles 5 portes et coupe 2 portes.
Les Oldsmobile Omega et Buick Skylark sont des coupés 2 portes et des sedans 4 portes avec servo-direction et servo-freins standard.
Cotes de consommation/économie de toutes les compactes avec équipement standard: 40 mi/gal ou 7,1 L/100 km, en usage combiné.

Un monde de changements pour un monde qui change.

*Ces estimations sont basées sur les méthodes d'essais approuvées par Transport Canada. Rappelez-vous que ces chiffres de consommation/économie de carburant sont des estimations sujettes à révision. Les résultats obtenus peuvent varier selon l'utilisation qu'on fait du véhicule, les habitudes de conduite, l'état du véhicule et l'équipement en option.

Des victimes de la mousse occupent les bureaux des députés

MATANE — Mécontents de l'attitude de leur député fédéral, des victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF) ont occupé durant quelques heures le bureau de M. Rémi Bujold et celui de Mme Eva Côté, qui représentent respectivement les circonscriptions de Bonaventure / Îles-de-la-Madeleine et de Rimouski.
Selon le comité des victimes de la MIUF de la vallée de la Matapédia, qui a "envahi" le bureau de M. Bujold, "il est temps que les députés fédéraux s'occupent de nous et défendent notre droit à la santé et au logement par un programme adapté".
Selon un communiqué, le comité trouve indécent le silence des élus fédéraux face à l'aide qui est accordée

aux propriétaires et locataires de maisons isolées avec le produit toxique.
"Nous demandons aux députés de voter contre le projet de loi C-109 qui n'est pas une aide accordée, mais plutôt du rapiégame qui profitera davantage" aux entrepreneurs en construction "qu'aux victimes".
Au bureau de M. Bujold, à New-Richmond, quatre membres du comité de la vallée ont pris possession des lieux de 10h le matin jusqu'à la fin de l'après-midi. A Rimouski, huit personnes ont fait de même à compter de 13h. Des occupations semblables devaient avoir lieu aux bureaux des députés Pierre de Bané et Alexandre Cyr, respectivement des circonscriptions de Matapédia / Matane et Gaspé, mais n'ont pu se produire.

Browns

SOLDE

À quelques pas seulement, le grand solde Browns bat son plein.
Chaussures pour hommes, femmes et enfants; sacs à main:
rabais de 10% à 50%.
Les Galeries de la Capitale.
627-5855

Peu d'anglophones au sein des régies



LE MONDE DES FONCTIONNAIRES
ghislaine rheault

Sur les 1,123 postes de membres de conseils d'administration, de régies et de commissions, nommés de façon discrétionnaire par le gouvernement, on ne compte actuellement que 4 pour 100 d'anglophones. Trente de ces 120 organismes comptent un représentant anglophone.

Reed Scowen, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, a dénoncé hier cette situation, y voyant de la "discrimination délibérée" de la part du gouvernement.

Dans un relevé fait par le service de recherche de l'Assemblée nationale, à la demande du député Scowen, on ne trouve en effet que 48 membres de conseils d'administration dont la langue maternelle est l'anglais; on n'y trouve pas d'anglophones aux conseils d'administration d'Hydro-Québec, de la caisse de dépôt, de l'Office de protection du consommateur, de la Société de développement industriel, de Radio-Québec, de la Commission des biens culturels, de la CSST, de la Régie des rentes, de la Commission de police, pas plus qu'à d'autres or-

ganismes moins "éminents" comme le Comité de surveillance des étalons.

M. Scowen estime de plus que la situation s'est détériorée depuis deux ans au moment où on comptait 60 membres anglophones dans les conseils d'administration. Le nombre de postes s'est accru (de 1,082 à 1,123) et la présence des anglophones a diminué.

Tout en s'en remettant pour l'instant aux travaux du CIPACC (Comité d'implantation du plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles), M. Scowen estime qu'il faudrait créer un autre organisme rendant compte à l'Assemblée nationale, dont le mandat serait l'intégration plus poussée des minorités linguistiques et qui s'assurerait que les anglophones reçoivent tous les services dans leur langue maternelle. M. Scowen estime que ce serait là la seule façon de démontrer une volonté politique de changement. Il rappelle qu'un premier relevé fait en 1980 et envoyé au premier ministre et à ses ministres n'a pas eu de suite... Or, ce ne sont

pas des nominations qui peuvent être limitées par des concours complexes ou des compressions budgétaires, et rien n'empêchait le gouvernement d'y donner suite.

M. Scowen réclame du gouvernement qu'il établisse une politique ferme pour que toutes les régies et commissions sous sa juridiction s'assurent d'une représentation suffisante de la communauté anglophone.

Fonctionnaires anglophones

Quant à la présence des anglophones et des membres des communautés culturelles dans la fonction publique, elle demeure dérisoire. M. Scowen a cité les chiffres datant de 1979, qui estimaient à 2,7 pour 100 la présence d'employés appartenant à des minorités ethniques. Or affirme le député, 40 pour 100 des membres des communautés ethniques sont des francophones (Français, Belges, Suisses ou Haïtiens), ce qui ramène la présence des anglophones à une proportion bien inférieure.

Le député ne pouvait toutefois citer le nombre d'anglophones ayant posé leur candidature à des concours de recrutement. "Il n'y en aurait eu aucun, dit-il que cela ne changerait pas mon évaluation. Ce serait un signe qu'il faut agir plus vite."

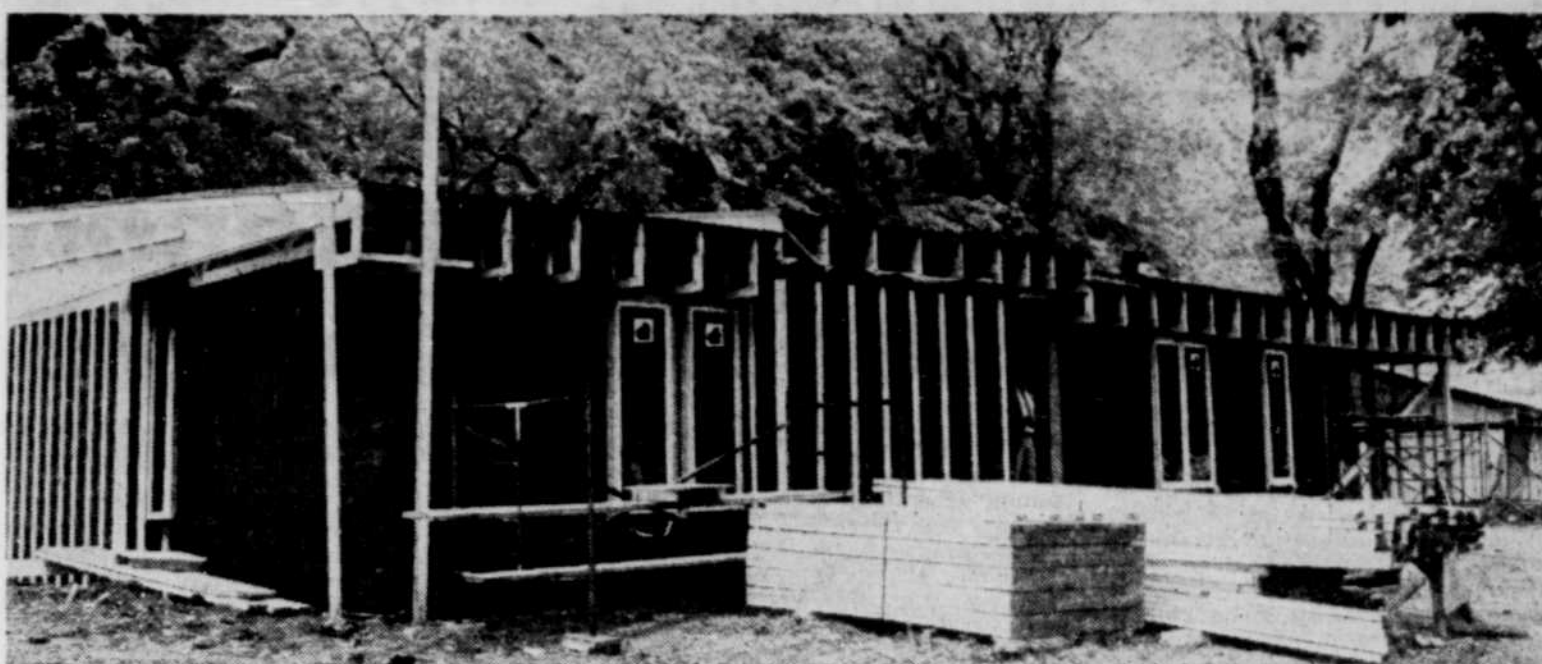
M. Scowen estime d'autre part irréaliste l'objectif de représentation de membres de communautés culturelles dans la fonction publique dans une proportion de 10 pour 100 d'ici 1986. Cela voudrait dire qu'on n'embaucherait jusque-là que des gens dont la langue maternelle n'est pas le français.

Pluie de pétitions

L'Assemblée nationale a été le réceptacle hier d'une petite onde de pétitions émanant de fonctionnaires de circonscriptions représentées par des députés libéraux.

Les députés de Laprairie, Beauce-Sud, Charlevoix et Jean-Talon ont déposé des pétitions au nom des fonctionnaires et d'enseignants demandant au gouvernement le respect intégral de ses engagements, la modification de ses intentions touchant les réductions des salaires et les régimes de retraite.

Cette onde avait été précédée vendredi, d'une autre "précipitation", celle de députés péquistes se prononçant dans le débat en deuxième lecture sur le projet de loi touchant la rémunération des employés de l'Etat. Une pluie de communiqués résumant ces interventions est tombée dans les corbeilles des journalistes de la tribune de la presse.



Déjà, la maison Kinsmen prend forme sur l'emplacement habituel de son tirage à Expo-Québec.

La maison Kinsmen 1982 sera pratique et esthétique

par François ROY

La maison familiale Kinsmen 1982 a été avant tout la recherche d'une solution pratique et esthétique, d'un coût abordable, se prêtant à la demande actuelle dans le domaine de l'habitation unifamiliale. C'est dans cet esprit que l'architecte Jean-F. Pelletier a donc conçu le projet de cette année, qui a été lancé hier par le président du club, Claude White, sur le terrain d'Expo-Québec.

Il s'agit d'une maison contemporaine qui pourra être transportée d'une seule pièce sur un terrain boisé de plus de 20,000 pieds carrés, dans le développement Le Tournant du lac Enr. à

Lac-Beauport, permettant ainsi une magnifique vue sur cette nappe d'eau. Le revêtement extérieur est de brique et de cédre et un abri d'auto y est adjoint.

La maison d'une valeur de \$125,000, sera tirée le 6 septembre sur les terrains d'Expo-Québec où on fera aussi l'attribution d'un second prix, soit une paire de billets de saison des

Nordiques de Québec pour la saison 1982-1983. Les gens pourront se procurer des billets dès demain, mercredi, aux points de vente identifiés par une affiche de la maison Kinsmen.

Pour remercier ceux qui répondront hâtivement, sera attribué le 27 août un voyage double de deux semaines à Agadir au Maroc, d'une valeur de \$3,000, plus \$700 en argent de poche.

L'Assemblée nationale rend hommage au père Georges-Henri Lévesque

par J.-Jacques SAMSON

L'Assemblée nationale du Québec a rendu hommage hier au père Georges-Henri Lévesque, fondateur de la faculté des sciences sociales de l'université Laval. La Banque Royale du Canada a octroyé son prix annuel, d'une valeur de \$100,000 au père Lévesque, il y a quelques jours.

La motion a été amenée par le chef libéral Claude Ryan, qui a souligné que le père Lévesque fut le pionnier au Québec de l'étude et de l'enseignement scientifique des disciplines sociales, un grand éducateur, un grand formateur d'hommes, un témoin très efficace du libéralisme intellectuel, un homme qui n'a jamais craint de faire ses options et ses paris du côté de la liberté plutôt que des contraintes.

Ce qui n'a pas nui non plus pour recevoir pareils éloges, le père Lé-

vesque s'était prononcé pour le "NON" au référendum de 1980, a rappelé M. Ryan.

Le député Denis de Belleval a joint ses félicitations à son ancien professeur, à celles de M. Ryan. Il fut l'un des plus éminents Québécois à la source du renouveau moderne contemporain du Québec. M. de Belleval a souligné que le père Lévesque a aussi été le professeur des députés de Lévis, de Saguenay et de celui de Louis-Hébert. M. Doyon a rappelé, de son côté, le courage qu'il lui avait fallu témoigner pour défier l'autorité établie et créer la faculté des sciences sociales.

Le député de Lévis, M. Jean Garon, a de son côté rappelé des souvenirs de classe et soutenu que 90 pour 100 des élèves du père Lévesque sont aujourd'hui des indépendantistes.

MAINTENANT AVEC
guy rouleau
Opticien d'ordonnances

Monsieur Jean Arteau, directeur général de la maison Guy Rouleau opticien, annonce la venue de monsieur Jacques Lemieux en tant qu'opticien responsable de la succursale située au 2600 boulevard Laurier (entre Place Laurier et Place Sainte-Foy).

Riche d'une vaste expérience comme opticien, monsieur Lemieux sera à même de vous conseiller en ce qui concerne les dernières nouveautés optiques.

EATON

JE GÂTE MON PAPA

Tout bien calculé, choisissez une Canon pour Papa!

8.00 de rabais!
Calculatrice métrique solaire LS-2
Papa sera ravi par ce petit bijou de la technologie moderne. Plus de problèmes de conversion métrique, plus de problèmes de piles. Cette calculatrice fonctionne juste en étant exposée à une source lumineuse. 40 facteurs de conversion, mémoire complète.
Prix courant Eaton 37.95

29.95 ch.

À prix spécial!
Calculatrice imprimante PT-8
Compacte et silencieuse, cette calculatrice apportera à papa une aide efficace. Affichage à 8 chiffres et double source d'alimentation: CA et CD. En plus des fonctions de base, elle offre le calcul de pourcentage, de majorations, de rabais, de racine carrée, d'élevations aux puissances, de réciproques et autres calculs mixtes. Piles non comprises.
Prix Eaton 36.99 ch.

Eaton, Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale, Rayon 306.
Venez ou téléphonez 653-9331

LE PRÊT À MEUBLER 1982 OFFRE SPÉCIALE \$895

Comprenant mobilier de salon 2 pièces, modèle contemporain moderne dossier haut, confortable et élégant, cadres en bois dur, canapé 87 po, chaise 43 po, tissu 100% nylon, couleurs brun gris, beige, brique, gris bleu, accessoires en sus.

Aussi ameublement complet: mobiliers de cuisine, de chambre, et ce mobilier de salon pour \$2 195

Stationnement sur le côté du magasin
355, Marie-de-l'Incarnation, Québec 681-6054

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRÈRES INC.

Nouveauté estivale

GAGNEZ UN VETEMENT DANSKIN ou PLAYTEX

2 tirages par jour du 15 au 21 juin.

Dessous **DANSKIN**

Grandeurs disponibles:
A 32/70 - 36/80
B 32/70 - 38/85
C 34/75 - 38/85
Composition du tissu:
Bonnetts - 100% polyester
Côtés - 76% polyester, 24% spandex
Garniture non comprise

Lingerie Laurette
Corseterie - Lingerie - Maillots de bain
Uniformes pour hommes et femmes

Place Fleur de Lys — 523-4058
MasterCard et VISA acceptées.

A-8 **QUÉBEC ET BANLIEUE**

Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

Construction domiciliaire bloquée

Le maire de Sillery dénonce l'application de la loi 125

par Marie CAQUETTE

Bien que la construction domiciliaire qui était bloquée depuis un an et demi à Sillery ait été récemment dégelée par l'intervention du ministre des Affaires municipales, le maire Charles-H. Blais n'en dénonce pas moins l'application étroite de la loi 125 par la Commission nationale de l'aménagement et le souci excessif de démocratie de cette loi qui permet à cinq citoyens de bloquer les pouvoirs des élus municipaux.

Rencontré à l'hôtel de ville, le maire Blais faisait part de sa satisfaction de constater que le ministre Léonard ait usé de son pouvoir discrétionnaire pour libérer des territoires à la construction. Une quinzaine de projets immobiliers représentant un potentiel de 150 logements bénéficieront de ce feu vert ministériel.

Trou dans la loi

Le magistrat soulignait aussi sa profonde déception.

"Il y a un trou dans cette loi qui permet à seulement cinq citoyens de signer une requête demandant un examen général du plan et des règlements sans même avoir à justifier leur requête par des points précis de discordance et sans avoir à être touchés sur leur propriété par d'éventuelles discordances", d'affirmer le maire Blais.

"Il suffit de cinq ennemis politiques pour bloquer le développement d'une ville et entraîner des délais interminables...", de commenter le maire Blais.

"C'est un empiètement sur le pouvoir des élus municipaux de poser des gestes politiques, telle la planification du développement d'une ville", selon le maire.

Gel de deux ans

Le gel du lotissement et de la construction à Sillery est en vigueur depuis le 6 octobre 1980. Il devait durer, selon les prévisions du conseil, le temps d'un hiver jusqu'au prin-

temps 1981, à la suite de l'envoi "de toute la papiersse et du plan d'urbanisme" à la Commission nationale de l'aménagement, chargée d'examiner la conformité comme le veut la loi 125, indiquait hier le maire Blais.

Un "accrochage technique" provoqué par des "ennemis politiques" ("quel conseil ne s'en fait pas?", de dire le maire) et deux avis successifs de non-conformité "sur des points de détail" entre le plan et les règlements de la ville transformèrent le gel d'un hiver en une longue attente devenue intolérable au bout d'un an et demi... et préjudiciable au développement de la ville, affirmait le maire Blais.

La municipalité adoptait en mai dernier, pour se sortir temporairement de l'impasse, un règlement de contrôle intérimaire dégageant certains secteurs (sur lesquels sont situés les éventuels chantiers de construction) du gel affectant tout le territoire de la municipalité.

Règlement que le ministre, usant de son pouvoir discrétionnaire, n'a pas désavoué (c'est-à-dire qu'il l'a approuvé).

Ce dégel temporaire vaut jusqu'au moment où Sillery obtiendra enfin un certificat de conformité en tous points entre son plan général d'urbanisme et ses divers règlements de zonage, de lotissement et de construction. Approbation attendue pour la fin de l'été. Deux ans après que la "papiersse" eut été acheminée à la Commission nationale d'aménagement.

Application étroite

"Nous ne pensons pas que le législateur ait voulu bloquer une ville au complet", d'expliquer le gérant de la ville de Sillery, M. Claude Delisle, expert en questions d'urbanisme.

"Il voulait plutôt s'assurer qu'un organisme indépendant vérifie la concordance générale entre le plan et les règlements et accorder un mécanisme d'appel (aux citoyens) face à un conseil qui pourrait être de mauvaise foi."

L'idée sous-jacente à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125), selon M. Delisle, était de doter la province d'un plan général d'aménagement à long terme, et à un

échelon intermédiaire, de plans régionaux et en plus petit, de plans municipaux, tous en harmonie et intégrables... "mais pas de vérifier la concordance à la ligne près, en superposant les règlements, point par point, sur le plan général!"

"La commission a adopté une ligne de conduite étroite. Elle devra la respecter pour tous, à moins que la loi ne soit modifiée", soutient le maire Blais. Des indications en ce sens seraient déjà perceptibles selon les autorités de Sillery.

En fait, les 1.200 municipalités que compte le Québec devront éventuellement soumettre leur plan d'urbanisme et leurs règlements de zonage, de lotissement et de construction à la Commission nationale de l'aménagement.

"Nous étions les premiers que la commission avait à se mettre sous la dent, lance le maire. Nous allons faire jurisprudence. Je suggère qu'en fonction de ce qui vient de se passer à Sillery, la loi soit amendée pour que d'autres municipalités n'aient pas les mêmes problèmes que nous."

Ce n'est pas l'existence de la commission, rappellent les deux hommes, qui est discutable. Elle est là pour protéger les citoyens. Un conseil, disent-ils, pourrait être de mauvaise foi et nier grossièrement dans ses règlements (auxquels ont moins facilement accès les citoyens) ce que promet son plan d'urbanisme (plus accessible). Ce qui est discutable, selon eux, c'est la façon de travailler de la commission et le souci excessif de démocratie de la loi.

L'expérience de Sillery aurait deux conséquences prévisibles; toutes les municipalités pourraient adopter un règlement de contrôle intérimaire au moment du dépôt de leur plan d'urbanisme et des règlements qui l'accompagnent afin d'éviter un gel d'une durée indéfinie des territoires à construire. De plus, selon deux avocats qui rendent compte de l'expérience de Sillery devant la Commission nationale de l'aménagement dans la dernière livraison de la Revue du Barreau, les municipalités pourraient confectionner d'abord leurs règlements et les reproduire ensuite fidèlement, détail par détail, sur le plan général d'urbanisme de leur ville!

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h



Honneur militaire

Le major Miville Roy (à droite) reçoit du colonel Ron Russell une agrafe à sa décoration canadienne. La cérémonie a eu lieu récemment au quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), près de Mons en Belgique. L'agrafe représente 22 ans de service militaire dans les Forces canadiennes. Le major Roy est le fils de Mme Edith Roy, de la rue de Callières à Québec.

Athlète de l'année

Estelle Drouin, une élève du YWCA de Québec, a été nommée athlète de l'année de Québec pour la compétition régionale des handicapés qui a eu lieu à Baie-Saint-Paul, le 5 juin dernier. Estelle a remporté cinq médailles d'or en natation dans la division des handicapés visuels.

dans un concours international. Sous la direction du révérend Jean-Claude Lafleur, les jeunes philatélistes québécois ont remporté un grand prix, deux prix spéciaux, une médaille de bronze argenté et six médailles de bronze.

Statistique Canada

Les Québécois, en dehors de la région de Montréal, peuvent maintenant rejoindre directement par téléphone les services de Statistique Canada à Montréal. Il s'agit de composer 1-800-361-2831. Les bureaux sont ouverts de 8h30 à 16h30. Jusqu'à récemment, seuls les résidents de la région de Montréal avaient un accès direct par téléphone aux renseignements statistiques. Ce genre de service était offert dans les autres provinces mais on vient de corriger la situation dans le cas du Québec.

Aux locataires

Aux locataires qui déménageront bientôt, les comités de citoyens et de citoyennes de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur, de Limoilou et le groupe des locataires du Québec métropolitain sont prêts à répondre aux questions touchant la signature d'un nouveau bail et les relations avec un nouveau propriétaire. Pour connaître vos droits, vous pouvez téléphoner à 522-0454 tous les mardis du mois de juin et le premier mardi de juillet, de 18h30 à 21h30.

Collecte de sang

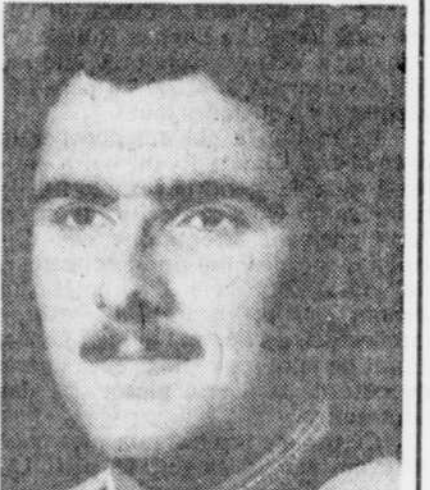
Une collecte de sang sera tenue au sous-sol de l'église de Beauport, demain. L'équipe de la Croix-Rouge recevra les donneurs de 15h à 17h et de 19h à 21h. Plus de 200 donneurs sont attendus. Pour autres détails, rejoindre Michèle de Bellefeuille à 687-5062 ou Denis Guérin à 827-4551.

Huiles exposées

Des huiles de Céline Chagnon-Boivin sont exposées jusqu'au 17 juin, de 8h à 16h, à la galerie La Dizaine, située à la Cafétéria de Place-de-Ville, 1020 route de l'Église à Sainte-Foy.

Philatélie

La délégation québécoise a remporté un très grand succès lors de la 7e exposition philatélique mondiale de la jeunesse qui a été tenue à Toronto, récemment. Les participants du Québec ont rafilé deux prix spéciaux, deux médailles d'argent, trois médailles de bronze argenté et sept médailles de bronze. Il s'agissait de la première présence de représentants du Québec



Honneur au mérite

L'élève-officier J.-A. Jacques Hamel a reçu un baccalauréat en génie physique (grande distinction) et un brevet d'officier des Forces canadiennes lors de cérémonies de collation des grades, qui ont eu lieu récemment au Royal Military College of Canada, à Kingston en Ontario. Le militaire est le fils de M. et Mme André Hamel, 3113 rue Champagne, à Sainte-Foy.

en bref

Festival de l'agneau

MONTMAGNY — Quelques milliers de visiteurs ont été accueillis au deuxième festival annuel organisé par l'Association des producteurs d'agneaux de la Côte-du-Sud, ces jours derniers. "Ce fut un franc succès", a dit la bergère Marie Fontaine, de Saint-Michel. Le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, ainsi

que ses deux filles et beaucoup de personnes ont dit bien apprécier ce genre d'organisation "qui met de l'originalité". Quelque 400 convives ont dégusté l'agneau du méchoui. Nous espérons renouveler l'an prochain, cette expérience. En ce qui a trait aux éleveurs, le festival nous a permis d'exhiber les produits de notre élevage et discuter entre nous des différentes facettes de notre production qui prend de plus en plus d'importance au Québec.

La Saint-Jean-Baptiste au Concorde

c'est le 12.12!

Un très bon spectacle:

- Le tenor Georges Coulombe
- Madame Jeannine Lachance au piano
- Jeanne D'Arc Charlebois
- Et les plus belles voix du Conservatoire de Québec

Un excellent dîner:

- Cocktail de crevettes naines
- Côte de bœuf rôtie au jus
- Salade panachée
- Soufflé glacé à l'érable
- The — Café — Petits fours

Le samedi 19 juin à 19 heures dans la salle de bal 25\$ par personne — taxe et service inclus

Achetez vos cartes dès maintenant

Stationnement sous l'hôtel 1225, Place Montcalm, Québec 647-2222

LOEWS **Le Concorde**

Le service de la traverse reprend à Saint-Siméon

RIVIERE-DU-LOUP (RL) — La traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon reprendra ses activités saisonnières demain 16 juin, soit une journée plus tard que la reprise déjà retardée de la mi-avril au 15 juin.

En annonçant ce nouveau délai d'une journée dans la reprise du service de traversier, le ministre des Transports du Québec a mentionné hier que cette journée d'attente additionnelle était attribuable à des difficultés imprévues.

Donc, à partir du 16, entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup, les traversiers "Trans-Saint-Laurent" et "Radisson" se partageront l'horaire suivant, selon les trois périodes de la nouvelle saison:

— Du 16 au 22 juin: deux traversées aller-retour chaque jour;

— Du 23 juin au 6 septembre: sept traversées aller-retour chaque jour;

— Du 7 septembre au 6 janvier 1983: deux traversées aller-retour chaque jour.

Jusqu'au 23 juin et à partir du 7 septembre, le traversier "Trans-Saint-Laurent" sera seul en service. Au cours de la période estivale, soit du 23 juin au 6 septembre, le "Radisson" se joindra à l'autre navire pour assurer le service.

Pour obtenir des précisions sur les heures de départ des navires et le tarif, on doit communiquer avec l'entreprise La Traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon Limitée, en composant les numéros suivants: à Rivière-du-Loup: (418) 862-5094 ou 862-9545; à Saint-Siméon: (418) 638-2856.

Prenez toujours la température du vin avant de le servir!

Comme vous le savez, chaque vin a sa personnalité propre et de ce fait, une température idéale pour le servir.

Voici des exemples:

	C.	F.
Bordeaux	18	68
Bourgogne	16	65
Beaujolais	10	50
Vin blanc	9	48

Avec notre thermomètre nickelé, vous saurez en quelques secondes si votre vin est à sa température idéale.

TIRE-BOUCHON EN LAITON MASSIF

Dites adieu au clivage ou à l'émiettement des bouchons de liège. Avec cet instrument de luxe et de précision, vous n'aurez jamais plus de problèmes. Même le bouchon le plus récalcitrant ne peut y résister!



Thermomètre ou tire-bouchon, \$17.95 chacun

692-3822

BIRKS JOAILLIERS

Jetez les dés et AMUSEZ-VOUS!



C'est un jeu fascinant qui a été inventé en France il y a des siècles. Le "shui-the-box" était très populaire à l'époque chez les marins des îles anglo-normandes.

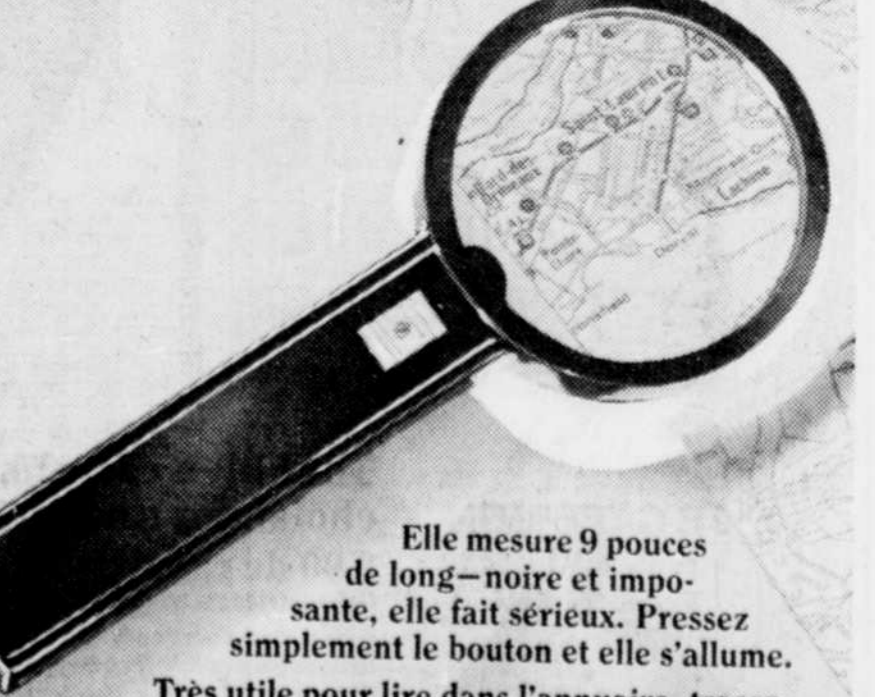
Ce jeu de dés et de chiffres amusera autant les adultes que les enfants. Le coffret tout en bois mesure environ 8" x 11". Règles du jeu comprises.

\$10

692-3822

BIRKS JOAILLIERS

Une loupe qui fait la lumière!



Elle mesure 9 pouces de long — noire et imposante, elle fait sérieux. Pressez simplement le bouton et elle s'allume. Très utile pour lire dans l'annuaire, tracer l'itinéraire de votre prochain safari sur une petite carte ou repérer les faux dans votre collection de timbres.

Avec 4 piles AA Eveready, \$9.95

692-3822

BIRKS JOAILLIERS

Boischatel et L'Ange-Gardien

La CS Côte-de-Beaupré explique sa position

par **Gérald OUELLET**

Tous les écoliers des niveaux préscolaire et primaire du secteur Boischatel fréquenteront, l'automne prochain, les écoles Boisjoli et Le Bocage, sauf ceux résidant dans la

partie sise au pied de la côte de l'Église, au niveau du boulevard Sainte-Anne, y compris toutes les rues de ce quartier, ainsi que les élèves du chemin Royal, à l'est des numéros civiques 5439 et 5354 qui fréquenteront soit l'école Notre-Dame-

de-Lourdes, soit l'école Le Petit Prince, toutes deux situées dans la localité de L'Ange-Gardien.

C'est ce qui ressort d'un dépliant préparé par la Commission scolaire Côte-de-Beaupré pour expliquer aux parents de Boischatel et L'Ange-Gardien sa position dans le conflit qui l'oppose aux parents de Boischatel. On sait que, présentement, les parents de Boischatel gardent leurs enfants à la maison, tant qu'ils n'auront pas de la commission scolaire l'assurance que les cours continueront à se donner à Boischatel.

Dans cet ordre de pensée, un certain nombre d'enfants de Boischatel fréquenteront soit l'école Le Petit Prince, soit l'école Notre-Dame-de-Lourdes, toutes deux situées à L'Ange-Gardien.

Selon le dépliant, il n'a jamais été question, et il n'est pas du tout question, que des enfants de Boischatel soient localisés à l'école La Visitation à Château-Richer, ou que des enfants de Boischatel aillent "bumper" des enfants de L'Ange-Gardien vers Château-Richer.

Notre-Dame-de-Lourdes

Toujours selon la commission scolaire, la décision de loger des écoliers de Boischatel et de L'Ange-Gardien à l'école Notre-Dame-de-Lourdes doit être maintenue pour plusieurs raisons. D'abord, cette option est conforme aux politiques budgétaires du MEQ relatives à l'agrandissement ou à la construction des écoles.

D'autre part, l'aménagement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes est un projet entièrement couvert par des subventions gouvernementales. De plus, ce projet ne diminue ni n'augmente de façon significative les coûts de transport scolaire. Enfin, depuis

septembre 1981, les enfants concernés se rendent déjà deux fois par jour à L'Ange-Gardien avant de revenir soit à l'école Boisjoli aux entrées, soit à leurs résidences aux sorties.

Comparaison

Selon le dépliant de la commission scolaire, les enfants du boulevard Trudel au nord de Boischatel prennent de 25 à 30 minutes à chaque transport pour fréquenter l'école Boisjoli ou Le Bocage au centre de la municipalité. Les enfants de Boischatel qui iront à L'Ange-Gardien n'auront que 20 à 25 minutes de transport.

La possibilité d'économiser des deniers publics n'existe pas. Que les enfants demeurent à Boischatel ou aillent à L'Ange-Gardien, le transport est le même.

Cette option minimise aussi les pertes de temps à l'horaire scolaire, pertes dues au déplacement des élèves d'une école à l'autre pour la musique, l'éducation physique et la bibliothèque. Excepté pour l'école Le Bocage, les services vont se donner sur place.

Toujours d'après le document de la commission scolaire, l'école Notre-

Dame-de-Lourdes avantage aussi les enfants sur des points secondaires mais qui ont leur importance: la salle de récréation très utile l'hiver lors des grands froids, et aussi lors des pluies. Des toilettes à latrines multiples accommodent plus d'élèves à la fois. Il y a également possibilité de laisser le linge des enfants et leurs caoutchoucs à l'extérieur de la classe.

Un point de vue

La majorité des enfants de Boischatel qui iront à L'Ange-Gardien en septembre prochain fréquenteront l'école Le Petit Prince. De plus, l'école Notre-Dame-de-Lourdes est de loin plus fonctionnelle que l'école Le Bocage, selon les autorités scolaires.

Enfin, le dépliant de la commission scolaire souligne que les commissaires ont été les premiers à demander une école pour les écoliers de Boischatel mais que la publicité n'en a pas toujours été assurée.

La dernière page du dépliant est d'ailleurs consacrée à une longue énumération des actions prises depuis le 1er octobre 1980 (date d'une résolution demandant une nouvelle école à Boischatel) jusqu'à maintenant à ce sujet.

Boischatel: délai fixé par les parents à la commission scolaire

par **Gérald OUELLET**

Les parents de Boischatel ont décidé de garder leurs enfants à la maison tant qu'ils ne seront pas certains d'avoir des cours dans leur municipalité. De plus, ils ont fixé au 25 juin le délai à leur demande d'annexion à la Commission scolaire Chutes-Montmorency.

Telle est la double résolution adoptée, hier soir, par la totalité des quelque 86 parents (comité d'école et groupe d'appui) qui étaient réunis en assemblée générale dans le gymnase de l'école Boisjoli.

On doit également mentionner la détermination des parents à obtenir justice dans leurs revendications pour manifester leur opposition au projet d'obliger les 88 élèves, de la maternelle à la 6e élémentaire de fréquenter en septembre prochain deux écoles de L'Ange-Gardien.

Des démarches seront également accélérées pour demander cette fois-ci officiellement à la Commission scolaire Chutes-Montmorency d'intégrer les élèves des classes élémentaires sur le territoire de Boischatel. Les parents se sont dit plus que jamais insatisfaits de l'attitude des commissaires de la

Commission scolaire Côte-de-Beaupré.

Même si certains parents ont demandé que soit réalisé le projet de la transformation de la caserne des pompiers de Boischatel en école, le projet sans être totalement abandonné n'a pas été retenu par l'assemblée générale.

Pour le moment, les parents de Boischatel comptent se réunir vers le 22 juin pour faire le point. Il a également été décidé que les enfants iront récupérer le 23 juin leurs effets personnels qui sont présentement aux écoles Boisjoli et du Bocage.

Enfin, le comité d'école et le groupe d'appui étudient toujours les avenues pouvant conduire à une solution au problème comme par exemple, faire appel au ministre de l'Éducation, le Dr Camille Laurin. On a même scruté la possibilité de prendre un bref de mandamus pour obliger la commission scolaire à consulter le comité d'école sur le transfert et également une injonction provisoire pour faire abandonner les travaux de rénovation à l'école Notre-Dame-de-Lourdes. Les coûts élevés ainsi que les délais ayant obligé les parents à ne pas donner suite à ces démarches.

La décision

Selon un avis du comité de parents de la commission scolaire, les enfants doivent fréquenter l'école de leur secteur. A ce propos, le dépliant précise que la commission scolaire doit préférer des classes multi-âges plutôt que d'affecter des élèves à une autre école située hors de leur secteur.

Par contre, lorsqu'il y a manque de locaux de classes dans un secteur, la commission scolaire doit considérer les locaux d'enseignement vacants dans le secteur contigu avant de penser obtenir des locaux supplémentaires dans le secteur concer-

Elections scolaires

A Québec: participation très faible

par **Damien GAGNON**

C'est dans les commissions scolaires de la banlieue de Québec où a été enregistré le plus faible taux de participation aux élections de commissaires d'école qui ont eu lieu hier.

En effet, le taux moyen de participation a été d'environ 17 pour 100.

Voici les résultats pour chacune des commissions scolaires:

Charlesbourg: Seulement 6 pour 100 des électeurs se sont déplacés pour élire trois commissaires d'école. MM. Jacques de Varennes et M. Edouard Hawkins ont été réélus et M. Denis Bédard a été élu.

Québec: MM. Yvon Paris, Bernard Rousseau et

Marc Gosselin sont les élus à la Commission des écoles catholiques de Québec où le pourcentage du vote a été de 8,5 pour 100.

Ancienne-Lorette: L'élue est Mme Marie-Josée Bélanger. La participation a été de 21,7 pour 100.

Montcalm: M. Michel Harvey a été élu; le pourcentage du vote n'a pas atteint 20 pour 100. Quant à M. Yvon Boudreau, il a été élu par acclamation, le commissaire sortant, Mme Réjeanne Bacon René, s'étant retirée.

Beauport: L'élue est M. Guy Payeur. Environ 29 pour 100 des électeurs se sont prévalus de leur droit.

Contrairement à ce que nous avons annoncé suite aux assemblées de mises en candidature, il n'y a pas eu d'élections scolaires à Sainte-Foy, Mme Lise Lemieux ayant été élue par acclamation en remplacement de M. Georges Dahmen.

Même situation à la Commission scolaire de la Jeune-Lorette où M. André Robillard a été élu en remplacement de M. Dominique Drouin.



Sanctuaire d'oiseaux
Un sanctuaire d'oiseaux vient d'être aménagé en relais de détente et de pique-nique situé à l'entrée nord de la municipalité de Coleraine, en bordure de la route 112. Grâce à un concours organisé par le club des Optimistes, une vingtaine de cabanes construites par des étudiants ont été installées ici et là.

Il l'aime autant qu'elle

L'Eau de Floride de Murray & Lanman conquiert tout le monde par son odeur fraîche qui marie le piquant du citron à la séduction des épices. L'Eau de Floride est pour lui une lotion tonifiante après rasage, ainsi qu'une eau de toilette dont il aime s'asperger. Pour elle, c'est la friction vivifiante qui suit le bain, l'eau de Cologne qui rafraîchit et détend. En vente dans les pharmacies et comptoirs de cosmétiques.

LOTO BASEBALL
fait des gagnants

5 000\$ INSTANTANÉMENT!

Claude Bérubé
Rivière du Loup

GRATEZ-VOUS-EN UN!

TETES HEUREUSES...

...coiffures en fête pour la belle saison, avec mèches folles, boucles légères! Coupés courts ou en longueur moyenne, nos spécialistes donneront un air d'été à vos cheveux.

salon
La Toison d'Or enr.
Lise Trépanier, propriétaire
318, rue St-Olivier, tél.: 523-2544

DÉCOUVREZ NOTRE RHUM BLANC...

de Kuyper

LESTYLEHR

LA FÊTE DES PÈRES - LE 20 JUIN OFFREZ-LUI UN CADEAU H.R.

... pratique pour l'été. Et pour commencer, pourquoi pas une chemise **IZOD LACOSTE**, en tricot de coton aux rayures différentes. Six superbes harmonisations de couleurs. P.M.G.XL. 39\$. Exclusive à H.R.

Au centre: **l'heure du bain**. Robe de chambre en seersucker. Se range facilement dans son propre sac de voyage. En coton-polyester bleu/blanc ou rouge/blanc. Taille universelle. 55\$. Une autre exclusivité H.R. Plus bas, **élégantes chemises habillées H.R.** En coton-polyester, ton sur ton. Blanc, bleu ou écru. 14½ - 17½. 38.50\$. Harmonisez-les avec les cravates Club, en soie, aux rayures pastels assorties. 22.50\$. Boutique pour hommes, rez-de-chaussée.

HOLT RENFREW
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • (2 HRS. STAT. GRATUIT) • PLACE STE-FOY
H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

Ouverture de la pêche commerciale au saumon

Les filets ne seront pas tendus illégalement

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil
MATANE — La reprise aujourd'hui de la pêche commerciale au saumon dans le secteur de la baie des Chaleurs, en amont de Paspébiac, ne s'accompagnera pas de la mise à l'eau illégale des filets des pêcheurs commerciaux au saumon du reste de la péninsule gaspésienne.

Interdite depuis 1972, la pêche commerciale au saumon est autorisée du 14 juin au 2 juillet pour les pêcheurs du territoire allant de Paspébiac à Pointe-à-Fleur, leur allouant un quota de 30,000 livres (3,600 kilogrammes) de poisson. Le gouvernement a ajouté cependant à la levée de l'interdiction l'arrêt de

la compensation versée depuis 1972 aux pêcheurs privés de l'utilisation de leur permis. A la fin du mois de mai, une assemblée de l'Association des pêcheurs commerciaux du saumon a résolu de tendre illégalement les filets le 14 juin si le gouvernement maintenait la suspension de la compensation. Les in-

formations recueillies par LE SOLEIL laissent croire que les 35 pêcheurs du secteur de Paspébiac à Matane ne donneront pas suite pour l'instant à leur résolution. Le président de l'association, M. Martin Caissy, a insisté hier qu'il ne recommandait pas formellement de tendre ou non les filets.

Cependant, "j'ai dit aux membres que je serais plus à l'aise pour défendre leur cause s'ils ne le faisaient pas. Je leur ai expliqué que s'ils pêchaient, ils n'auraient plus droit à la compensation". En mai, les pêcheurs avaient donné jusqu'au 10 juin pour recevoir une réponse à leur demande de la part du ministre québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Lucien Lessard. Le mi-

nistre n'a pas fourni de réponse à la demande de prolonger le versement de la compensation, mais M. Caissy a cru déceler lors d'une rencontre à Québec avec les autorités du MLCP une certaine ouverture en ce sens. "A la suite de la rencontre avec le directeur du service de la faune, M. André Magny, nous pensons que les fonctionnaires sont réceptifs à l'idée de payer la compensation cette an-

née. Ils semblent de bonne foi et prêts à négocier. Si nous obtenons un prolongement d'un an, nous pourrions étudier la politique à long terme du MLCP." Si les négociations achoppent, l'association entreprendra des démarches pour des poursuites en recours collectif, a souligné M. Caissy. Les quelques pêcheurs commerciaux exclus de la zone à l'ouest de Paspébiac joints par LE SOLEIL ont informé

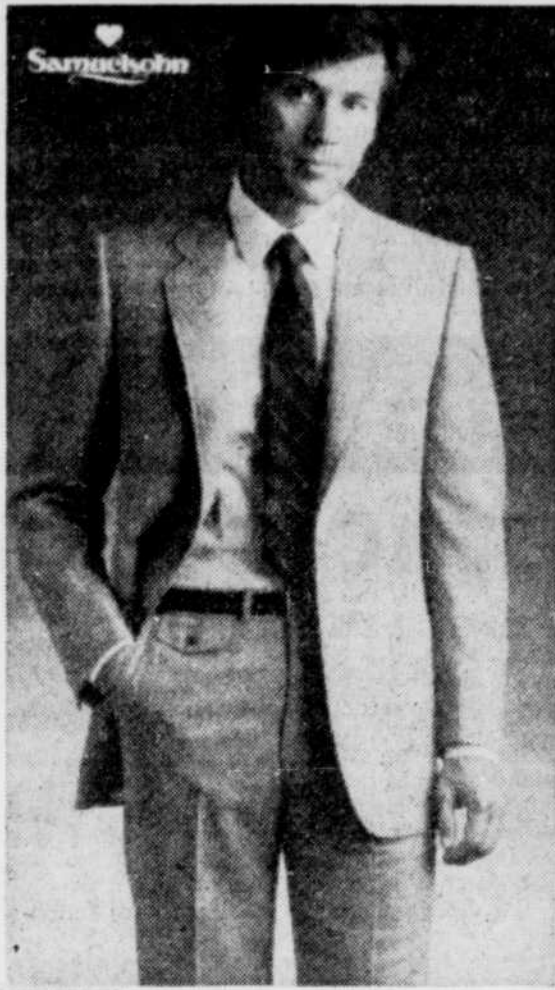
qu'ils ne croyaient pas pêcher illégalement, du moins au cours des prochaines journées. "Les négociations ne sont pas assez avancées, a repris M. Caissy, pour que l'association préconise une pêche illégale." Elles auraient cependant donné déjà des résultats: la rencontre à Québec a permis de confirmer que le MLCP s'engage à racheter les équipements de ceux qui veulent

quitter ce type de pêche commerciale, au prix coûtant. Cette entente s'applique même aux 27 pêcheurs qui ont pris l'autorisation de vendre leur permis \$1,000 pièce, au MLCP, a communiqué M. Caissy. Jusqu'à la fin du mois de mai, la Gaspésie comptait 67 pêcheurs commerciaux de saumon. Pour ce qui est de la zone où l'interdiction a été levée, 11 des 30 pêcheurs ont pris la décision de vendre leur équipement au MLCP, a terminé M. Caissy. "parce qu'ils trouvaient qu'il n'y avait pas assez d'avenir dans la pêche commerciale du saumon". M. Caissy est un de ceux qui ont pris cette décision.

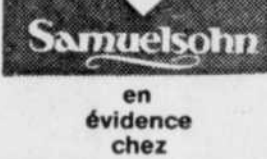
Pour celui qui recherche la qualité

LE CLASSIQUE

LE DESINVOLTE



Ce modèle est disponible en tissu 100% laine, en mohair et laine ou polyester et laine.



Tissu "Wickerweave" composé de mélange laine et polyester.

RAYMOND CÔTÉ INC.
PLACE STE-FOY



Juste pour papa...!!

Doublez son plaisir!
Objectifs Zoom Image avec livrets de coupons-rabais de \$25

Deux zooms offerts à une fraction du prix, c'est une façon remarquable de doubler le plaisir de papa! Le zoom 80-200mm F/4.5 macro est un objectif de qualité se prêtant aux portraits, paysages, spectacles et tout particulièrement aux gros plans (il rapproche le sujet jusqu'à 4 fois!). Quant au 28-80mm F/3.5 macro, il couvre un champ allant du grand-angulaire au télé moyen, le rendant un objectif pratique en toute occasion. Il se distingue par sa rapidité d'opération lors de prises de vues sur le vif.

Un ensemble valant ordinairement 469.90 maintenant en vente pour **zoom 80-200 F/4.5 189.77** **zoom 28-80 F/3.5 169.77**

ou achetez l'ensemble pour seulement **249⁷⁷** et économisez encore plus!!



269⁷⁷ avec livret de coupons-rabais de \$75
Prix en vigueur jusqu'au 26 juin 1982

Un appareil pour tous les papas!

Minolta XG-M avec objectif 50mm F/2
Appareil 35mm, automatique avec débrayage manuel possible. Il n'y a qu'à choisir l'ouverture désirée et l'appareil se charge tout seul de sélectionner la vitesse d'obturation. Compatible avec de nombreux accessoires optionnels. Profitez de notre super bas prix en vigueur pour deux semaines seulement! ord. 319.95

Un appareil merveilleusement simple avec un cadeau boni!

Nikon EM avec objectif 50mm F/1.8 "E"!

Le seul appareil qui avertisse par un "Bip Bip" sonore que l'exposition est incorrecte! Il n'y a qu'à mettre au point et déclencher pour réussir de superbes photos automatiquement! Maintenant avec un sac fourre-tout Image en prime (d'une valeur de 24.95)



219⁷⁷ & livret de coupons-rabais de \$75



Rapprochez-vous de lui!

Jumelles Tasco de qualité se prêtant aux sports, paysages ou théâtre. Elles comportent du verre optique entièrement traité et des oculaires en caoutchouc rétractables. Les prix indiqués comprennent les courroies et étuis.

- Modèle Zoom 101 7-15 X 35mm Double sa puissance au toucher du levier zoom **99.77**
- Modèle 2001 ZIP 7 X 35mm Grand angle avec mise-au-point rapide ZIP **59.77**
- Modèle 304 7 X 35mm De style européen avec champ visuel de 34° **34.77**

Gratuit!

A l'achat de tout appareil 35mm, vous recevrez un livret de coupons valant \$75 de rabais sur le développement et les accessoires photo!

A l'achat de certains accessoires Image, vous recevrez un livret de coupons valant \$25 de rabais sur le développement!



astral photo

GALERIES DE LA CAPITALE 627-5857
5, PLACE QUEBEC 529-8238
PLACE FLEUR DE LYS 529-2541

POUR DES PHOTOS COULEUR AVEC UNE NOTE DE DISTINCTION

DEMANDES

HOMMES ET FEMMES AVEC EMBONPOINT

POUR PARTICIPER À UN PROGRAMME DE PERTE DE POIDS

Si vous avez 10 livres ou plus à perdre, que vous êtes en bonne santé, que vous avez un désir sincère de perdre du poids et que vous désirez rester mince. Le programme de la Clinique de contrôle de poids permanent est un nouveau programme rapide et médicalement sûr.

RABAIS DE 50\$ sur tous nos programmes



PERDEZ 7 à 15 lb LA PREMIÈRE SEMAINE
3 à 7 lb LES SEMAINES SUIVANTES
SANS PROTÉINES LIQUIDES
SANS VOUS SENTIR AFFAMÉ
SANS EXERCICES
SANS MÉDICAMENTS DANGEREUX
Vous verrez des résultats fantastiques dès les premières visites
CE PROGRAMME N'EST PAS GRATUIT
Les pertes de poids diffèrent comme les gens diffèrent

De 8h à 19h du lundi au vendredi. MASTER CARD/VISA



2600, boul. Laurier
Complexe Centre-ville
Sainte-Foy 659-4596
(2e étage, près d'Entrain)

MONTREAL - TORONTO - HALIFAX - REGINA - WINNIPEG - HAMILTON

Canada

ville de SAINTE-FOY

appels d'offres

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier de la Ville de Sainte-Foy, lundi le 5 juillet 1982, jusqu'à 15:00 heures, concernant la construction de chaînes et pavage dans l'aire # 3 de Pointe Sainte-Foy, et également repavage et réfection de chaînes 1982, en vertu des projets 50250 et 50458.

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes spéciales fournies à cet effet, et porter une souscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, à 13:30 heures, en la salle du conseil de l'Édifice Place de Ville, 1000 Route de l'Église, Sainte-Foy en présence des intéressés.

Les formules de soumissions, plans et devis sont disponibles à la Division Gestion & Contrôle des Projets du Service du Génie de la Ville, moyennant la somme remboursable de cinquante dollars (50.00\$), laquelle sera remise dans les quinze (15) jours suivant la date d'ouverture des soumissions sur réception des documents de soumission en bonne condition et, ceci seulement aux entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme et régulière.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans la formule. Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 10e jour du mois de juin 1982.
L'Assistant-Greffier de la Ville,
Jean-Pierre Morrow

Le gouvernement libéral est sclérosé (Spicer)

par J.-Claude RIVARD

L'ex-commissaire fédéral aux langues officielles redevenu journaliste, Keith Spicer, a vigoureusement reproché, hier, aux gouvernements de manquer de sérieux et de leadership moral face à la présente crise économique et face, surtout, au problème du chômage.

Le gouvernement Trudeau est un gouvernement fatigué, sclérosé et à court d'idées depuis quatre ou cinq ans, a-t-il affirmé. C'est un gouvernement à la retraite. "Dans son propre intérêt, il faut le remplacer le plus tôt possible".

M. Spicer ne conteste pas l'interventionnisme croissant du gouvernement québécois, en raison de motifs culturels. Mais ce gouvernement semble trop attendre de "la main de Dieu" et ne pas suffisamment s'impliquer dans le domaine économique.

M. Spicer prononçait l'allocation d'ouverture du congrès annuel de l'Association de placement universitaire et collégial (APUC), un organisme pancanadien dont les assises

se tiennent actuellement au Château Frontenac.

Dans un langage percutant, Keith Spicer a préconisé un retour à la formule économique japonaise où l'on retrouve imprégné le concept familial. A son avis, l'économie américaine doit son état actuel à la notion de "gros village" qui l'imprègne face à cet "abreuvoir public" qu'est le Canada, "la table gastronomique des cochons" où se repaissent gouvernements, employeurs et syndicats.

Les gouvernements, surtout celui d'Ottawa, ont une chance de se réhabiliter aux yeux d'un public sur le point de perdre patience: ils doivent prendre leur leadership moral au sérieux, mettre fin à des chicanes inutiles et stériles, laisser de côté les disputes idéologiques et constitutionnelles pour s'intéresser davantage à la dignité de l'individu, à la famille... a déclaré Keith Spicer.

Comment faire: établir d'abord des moyens valables pour "marier" ceux qui offrent de l'emploi et ceux qui en cherchent. La publicité actuelle de Canada au travail n'est que de la poudre aux yeux et le registre informatisé fédéral d'offres d'emploi n'est qu'un petit répertoire non sérieux et sans efficacité véritable.

Les agents de placement

Aux agents de placement des universités et collèges, Keith Spicer a recommandé de se faire "plus activistes".

Ils ont jusqu'ici été trop silencieux et trop timides dans les institutions. Ils doivent crier et montrer les dents, ils doivent protester auprès des recteurs et des doyens de facultés lorsque pour des questions de prestige, de rentabilité ou tout simplement pour fournir du travail à des professeurs, on crée des programmes, des départements et des facultés dont les diplômés ne trouvent aucun débouché sur le marché du travail.

Ils doivent sensibiliser l'opinion publique et alerter la presse. Son rôle est également de dénoncer les entreprises qui ne respectent pas leurs contrats et de créer, s'il le faut, des listes noires.

Agents de recrutement

Aux agents de recrutement des compagnies, Keith Spicer recommande de respecter leurs engagements. A court terme, ils doivent périodiquement renouveler leurs offres d'emploi, expliquer et revoir plus d'une fois les jeunes qui vont à eux.

A long terme, il faut songer à la création d'écoles d'apprentissage dans les entreprises, comme il y en a au Japon. Moyennant un salaire réduit, le jeune diplômé pourra y acquérir cette expérience, pratique que les universités et collèges refusent à tort d'offrir. Mais il faudra, pour ce faire, impliquer les employeurs et les syndicats.

Parlant de ces derniers, M. Spicer déplore que les chefs syndicaux soient souvent plus préoccupés de défendre leur emploi que l'avenir de leurs enfants.



Le premier ministre Trudeau a l'intention d'attendre que l'économie aille mieux avant de songer à quitter son poste.

Départ de Trudeau L'économie devra se mieux porter

Le premier ministre, Pierre Trudeau, ne démissionnerait pas de la direction du Parti libéral du Canada avant que la situation économique ne donne des signes de santé.

A un député qui lui demandait ce qu'il avait l'intention de faire, Tru-



richard daignault à Ottawa

deau a répondu, il y a quelques semaines: "Je n'ai pas l'intention de partir dans la situation actuelle. Ça n'a aucun sens".

Depuis, la situation économique continue de se détériorer sur tous les fronts.

Bien qu'on répète dans les milieux parlementaires libéraux que le chef du gouvernement n'entreprendra pas la prochaine campagne électorale, on souligne que pour le moment, personne n'est intéressé à prendre sa succession dans une conjoncture de

catastrophe économique. Plusieurs facteurs forcent Trudeau à rester en place.

Il y a d'abord des considérations personnelles. Tous les jours, ou presque, il y a des membres de l'opposition qui demandent sa démission. Ensuite, les sondages démontrent que la position du Parti libéral du Canada se détériore gravement. Trudeau ne veut pas quitter la politique dans un tel contexte de défaite, sous les huées d'une opinion qui réclame du changement.

Des mesures

Il veut lui-même proposer des mesures réparatrices tout en espérant que l'état américain des taux d'intérêt astronomiques se desserrera afin de permettre une certaine reprise économique au Canada et dans les pays occidentaux qui constituent nos meilleurs partenaires commerciaux.

Les nouvelles en provenance de Washington sont mauvaises. Il est vrai que la Chambre des représentants vient d'adopter le budget du président Ronald Reagan, dans une version remaniée. Mais le déficit prévu est si élevé — \$99.3 milliards — qu'on n'envisage qu'une baisse minime des taux d'intérêt.

Comme je le signalais il y a une semaine, Trudeau a choisi de se distancer des Etats-Unis dans l'énoncé de sa politique économique révisée. Depuis, il a aussi décidé de manifester une certaine indépendance verbale sur la scène internationale.

Mais il serait erroné de s'attendre à une révolution économique dans les semaines qui viennent. L'économie canadienne est tellement liée à l'économie américaine que la marge de manoeuvre d'Ottawa demeure fort restreinte.

Image soignée

De plus, il soigne plus que jamais son image sur la scène internationale comme apôtre d'une nouvelle détente et d'une réduction des armements dans le monde au moment même où le budget de Washington accorde des crédits sans précédent à la dépense militaire.

En d'autres mots, Trudeau, quand il partira, veut entrer dans l'histoire la tête haute. Je connais peu d'hommes politiques qui veulent y entrer comme un chien la queue entre les deux pattes.

Des considérations politiques s'allient aux considérations personnelles pour retenir le premier ministre à son poste. Le Parti libéral du Canada veut éviter de placer le successeur de Trudeau dans une situation intenable pendant les 12 ou 18 prochains mois.

L'unanimité se fait autour du nom de John Turner, l'ex-ministre des Finances de Trudeau, dont la démission en 1976 avait fait du tapage. L'instinct de préservation dicte aux libéraux de nouveaux délais qui pourraient repousser le départ de Trudeau jusqu'en 1983, tout dépendant de l'évolution de la crise économique.

On ne voudrait pas brûler Turner un an avant les élections générales attendues en 1984 ou 1985.

Il faut prémunir les diplômés contre le harcèlement (C. Bonenfant)

par J.-C. RIVARD

Les agents de placement ont l'obligation morale de bien prémunir contre le harcèlement sexuel les étudiants qu'ils préparent au marché du travail. Bien plus, ils doivent leur fournir certains moyens de le dénoncer.

C'est en ces termes que la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Claire Bonenfant, est intervenue, hier, au congrès de l'Association canadienne de placement universitaire et collégial.

"Dites-leur de ne pas rester isolées, de tenter d'en parler à des collègues, aux autorités, à leur famille. Dites-leur qu'elles doivent rechercher une solidarité avec d'autres personnes; qu'elles peuvent refuser d'aller prendre la sténo dans le bureau du patron si c'est là qu'il harcèle ses victimes. Dites-leur qu'il serait utile de noter sur papier toute suggestion blessante, toute remarque ou geste du harceleur et inclure la date, l'heure, le lieu ainsi que les noms des témoins..."

Selon Mme Bonenfant, "l'important est de monter un dossier avec faits et dates ainsi que tous les éléments susceptibles d'établir la preuve".

Les jeunes diplômées ont besoin de savoir qu'elles ne doivent pas craindre les jugements et ne pas hésiter à menacer le harceleur de porter plain-

\$200 millions d'Ottawa pour créer des emplois

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral se propose d'annoncer des mesures créatrices d'emplois, en même temps que le rapport économique que doit d'un jour à l'autre livrer au Parlement le ministre des Finances, M. Allan MacEachen.

Mais, selon ce qu'ont rapporté hier des informateurs près du gouvernement, ces mesures ne réduiraient que très modestement le nombre colossal des sans-emploi du pays.

Selon ces informateurs, le conseil des ministres se serait prononcé contre tout programme trop coûteux qui pourrait réduire le chômage de façon significative. C'est un maximum de \$200 millions que le gouvernement allouerait à la création d'emplois.

C'est un bien petit montant si l'on se base sur les chiffres établis par les fonctionnaires du ministère de l'Emploi. Selon eux, avec \$500 millions le gouvernement pourrait créer 120,000 emplois.

Le mois dernier, il y avait officiellement un nombre record de 1,241,000 personnes en chômage au pays. Ce nombre représentant 10.2 pour 100 de la main-d'oeuvre disponible, un taux jamais atteint depuis la Dépression.

Quelle sera vraiment l'ampleur de ces mesures créatrices d'emplois? Tout dépendra des pressions qu'exerceront sur le cabinet au cours des deux prochaines semaines les députés libéraux de l'arrière-ban, dont certains représentent des régions particulièrement frappées du Québec et

des Maritimes, où le taux de chômage dépasse les 25 pour 100.

A ceux qui demanderont des stimulants d'envergure, on opposera la nécessité des restrictions financières. Déjà, M. MacEachen a publiquement déclaré qu'il n'était pas question qu'il augmente de façon substantielle le déficit budgétaire fédéral pour créer des emplois.

On prévoit que la majeure partie des fonds qui seront alloués aux nou-

velles mesures viendront de programmes existants. On fusionnera sans doute des programmes en marche pour en créer un nouveau avec un nouveau nom, mais son principal objectif sera de venir en aide aux chômeurs des régions du pays où des industries les plus durement touchées.

Et, selon les mêmes informateurs, ce ne serait pas avant l'automne que l'on verrait les premiers résultats de ces programmes.

Le PQ au fédéral: LaSalle est furieux

OTTAWA (d'après PC) - La décision du conseil national du Parti québécois de s'engager sur la scène fédérale au cours des prochaines élections a provoqué des réactions diverses hier sur la colline parlementaire, la plupart s'accordant toutefois à dire qu'il s'ensuivrait une division du vote de l'opposition contre les libéraux.

C'est le seul député conservateur du Québec, M. Roch LaSalle, qui s'est opposé avec le plus de virulence à la récente décision du Parti québécois, disant qu'elle ne contribuerait qu'à semer la division dans les forces d'opposition aux libéraux.

"Le danger, c'est que la venue des péquistes fasse rire les libéraux qui ne veulent que diviser l'opposition", a dit

M. La Salle. Par contre, le ministre des Communications, M. Francis Fox, a lancé: "Qu'ils viennent, c'est une excellente idée."

Pour le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne "les Québécois n'accepteront pas ce geste hypocrite".

Le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, quant à lui, a refusé de commenter la question dans le détail, soulignant que les assises du conseil national du PQ devraient reprendre la discussion en octobre.

Quant au chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, il a refusé de commenter la décision du conseil national du Parti québécois, disant préférer attendre plus de précisions sur l'engagement du PQ.

SOLDES PRINTEMPS-ÉTÉ

Jusqu'à **50%** de rabais sur nos chaussures

25% sur nos sacs à main

JEAN-PAUL FORTIN

Place Fleur de Lys
Place Québec
Place Laurier
Galeries de la Capitale (Mezzanine)

NOTRE GRANDE VENTE SEMI-ANNUELLE

20-50% DE RABAIS

Supers styles H.R. Supers économies. Vôtres maintenant. Les grands noms du monde de la mode, des accessoires et des chaussures. Nos fourrures réputées. Vêtements pour enfants. Gamme unique de cadeaux. Et, bien sûr, des vêtements pour hommes. Profitez dès maintenant de ces économies-mode.

HOLT RENFREW

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE* • (2 HRES. STAT. GRATUIT) • PLACE STE-FOY**
H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

Québec, mardi 15 juin 1982

Télé-Capitale investit \$4 millions à Sainte-Foy

par Guy AMYOT
Les Entreprises Télé-Capitale Ltée investissent \$4 millions dans la construction d'un nouveau centre de

production dont les travaux commencent ce matin. Doté d'un équipement technique d'avant-garde, le nouvel édifice d'une superficie

de 22.000 pi.ca. viendra prolonger le bâtiment actuel sur la rue Myrand, à Sainte-Foy.

Selon le président et chef de la direction de la

compagnie, M. Wilbrod Bhéer, les équipements actuels pouvaient à peine satisfaire leurs besoins, encore moins, ceux de leurs clients ex-

térieurs. Télé-Capitale mise, en effet, beaucoup sur le nouveau marché que représentent la régionalisation de Radio-Québec qui ne possède pas d'équipements de production en région, le développement de la câblodistribution et surtout l'arrivée de la télévision à péage qui commandera un nombre important de productions dans les années prochaines. La réalisation de documents commerciaux et promotionnels continuera d'occuper une place de choix dans les activités de l'entreprise.

Quant à leurs "émissions-maison" (30 heures par semaine) seules celles qui seront diffusées en direct ou qui ne nécessiteront aucun travail de post-pro-

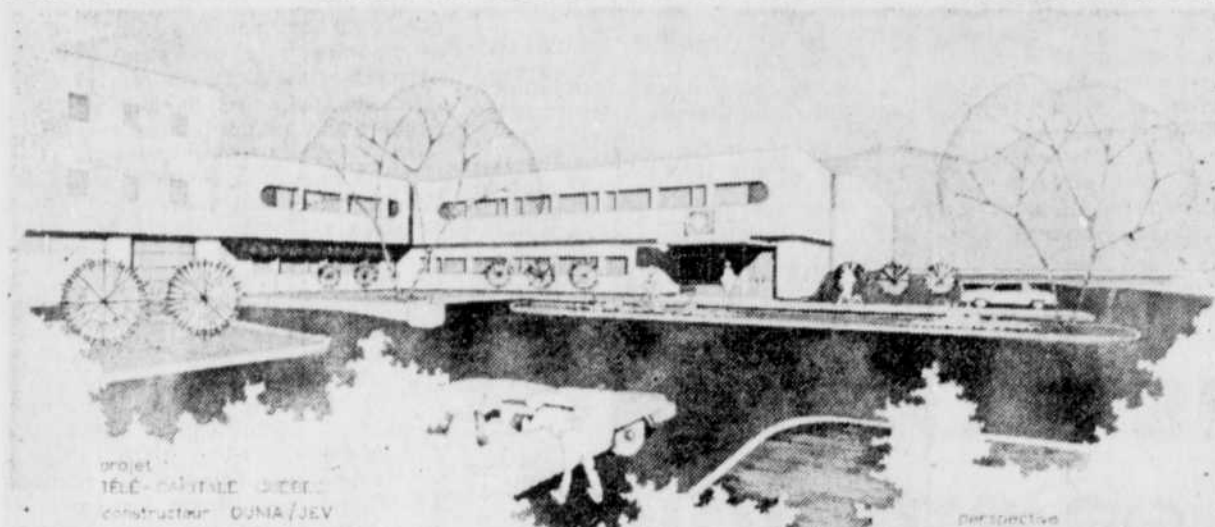
duction prendront place dans les studios actuels. Toutes les autres seront produites dans le nouveau centre de production.

Le nouvel édifice qui comprendra un très grand studio, deux régies, audio et vidéo, deux régies de montage (1" et 3/4"), un studio de production commerciale, trois petites salles de pré-production et une salle d'équipement, devrait être prêt à fonctionner dès le mois de juin 1983.

Les autorités de Télé-Capitale espèrent rentabiliser le nouveau centre de production après trois ans. Les études de marché auraient révélé un marché potentiel d'environ \$1 million par année. La cible principale de l'entreprise comprend toute la région de l'Est du Québec, celle de la capitale et occasionnellement celle de la métropole.

Ce projet d'investissement n'entraînera, à court terme, la création d'aucun nouvel emploi. Cependant, il permettra, selon M. Bhéer, une utilisation plus rationnelle des ressources humaines et matérielles et augmentera leur productivité.

Monsieur Pierre Roy assumera la direction du nouveau centre de production.



Le nouvel édifice (un centre de production) viendra prolonger le bâtiment actuel sur la rue Myrand.

Québec pourrait accroître sa participation dans Quebecair

par Héliane BARIL
envoyée spéciale du Soleil
CHICOUTIMI — Le gouvernement québécois pourrait investir un autre \$25 millions dans Quebecair, ce qui égaliserait, toute proportion gardée, la participation du gouvernement fédéral dans Air Canada et permettrait au transporteur québécois d'améliorer grandement sa performance.

C'est ce qu'a déclaré hier le président de Quebecair, M. Alfred Hamel, devant les membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec, qui tiennent actuellement leurs assises annuelles à Chicoutimi.

Ceci dit, M. Hamel s'est bien défendu de vouloir ainsi lancer un appel au gouvernement québécois pour qu'il injecte d'autres fonds dans la compagnie. "Aucune demande officielle n'a été faite", a-t-il précisé.

Le président de Quebecair estime toutefois que l'investissement de \$15 millions du gouvernement québécois dans sa compagnie doit être considéré comme "fort modeste et bien tardif".

M. Hamel n'exclut donc pas l'éventualité de faire de nouveau appel aux fonds gouvernementaux, mais avant de redemander de l'aide, a-t-il ajouté, il nous faut ramener Quebecair sur la voie de la rentabilité.

Depuis la fin de l'exercice financier 1980, Quebecair accumule les déficits. Pour le premier trimestre de 1982, les pertes nettes de la compagnie se sont élevées à quelque \$3 millions. Comme la plupart des compagnies aériennes, Quebecair a été frappée de plein fouet par la récession et a dû non seulement abandonner ses projets d'expansion, mais aussi revenir en arrière.

Ainsi, la compagnie a cessé d'utiliser ses Boeing 737 tout neufs, trop coûteux, et remis en service sur l'ensemble de son réseau des BAC-111, plus économiques. Ce seul changement d'appareils permettra à Quebecair d'économiser \$6 millions cette année.

Quebecair a aussi réduit ses effectifs, et les vols vers la Floride, pour lesquels le transporteur québécois a dû soutenir une guerre des prix ruineuse avec Air Canada, ont été arrêtés.

M. Hamel n'a pas exclu la possibilité que d'autres mises à pied deviennent nécessaires pour améliorer la situation financière de la compagnie qui, selon lui, aurait pu être beaucoup plus désastreuse. Le plan de redressement, a-t-il dit, a permis de limiter les dégâts.

Il en veut pour preuve les résultats financiers d'une dizaine de compagnies aériennes américaines qui ont enregistré des pertes globales de \$575 millions pour le premier trimestre 1982 et la faillite de Braniff, le huitième plus important transporteur américain.

M. Hamel n'a pas manqué non plus de souligner qu'Air Canada, en dépit de sa position dominante et du soutien du gouvernement fédéral, avait enregistré un déficit de \$27 millions pour le premier trimestre 1982.

Le plan de redressement devrait porter fruit dès 1983, selon le président de Quebecair, sans que d'autres mesures drastiques ne soient nécessaires, si la situation économique s'améliore un tant soit peu.

Redevenu rentable, le transporteur aérien pourra alors repenser à son développement, actuellement bloqué autant par l'incertitude de la compétition d'Air Canada que par la réglementation canadienne qui, selon M. Hamel, est nettement défavorable aux transporteurs régionaux et à Quebecair en particulier.

C'est pourquoi M. Hamel continuera de réclamer des modifications à la politique fédérale du transport aérien pour que Quebecair obtienne un réseau qui lui permettrait de se développer. C'est, selon lui, tout ce que la compagnie a besoin.

"Quel que soit ce réseau, a-t-il dit, c'est là le fond du problème, le reste n'est que gestion."

Parallèlement, la compagnie poursuivra ses efforts pour obtenir l'autorisation de desservir Fort Lauderdale "sur cédule", formule plus avantageuse que le permis de vols notifiés qu'elle a obtenu jusqu'à maintenant.

Si elle ne l'obtient pas, Quebecair ne volera pas vers la Floride cet hiver, parce qu'elle n'a pas les moyens d'entreprendre une nouvelle guerre des prix avec les autres transporteurs sur ce lucratif marché.

Cet été, faites-vous aider! Embauchez un étudiant.



Pour un étudiant, trouver un emploi cet été n'est pas chose facile. Pourtant, ils sont des milliers, garçons et filles, à vouloir travailler. Ils ont des études à payer ou d'autres obligations dont ils doivent s'acquitter.

Comme employeur ou comme particulier, vous pouvez les aider. Pour un mois, une semaine, une journée, vous avez sûrement du travail pour eux.

Cet été, embauchez un étudiant pour:

- remplacer un(e) employé(e) en vacances
- faire l'inventaire
- vous aider aux cuisines ou pour servir les clients
- surveiller votre magasin
- accomplir toute autre tâche utile
- ou tout simplement, engagez un étudiant chez vous! Pour jardiner, tondre le gazon, faire de petits travaux, des courses, garder les enfants, etc.

Faites confiance aux étudiants!

Cet été, faites-vous aider! Embauchez un étudiant.

Communiquez, sans frais, avec le Centre d'Emploi du Canada pour étudiants au numéro 1-800-361-8024 ou 694-3491.

Pour un Canada actif.

Baisse du franc

PARIS (AP) — Le marché des changes a entériné hier le réajustement monétaire intervenu ce week-end en faisant subir au franc français une dépréciation de sept pour cent par rapport au dollar et de six pour cent par rapport au mark allemand. La monnaie française baisse dans ses proportions allant de cinq à 6,5 pour cent face à toutes les autres devises.

Contrecoup sur le dollar canadien de la hausse du loyer de l'argent aux E.-U.



marcel boutin
votre argent

Si vous songez à passer vos vacances aux Etats-Unis, vous pouvez vous attendre à déboursier davantage pour acquérir les dollars américains dont vous aurez besoin au cours de votre voyage outre-frontière.

Depuis environ un mois, la devise américaine a vu son cours passer de \$1,236 à \$1,2730, au regard du dollar canadien, ce qui représente une augmentation approximative de 3 pour 100. Pour une famille de cinq personnes qui projette de dépenser \$2.500 au cours de son voyage, la hausse correspondrait à prime abord à un déboursé supplémentaire d'environ \$75.

Toutefois, le taux de \$1,2730 mentionné précédemment représente le taux en vigueur hier sur le marché interbancaire et n'est pas nécessairement le prix que vous devrez payer pour obtenir vos billets verts américains. Vous devrez déboursier davantage, car les institutions financières ne peuvent vous vendre les billets en question au même prix qu'elles les ont payés sur le marché interbancaire.

Dépendant de l'institution avec laquelle vous transigez, vous pouvez vous attendre à une prime pouvant atteindre jusqu'à environ 1 pour 100. C'est que les institutions financières n'ont pas la même marge de bénéfices. Vous devrez donc faire un peu de magasinage pour obtenir le meilleur taux disponible et à votre retour de vacances, si vous avez encore des devises américaines, vous devrez agir de la même façon pour récupérer le plus d'argent possible.

En contre-partie, le dollar canadien a continué à dégringoler sur le marché des changes étrangers. En fermeture, hier, notre devise ne valait plus que \$0,7855 par rapport au dollar américain, ce qui représente une baisse de soixante et six centièmes de cent au regard du cours final de \$0,7921 de vendredi dernier. C'est le cours le plus bas jamais atteint par le dollar canadien.

Notre billet vert a commencé la journée d'hier à \$0,7902, reprenant ainsi sa chute libre après sa remontée passagère de vendredi dernier. Le cours a continué à descendre et à midi, s'établissait sous le seuil de \$0,79, précisément à \$0,7878. Le recul s'est poursuivi durant l'après-midi en dépit de l'intervention de la Banque du Canada qui s'est portée acquéreur de dollars canadiens dans une tentative pour en enrayer la chute.

Le renchérissement du loyer de l'argent aux Etats-Unis explique, en majeure partie, la baisse du dollar canadien hier. Il convient de mentionner que les devises européennes ont également perdu du terrain par rapport au dollar américain.

A New York, le taux d'intérêt sur l'argent que les banques se prêtent entre elles (fonds fédéraux) s'est établi à l'ouverture du marché hier à 14,125 pour 100 comparativement à un taux moyen de 13,6 pour 100 la semaine dernière.

Par ailleurs, la Citibank, la seconde banque en importance aux Etats-Unis, a relevé hier son taux préférentiel pour le porter de 16 à 16,50 pour 100, soit au niveau adopté par l'ensemble des banques américaines.

Rappelons que le 25 mai dernier, la Citibank avait réduit d'un demi d'un pour 100 son taux préférentiel pour le ramener à 16 pour 100, mais n'avait été suivie que par la First National Bank de Boston (18e banque) qui est également revenue sur sa décision.

Le taux pratiqué par les autres grandes banques américaines a été fixé à 16,50 pour 100 au milieu de mars et n'a pas varié depuis. Cependant, le loyer de l'argent pourrait monter à court terme face aux perspectives d'une forte hausse de la masse monétaire le mois prochain en raison d'une réduction des impôts, le 1er juillet, et de l'augmentation prévue des paiements au titre de la sécurité sociale. Cependant, quelques observateurs, incluant M. Michael Callen, vice-président de la Citibank, estiment que le taux préférentiel pourrait descendre à 13 ou 14 pour 100 d'ici la fin de l'année.

Au Canada, l'incertitude au sujet des taux d'intérêt a contribué à la chute du dollar et il est peu probable que celui-ci remonte au-dessus de \$0,80 d'ici à ce que le gouvernement Trudeau dévoile son programme économique d'urgence au cours du mois de juillet.

Budd: accord intérimaire

NEW YORK (AP) — Un accord intérimaire est intervenu hier en ce qui concerne la poursuite intentée par la société Budd Co. dans le but d'empêcher Metropolitan Transportation Authority de New York de finaliser un accord avec la firme

canadienne Bombardier, de Montréal, pour la construction de 825 voitures de métro.

En vertu de cet accord intérimaire, si Budd obtient d'ici le 15 juillet un engagement formel du gouvernement de Washington de lui garantir le même appui financier que celui que le gouvernement canadien a offert à Bombardier, la MTA décidera alors par scrutin si elle se prévaudra de son droit d'exercer son option d'annuler son contrat avec Bombardier, quitte à renégocier avec Budd.

Plan de développement Les pomiculteurs craignent un gaspillage

par Florent PLANTE

La Fédération des producteurs de pommes du Québec (UPA) dénonce les modalités d'application du plan de développement de la pomiculture mis sur pied par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et en vigueur depuis le 1er avril 1982.

Dans une lettre envoyée le 4 juin dernier au ministre Jean Garon, le secrétaire de cette fédération, M. Mario Limoges, trouve inconcevable qu'à cause de pertes importantes subies par le gel pendant l'hiver 1981, les subventions du ministère soient accessibles à n'importe quel producteur agricole plutôt qu'aux pomiculteurs qui exploitent des vergers.

Selon les producteurs affiliés à l'UPA, seuls ceux qui exploitaient déjà un verger d'au moins un hectare au 1er avril 1982 devraient être admissibles aux subventions.

Puisque l'aide gouvernementale est universelle, il y aura gaspillage de fonds publics parce que n'importe qui dans le territoire agricole pourra se lancer dans la pomiculture, assuré d'une aide gouvernementale pour l'achat de ses pommiers.

"Le programme gouvernemental avantage l'établissement de petites parcelles dispersées sur le territoire, d'autant plus qu'aucun minimum n'est établi concernant l'investissement à la charge du producteur", écrit M. Limoges. La Fédération des producteurs de pommes affirme que des cas concrets d'application du programme à des non-pomiculteurs ont été portés à son attention récemment.

Finalement, les pomiculteurs affiliés à la Fédération de l'UPA rappellent au ministre Garon qu'il avait promis, l'hiver dernier, que son ministère prendrait à sa charge le remplacement des pommiers morts et leur entretien.

Il y a une différence entre la promesse et le plan de développement de la pomiculture du ministère. Dans ce dernier, on ne parle plus que de la plantation des pommiers, laquelle est défrayée à 50 pour 100 par le pomiculteur et 50 pour 100 par le gouvernement. L'entretien et la remise en ordre du verger pendant les cinq premières années reviennent à la charge des producteurs à 100 pour 100.

Selon la Fédération des producteurs de pommes, ce pro-

gramme d'aide est inadmissible pour les véritables pomiculteurs dont certains ont perdu plus de 50 pour 100 de leurs pommiers à cause du gel de l'hiver 1981.

La lettre dénonce aussi le fait que si les pomiculteurs réussissent à obtenir une aide d'autres organismes ou du ministère fédéral de l'Agriculture, ils devront déduire cette aide de la subvention obtenue du MAPAQ.

Bref, à cause des modalités du programme mis sur pied par le ministère qui dirige M. Jean Garon, des non-pomiculteurs pourront se payer un verger à moitié prix, sans compter qu'il bloque tout effort supplémentaire qui viendrait du fédéral.

Rappelons que l'aide financière du MAPAQ prévue pour le plan de développement de la pomiculture est limitée à \$25,000 par exploitation.

Le ministère offre \$3,700 par hectare pour la plantation de pommiers nains et \$2,500 par hectare pour la plantation de pommiers semi-nains.

Selon certaines sources au bureau régional de l'UPA, à Québec, on comprend mal l'intention du ministère de se lancer à fond de train dans un plan de développement de la pomiculture par n'importe qui alors que seuls les pomiculteurs victimes du gel de 1981 auraient dû être éligibles.

L'autosuffisance du Québec en pommes est pratiquement atteinte. Certaines années, la production dépasse même la demande. Bien sûr, on ne répond pas aux besoins pour les industries connexes du jus de pomme et de la compote, mais les prix payés sont nettement en dessous des coûts de production. Seule la pomme de consommation est rentable.

De plus, le programme du ministère encourage la plantation de pommiers nains et semi-nains. Or, le rendement à l'hectare de ces vergers est passablement supérieur à ceux bâtis avec des pommiers standards. Le ministère incite donc à une surproduction avec son programme.

Selon les statistiques de la Régie des assurances-récoltes, 236,000 pommiers sont morts à la suite du gel de l'hiver 1981, sur un total de 1,550,000 arbres. Il y a environ 1,100 producteurs de pommes au Québec dont près de 200 dans la grande région de Québec.

La cour bloque l'offre de Norcen

par Jean Didier FESSOU

(du bureau du SOLEIL)

SEPT-ÎLES — Le juge John Manos de la cour fédérale de Cleveland a bloqué l'offre publique d'achat de 42,7 pour cent des actions en circulation de Hanna Mining Company par la Norcen Energy Resources Ltd de Toronto, une filiale d'Argus Corporation des frères Conrad et Montaigu Black.

Ce qui signifie, à toutes fins pratiques, que les frères Black ne pourront ni faire la percée qu'ils visaient sur le marché énergétique américain, ni prendre le contrôle de la compagnie minière IOC et de ses profits.

Et non seulement le juge Manos a décidé de bloquer l'offre publique d'achat, mais il a affirmé qu'il pourrait éventuellement obliger Norcen Energy Resources Ltd à se départir de 8,8 pour cent d'actions d'Hanna Mining Company qu'elle détient déjà. Mais pour le moment, le juge a convenu de ne pas obliger les frères Black à se départir de ces actions.

Aucun commentaire de part et d'autre n'a suivi le jugement. Tou-

tefois les mines réjouies affichées au siège administratif de la minière IOC, rue Retty, en disent plus long que n'importe quel communiqué de presse. Disposant d'un important "cash flow", environ \$180 millions, Norcen Energy Resources Ltd devra trouver une autre "victime" à se mettre sous la dent.

Par ailleurs, Norcen Energy a fait savoir hier qu'elle en appellera de la décision du tribunal qui a bloqué son offre. Le président du conseil de Norcen, M. Conrad Black, a déclaré que ses avocats allaient adresser une requête à cette fin au tribunal fédéral de Cincinnati, dans la journée.

Année difficile

Cette tentative de prise de contrôle survenait à un moment où l'industrie du fer et de l'acier traversait la pire période de son histoire. C'est ainsi que les seuls profits de la minière IOC, qui totalisent presque la moitié de ceux de Hanna Mining au prorata de sa participation dans son capital-actions, devraient passer de \$105 millions en 1981 à environ \$50 millions cette année.

Malgré tout un relevé établi par la minière IOC ces derniers jours démontre hors de tout doute la bonne tenue des producteurs de fer établis au Canada par rapport à leurs compétiteurs établis aux États-Unis.

Ainsi, pour l'année en cours, les usines de bouletage encore en opération aux États-Unis produiront à environ 54 pour cent de leur capacité pour une production totale estimée de 45 millions de tonnes pour une capacité de 83 millions de tonnes.

Au Canada, par contre, les usines de bouletage produiront à environ 74 pour 100 de leur capacité pour des expéditions de 19 millions de tonnes pour une capacité de 26 millions de tonnes. Chiffres qui confirment la bonne tenue des aciéries canadiennes qui, avec les aciéries japonaises, sont les seules en Occident à réussir à "passer" à travers la crise du marché du fer et de l'acier.

Le gaz naturel

Mais, pour conso-

lider l'activité des entreprises minières et des aciéries établies au Canada, de nombreux experts s'entendent pour affirmer que les paliers de gouvernement devraient mettre sur place un certain nombre de mesures destinées à abaisser le coût de leurs besoins énergétiques.

C'est ce que réclament notamment les dirigeants de SIDBEC pour qui la rationalisation de la production d'acier québécois passe par une rationalisation des opérations et un abaissement significatif de ses coûts énergétiques.

Au ministère québécois de l'Énergie et des Ressources, un économiste, M. Emile Beauchamp, a préparé une étude détaillée sur la question et sur la pos-

sibilité d'un couloir énergétique situé dans l'axe Schefferville-Sept-Îles grâce à un gazoduc qui y apporterait le gaz naturel en provenance de l'Arctique, via un port situé dans l'Ungava.

Ceci aurait pour effet d'abaisser les coûts énergétiques des opérations minières du Nouveau-Québec, du Labrador et du littoral nord-côtier en plus de rentabiliser la production de minéraux stratégiques à fort contenu énergétique disponibles dans la fosse labradorienne.

Mais de tels projets ne semblent guère retenir l'attention des deux paliers de gouvernement. A Ottawa le

ministre Marc Lalonde a déjà fait savoir qu'un tel projet ne serait pas économiquement rentable eu égard le caractère du projet pilote du gaz naturel en provenance de l'Arctique.

Et à Québec on répond que, officiellement, le rapport Beauchamp n'existe pas. Traduction: les recommandations de son auteur n'ont pas été retenues et le rapport a été remis sur une tablette. Il a rejoint le rapport de l'économiste Michel A. Boucher sur le même sujet.

Nomination



Gaetan Couture

Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec. Monsieur Guy Bernier, président et chef de la direction de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Gaetan Couture, Ph. D., au poste de vice-président Marketing.

Monsieur Couture possède une vaste expérience dans le domaine du marketing. Il était auparavant directeur du département de marketing, du programme M.B.A. et du programme M.A. de l'Université de Sherbrooke et, jusqu'à sa récente nomination, il occupait le poste de vice-président administratif marketing au Groupe Commerce, Compagnie d'assurances.

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec est une institution financière coopérative dont le siège social est situé à Montréal. La réalité de la fédération est le regroupement des 367 caisses populaires pour leur permettre une action commune et faciliter la sauvegarde et la promotion de leurs intérêts.

NORDAIR



M. Dominique F. Prinot

Jean E. Douville, président-directeur général de Nordair, est heureux d'annoncer la nomination de Dominique F. Prinot au poste de vice-président, Marketing et Expansion commerciale. Détenteur d'un diplôme d'ingénieur de l'Université de la Colombie Britannique et d'un M.B.A. de l'Université McGill, monsieur Prinot a été pilote de ligne pendant plusieurs années. Il est entré à Nordair en 1974 et a occupé plusieurs postes importants au sein de la Société.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Prinot est responsable des horaires, des affaires réglementaires, des tarifs, de la publicité ainsi que des études et de la planification des produits passagers et fret. Les bureaux de monsieur Prinot sont situés au siège social de la Société, à Saint-Laurent, Québec.

Imperial Tobacco



PATRICK DUNN

Monsieur Jean-Louis Mercier, président de l'Imperial Tobacco Limitée, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Patrick Dunn, Ph.D. (chimie), au poste de vice-président, recherche et développement. M. Dunn est entré au service de l'entreprise en 1975; il occupait, depuis octobre 1981, le poste de directeur de la planification, recherche et développement. Son bureau est situé au siège social de l'Imperial Tobacco à Montréal.



NOMINATION



Gilles Doré, C.A.

Le conseil d'administration de Chinic Inc., est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Gilles Doré au poste de vice-président et directeur des opérations. Monsieur Doré était auparavant associé d'une firme nationale de comptables agréés. Chinic Inc. est une des plus importantes distributeurs dans le domaine de la quincaillerie, plomberie, électricité et articles de sports.

COLGATE-PALMOLIVE CANADA
CKR INC.



E. ALVAREZ-RECIO F.R. BIBEAU

M.G. Vincent Mendes de Franca, président-directeur général de CKR INC. et de la filiale Colgate-Palmolive Canada, a le plaisir d'annoncer l'élection de Messieurs Emilio Alvarez-Recio et Fernand R. Bibeau au conseil d'administration de CKR INC. M. Alvarez-Recio est vice-président, administration et exploitation, filiales des Amériques de la compagnie Colgate-Palmolive. M. Bibeau est président, Les Centres d'achats Beauward Ltée, vice-président principal, Argo Construction Ltée en plus de siéger au conseil d'administration de plusieurs autres sociétés.

dépôts garantis

17% TAUX ANNUEL
3 et 5 ans

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

850, Place d'Youville 692-1221
Galeries de la Capitale 626-1221

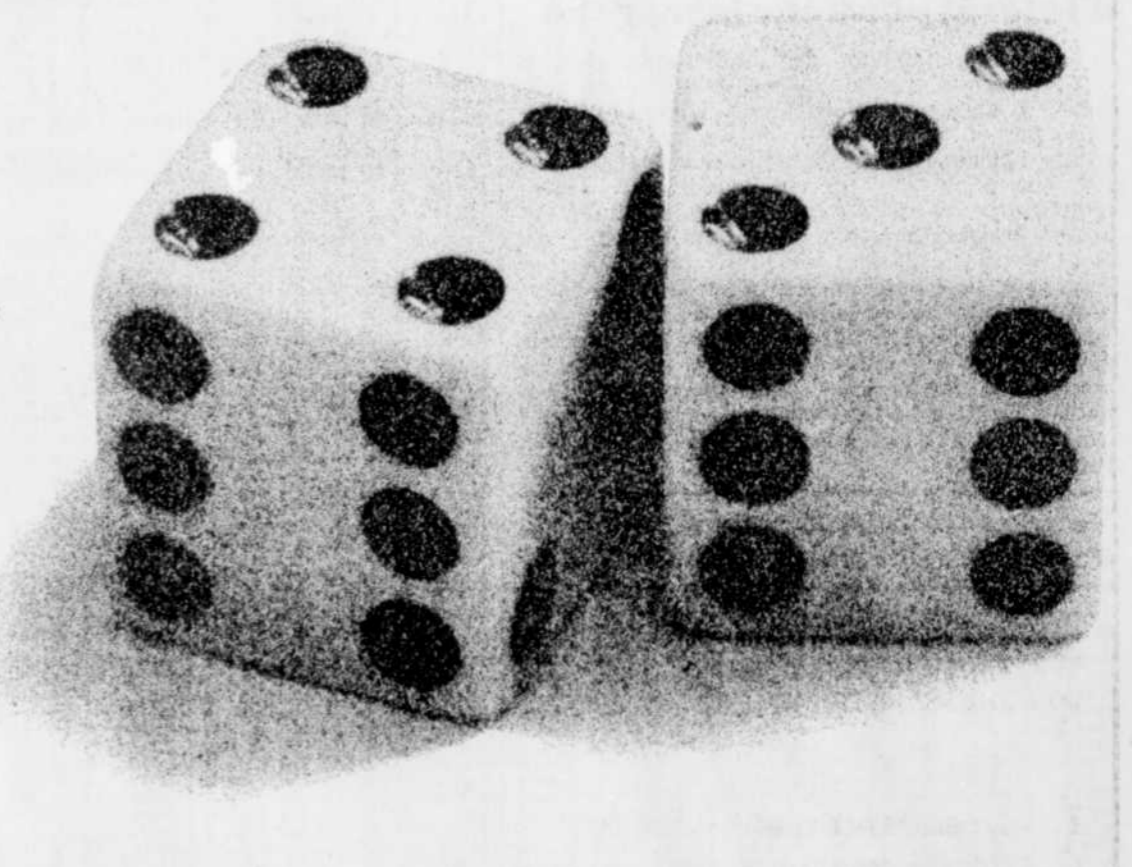
Ne tirez pas au sort. Tirez au clair.

Les industriels des arts graphiques de Québec
(Imprimeries et industries connexes)

- Audart Inc.**
181 est. rue St-Vallier
Québec G1K 3P2 522-2073
- Caractéra Inc.**
1940 ouest, boul. Charest, suite 206
Québec G1N 4K8 687-4434
- L.G. Chabot Inc.**
34, Côte de la Montagne
Québec G1K 7E5 692-0260
- Joseph Clermont Inc.**
1851, avenue Yves-Montreuil
Beauport G1E 3Z9 667-3486
- Compélec Inc.**
870, rue du Roi
Québec G1K 2Y2 522-6831
- Composition Québec Inc.**
280 est. rue Arago
Québec G1K 3V3 529-4927
- Créations commerciales Enr.**
70, rue de Gaspi
Québec G1L 2A3 522-1427
- J.B. Deschamps Inc.**
755, boul. des Chutes
Québec G1E 6B3 667-3322
- Éditions Le Renouveau Inc. (Les)**
1645 est. 80e Rue
Charlesbourg G1G 5E1 626-8032
- Formules d'Affaires Modernes Ltée**
185, boul. des Cadres
Québec G1L 1M8 628-3062
- Graphiscan (Les Ateliers) Ltée**
1155, rue Gouin
Québec G1N 1T3 681-6254
- Gravel Photographeur Inc.**
500, rue Marie-Louise
Québec G1K 7M9 683-1501
- Impression L.D.V. Ste-Foy Inc.**
2785, boul. Laurier
Ste-Foy G1V 2L9 653-4393
- Impressions Piché Inc. (Les)**
2125, rue Hertz
Ste-Foy G1N 4E1 667-5035
- Imprimerie Marc Boiteau (1980) Enr.**
1008, rue Desjardins
Québec G1N 1K2 681-2855
- Imprimerie Canada Inc.**
2026, rue Persico
Sillery G1T 2R8 688-9121
- Imprimerie Commerciale Ltée**
21, rue Sault-au-Matelot
Québec G1R 4P3 692-1794

- Imprimerie Descar Inc.**
1155, rue Gouin
Québec G1N 1T3 683-9679
- Imprimerie Des Chutes Inc. (L')**
1801, St-Alexandre
Charny GRW 4P5 832-8300
- Imprimerie Donnacona (1975) Ltée**
220, rue Notre-Dame
Donnacona G0A 1T0 285-1066
- Imprimerie Drouin Inc.**
1340, rue Ozanam
Québec G1L 3T2 529-0776
- Imprimerie Faber Inc.**
236, rue Cloutier
Loretteville G2A 2J6 842-3646
- Imprimerie Giroux (1978) Enr.**
386, 1re Rue
Québec G1L 2T6 647-4351
- Imprimerie Grondin Enr.**
1325, 4e Avenue
Québec G1J 3B7 524-0688
- Imprimerie Industrielle Inc.**
485, 25e Rue
Québec G1J 1K7 524-8600
- Imprimerie Moderne de Beauce Inc.**
12625, 1re Avenue est
Ville St-Georges, Beauce
G5V 2E4 228-4011
- Imprimerie Provinciale Inc.**
185, boul. des Cadres
Québec G1L 1M8 628-3011
- Imprimerie Royale Enr.**
221 ouest, rue St-Vallier
Québec G1K 1K3 529-1347
- Imprimerie Sociale Ltée**
621 ouest, rue Christophe-Colomb
Québec G1K 7C3 683-2567
- Imprimerie Richard Vézina Ltée**
500, avenue Béchard
Ville de Vaner
G1M 2E9 663-2151
- Imprimerie La Renaissance Inc.**
2525, rue Watt
Ste-Foy G1P 3T2 658-1093
- Imprimerie Le Revel St-Raymond (1979) Inc.**
165, rue St-Ignace
St-Raymond G0A 4G0 337-6757
- Imprimerie L.I.M.A.**
825, avenue St-Jean-Baptiste
Québec G2E 5B7 872-5700

- Imprimerie Vitray Inc.**
2310, avenue de Vitre
Québec G1J 4A5 647-4567
- Jet-Copie Enr.**
331, rue Bouffard
Québec G1N 3C8 524-4676
- Laliberte et Frere Enr. Imprimerie**
2391, avenue de la Ronde
Québec G1J 4E9 523-8931
- Les Lithographes Laflamme et Charrier Inc.**
2057, rue Brant
Ste-Foy G1V 4B5 687-3042
- Litho Acme Inc.**
2374, rue Galilee
Duberger G1P 4E3 687-2941
- Mono-Lino Inc.**
39, rue Sault-au-Matelot
Québec G1K 7A1 692-1789
- Paul Veilleux Ltée**
5, rue Courcellette
Québec G1N 3B9 683-2508
- Photo-Lithographie Inc.**
1430, avenue Conway
Québec G1J 3S4 525-4975
- Point de Trame Inc.**
639, 8e Avenue
Québec G1J 3M1 529-3341
- Reliure Selecte Inc.**
500, rue de la Couronne
Québec G1K 6G6 524-4671
- Typo Litho Composition Inc.**
580, rue St-Roch
Québec G1K 6S8 694-1930



DÉCOUVREZ
NOTRE
DRY GIN...

de Kuyper

Les industriels des arts graphiques de Québec
...vous livrent une bien meilleure image.

LE MARCHÉ BORSIER

A-14 toronto

La chute du dollar ressentie à l'indice

Les cours se sont fortement tassés hier à la Bourse de Toronto, rayant la majorité des gains enregistrés en fin de semaine dernière, alors que l'inquiétude à propos de l'évolution future des taux d'intérêt reprenait le dessus. La chute du dollar canadien à son point le plus bas et un cessez-le-feu intervenu aux îles Malouines ont aussi pesé sur le marché, notent les observateurs. L'indice composé a clôturé en baisse de 16,30 points à 1431,40 et 3,68 millions d'actions ont changé de main. Les pertes ont érasé les gains par 327 contre 110 et 209 titres étaient échangés. Les valeurs auifères ont dégringolé de 62,85 points à 1759,23, leur plus bas niveau depuis mai 1979. L'immobilier-construction a fait une chute de 43,74 points à 3179,94 et les pétrolières ont perdu 47,36 à 2450,42. Seul le groupe des pétrolières a progressé, de 10,39 à 1243,84.

Volume: 3.682.000 actions. 300 titres: 1.431,40 en baisse de 16,30

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

Hal

Table of stock market data for Halifax (Hal).

Pas

Table of stock market data for Pacific (Pas).

Mao

Table of stock market data for Montreal (Mao).

Dag

Table of stock market data for Quebec (Dag).

new york

L'inquiétude quant au taux d'intérêt pèse sur le marché

Une recrudescence des inquiétudes relatives au taux d'intérêt a fait avorter la reprise amorcée vendredi dernier à Wall Street. L'indice des industrielles a clôturé à 801,85, en baisse de 7,89 points. L'accroissement de la masse monétaire plus fort que prévu a découragé la perspective d'un relâchement du crédit par la Réserve fédérale, ont estimé les courtiers. Par ailleurs, la Citibank qui avait abaissé le 25 mai son prime rate à 16 pour cent, l'a reporté à 16,5 p. Il est donc de plus en plus probable que les emprunts massifs que le gouvernement va devoir effectuer au second semestre empêcheront les taux d'intérêt de se détendre, ajoutent-ils. Parmi les valeurs canadiennes, Canadian Pacific perd 1-2 à \$20 1-4, Seagram 3-8 à \$47 3-4, Alcan 3-8 à \$16 5-8, Dome Mines 3-8 à \$7 7-8 et Inco 3-8 à \$8 3-4.

Volume: 40.100.000 actions. Dow Jones: 801,85 en baisse de 7,89

Table of stock market data for New York, including various indices and individual stock prices.

l'or

LONDRES (PC) — Voici les cours de l'or (l'essai) du 15 juin. Les cours sont en dollars américains, sauf indication contraire.

Table of gold prices in London.

l'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman cotait l'argent-métal, hier, \$7,177 l'once et \$230,75 le kilo, contre \$7,505 et \$241,29, respectivement, vendredi dernier.

Table of silver prices in Toronto.

options (transigées)

Table of options trading data.

montréal

La reprise n'a pu se poursuivre

Dès le début de la journée d'hier il était clair que la reprise amorcée vendredi dernier, la première en deux semaines, ne durerait pas plus d'une séance à la Bourse de Montréal. Les pertes l'ont emporté sur les gains dans un rapport supérieur de deux à un et l'indice composé a fermé en baisse de 2,12, à 247,74. Huit des 14 secteurs ont retrahi. Au total, 511,493 actions ont été négociées au lieu de 593,744 vendredi dernier. Dans les pétrolières qui ont fait une chute de 7,64 à 442,29, BP Canada a cédé 1-2 à \$9-7,8, Dome Petroleum 1-4 à \$6, Husky Oil 1-4 à \$6 et Shell 1-4 à \$16 1-8. Les bancaires ont perdu 3,13 à 266,12, les industrielles 2,30 à 259,65 et les services publics 1,12 à 194,37. Les papeteries ont effectué une petite percée en prenant 0,14 à 135,44.

Volume: 511,493 actions. Industrielles: 259,65 en baisse de 2,30

Table of stock market data for Montreal.

américaine

Volume: 2,940,000 actions.

Table of American stock market data.

bestiaux

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 363 bovins, 395 veaux, sept moutons et sept porcs.

Les prix s'établissent ainsi: Vaches: D1, D2: \$56-62,50, max. \$64; D3 et D5: \$45-56. Taureaux: \$54,50-65,25. Veaux: de choix et bons: \$90-105, max. \$115; moyens et communs: \$60-87. Bons veaux de remplacement: \$80-105, max. \$110. Prix moyen du porc: \$7,50-8,50.

Table of livestock prices in Montreal.

LE DOLLAR

Les cours de l'indice de la Bourse de Toronto ont été affectés par la chute du dollar canadien.

Table of exchange rates and other market data.

monnaies

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotations sont en monnaie canadienne.

Table of exchange rates.

bestiaux

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 363 bovins, 395 veaux, sept moutons et sept porcs.

Les prix s'établissent ainsi: Vaches: D1, D2: \$56-62,50, max. \$64; D3 et D5: \$45-56. Taureaux: \$54,50-65,25. Veaux: de choix et bons: \$90-105, max. \$115; moyens et communs: \$60-87. Bons veaux de remplacement: \$80-105, max. \$110. Prix moyen du porc: \$7,50-8,50.

Table of livestock prices in Montreal.

LE DOLLAR

Les cours de l'indice de la Bourse de Toronto ont été affectés par la chute du dollar canadien.

Table of exchange rates and other market data.

bestiaux

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 363 bovins, 395 veaux, sept moutons et sept porcs.

Les prix s'établissent ainsi: Vaches: D1, D2: \$56-62,50, max. \$64; D3 et D5: \$45-56. Taureaux: \$54,50-65,25. Veaux: de choix et bons: \$90-105, max. \$115; moyens et communs: \$60-87. Bons veaux de remplacement: \$80-105, max. \$110. Prix moyen du porc: \$7,50-8,50.

Table of livestock prices in Montreal.

LE DOLLAR

Les cours de l'indice de la Bourse de Toronto ont été affectés par la chute du dollar canadien.

Table of exchange rates and other market data.

bestiaux

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 363 bovins, 395 veaux, sept moutons et sept porcs.

Les prix s'établissent ainsi: Vaches: D1, D2: \$56-62,50, max. \$64; D3 et D5: \$45-56. Taureaux: \$54,50-65,25. Veaux: de choix et bons: \$90-105, max. \$115; moyens et communs: \$60-87. Bons veaux de remplacement: \$80-105, max. \$110. Prix moyen du porc: \$7,50-8,50.

Table of livestock prices in Montreal.

LE DOLLAR

Les cours de l'indice de la Bourse de Toronto ont été affectés par la chute du dollar canadien.

Table of exchange rates and other market data.

bestiaux

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 363 bovins, 395 veaux, sept moutons et sept porcs.

Les prix s'établissent ainsi: Vaches: D1, D2: \$56-62,50, max. \$64; D3 et D5: \$45-56. Taureaux: \$54,50-65,25. Veaux: de choix et bons: \$90-105, max. \$115; moyens et communs: \$60-87. Bons veaux de remplacement: \$80-105, max. \$110. Prix moyen du porc: \$7,50-8,50.

Table of livestock prices in Montreal.

Poulin avoue le meurtre de Mme Guay-Gauthier

par Marcel COLLARD

Auteur de l'assassinat de Mme Géraldine Guay-Gauthier, âgée de 55 ans, de Montréal, tuée dans un ascenseur d'une petite auberge de la rue Sainte-Anne, à Québec, dans la nuit du Jour de l'An, Daniel Poulin a reconnu sa culpabilité à une accusation de meurtre sans préméditation, hier, devant le juge Ivan Mignault, de la cour supérieure, chambre criminelle.



Daniel Poulin a reconnu être l'auteur du meurtre survenu dans la nuit du jour de l'an à Québec.

Il avait d'abord été accusé de meurtre prémédité, le rendant passible de l'emprisonnement à perpétuité et sans espoir d'aspérer à une libération conditionnelle avant 25 années fermes de pénitencier. Dans le cas de meurtre sans préméditation, il est également passible d'emprisonnement à vie, mais le juge pourra recommander qu'il soit admissible à une libération conditionnelle après au moins 10 ans de pénitencier et au plus 25 ans.

Le juge Mignault entendra les représentations sur la sentence, le 25 août.

A l'enquête du coroner, le 19 janvier, Poulin avait été condamné à six mois de prison à la suite de son refus de témoigner.

Cependant, Sylvain Paradis, âgé de 18 ans, avait raconté qu'il avait accompagné Poulin, croyant qu'il s'agissait d'aller voler un appareil radio dans une automobile. Après une attente de quelques minutes dans l'auto, Paradis avait vu Poulin, revenant avec de l'argent et un bracelet en or. Il avait vu du sang dans le cou et sur sa chemise, mais c'est seulement dans les heures qui suivirent, que Paradis a pu déduire à un assassinat. Les bulletins de nouvelles faisaient part d'un renseignement voulant que l'auteur du meurtre de Mme Guay-Gauthier ait été blessé à la main. Avec des amis, Paradis rassemble les détails en sa possession, il dé-

couvrit le sac à main que Poulin avait fait jeter aux ordures, contenant une carte d'identité au nom de la victime. Paradis communiqua le renseignement à la police.

Quelques heures avant de tuer la Montréalaise, Poulin avait reçu en cadeau le couteau utilisé pour commettre le crime, armez qui fut retrouvée par les enquêteurs.

AVIS DE QUALITE Succession de Jeannette Sirois (Delisle)

En son vivant de Ste-Foy, 3128 rue d'Amours, Décédé le 10 janvier 1981. Les soussignés, fils et filles mineurs de ladite Jeannette Sirois, donnent par la présente avis de leur qualité d'héritiers de ladite succession pour l'avoire acceptée sous bénéfice d'inventaire par acte passé devant Me Bernard Larochelle notaire à Sillery (1019, St-Cyrille ouest) le 3 juin 1982 sous le numéro: 7954 de ses minutes et enregistré à Québec, le 4 juin 1982 sous le numéro 1044548. Si, à compter de deux mois de la présente, il n'y a ni poursuite, ni contestation, ni saisie, il sera procédé au paiement des créanciers selon la loi.

Jocelyn Delisle
Daniel Delisle
Jacynthe Delisle
Lucie Delisle
Patrice Delisle
par: Léo Delisle, Tuteur
3128 rue d'Amours,
Ste-Foy.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC 350-11-00007-4-82 No Surintendant: 019623-019624

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de:

LUCE THIBODEAU-PAQUET, (233-388-719), Secrétaire domicilié au 480, 20e Rue, St-Georges ouest, Cte Beauce, P.Q./G5Y 4R8, et MICHEL PAQUET, (445-078-224), Photographe, demeurant à Route Rurale #1, St-Georges ouest, Cte Beauce, P.Q., ayant fait affaires sous la raison sociale de: "STUDIOS MICHEL PAQUET ENR.", au 2190, 6e Avenue, St-Georges ouest, P.Q./G5Y 3X2.

DEBITEUR

Avs est, par les présentes, donné que Normand Bernier, du 19, Victor Hugo, app. 106, Lévis, P.Q., a fait cession de ses biens le 4e jour de juin 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de juin 1982, à 10:30 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, au 621, boulevard Charest est, Québec, P.Q. Daté de Québec, ce 9e jour de juin 1982.

LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES L.T.E.E. SYNDIC 621, boulevard Charest est Québec, P.Q./G1K 3J5 Téléphone: 525-4641

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC 350-11-00007-4-82 No Surintendant: 019623-019624

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de:

LUCE THIBODEAU-PAQUET, (233-388-719), Secrétaire domicilié au 480, 20e Rue, St-Georges ouest, Cte Beauce, P.Q./G5Y 4R8, et MICHEL PAQUET, (445-078-224), Photographe, demeurant à Route Rurale #1, St-Georges ouest, Cte Beauce, P.Q., ayant fait affaires sous la raison sociale de: "STUDIOS MICHEL PAQUET ENR.", au 2190, 6e Avenue, St-Georges ouest, P.Q./G5Y 3X2.

DEBITEUR

Avs est, par les présentes, donné que Luce Thibodeau-Paquet, du 480, 20e Rue, St-Georges ouest, Cte Beauce, P.Q., et Michel Paquet, de la Route Rurale #1, St-Georges ouest, Cte Beauce, P.Q., ont fait cession de leurs biens le 7e jour de juin 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21e jour de juin 1982, à 2:30 heures de l'après-midi, au Palais de Justice, au 795, Avenue du Palais, St-Joseph de Beauce, P.Q. Daté de Québec, ce 8e jour de juin 1982.

LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES L.T.E.E. SYNDIC 621, boulevard Charest est Québec, P.Q./G1K 3J5 Téléphone: 525-4641

ASSEMBLÉE ANNUELLE du CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Le 16 juin 1982 à 19h30, à l'auditorium de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, Québec. (3, avenue du Sacré-Coeur, Québec)

INVITATION

Toute la population et les usagers du Centre de services sociaux de Québec sont invités à y assister pour prendre connaissance du bilan des activités et des états financiers 1981-82. Les administrateurs et les gestionnaires de l'établissement seront présents pour répondre aux questions de l'auditoire.

* * *

On peut obtenir des renseignements supplémentaires au numéro 872-5400.

Bureaux à louer...

Edifice de prestige, à la jonction de Sainte-Foy, Sillery et Québec. 26,000 pi.ca. d'espaces à bureaux disponibles en grandes et petites superficies.

SODEROC LTÉE
871-9766

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis public

Nouvelle procédure relative aux entreprises de télévision par câble. Dans l'avis public 1981-107 du 29 décembre 1981 (l'avis de décembre), le Conseil a invité les parties intéressées à communiquer leurs observations au sujet des projets de révision de sa procédure visant à simplifier le traitement des demandes relatives à l'apport de changements mineurs à l'aire de desserte des entreprises de télévision par câble et à la distribution de signaux et services facultatifs à ces entreprises. Ces révisions permettront au Conseil de traiter ces demandes non litigieuses sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un avis public ou à une audience publique. Comme première étape de l'application de cette procédure, le Conseil invite les titulaires de la télévision par câble à demander la suppression des conditions de licence spéciales qui régissent leurs aires de desserte autorisées et la distribution des signaux et services facultatifs, et leur remplacement par une condition de licence générale, assurant à l'approbation préalable du Conseil l'apport de changements à ces chapitres (PN-82-42).

Entreprises de télévision par câble - Autre procédure relative aux demandes de majorations tarifaires. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce l'instauration d'une autre procédure de traitement des demandes de majorations tarifaires des titulaires de la télévision par câble. L'objectif de cette nouvelle procédure qui entre en vigueur immédiatement est de réduire davantage le fardeau de réglementation et les retards liés au traitement de ces demandes, tout en continuant de donner pleinement au public l'occasion de les examiner et de formuler ses observations. La nouvelle procédure permettra à tous les titulaires de la télévision par câble de déposer des demandes de majorations tarifaires en deux étapes dont les dates d'application proposées devront être séparées par un intervalle d'un an au moins. (PN-82-43).

Télévision payante-Phase II - Apport de demandes visant la diffusion de services de télévision payante. Le 21 avril 1981, dans l'avis public 1981-35, le Conseil a publié un appel de demandes de licences visant l'implantation de services de télévision payante au Canada et il a exposé quelques-unes des considérations principales dont il s'inspirerait lors de ses délibérations à ce propos. Le 18 mars 1982, dans la décision CRTC 82-240, le Conseil a autorisé six services de télévision payante facultatifs à offrir une gamme de services de programmation destinés à attirer divers auditoires. Il annonce maintenant qu'il est disposé à étudier des demandes visant à permettre aux entreprises de radiodiffusion de diffuser les services approuvés dans la décision CRTC 82-240. Le Conseil traitera

promptement les demandes et il invite les requérants à lui soumettre tous les documents pertinents le plus tôt possible. Ces demandes devront parvenir au plus tard le 15 juillet 1982 au Secrétaire général du Conseil, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2. Les demandes déposées après cette date seront examinées à une date ultérieure. Les formulaires de demande d'autorisation de diffuser des services de télévision payante seront disponibles aux bureaux principal et régional du Conseil. (PN-82-44).

Systèmes de télévision à antenne collective - Appel d'observations concernant les critères d'exemption de l'obligation de détenir une licence. Les systèmes de télévision à antenne collective (TVAC) sont en usage depuis plusieurs années au Canada. Ils sont installés principalement dans les immeubles d'appartements et les condominiums afin de recevoir et distribuer aux occupants des signaux éloignés tout en améliorant la réception des signaux locaux. Les systèmes TVAC desservent les immeubles à logements multiples de la même manière que les antennes extérieures desservent les maisons unifamiliales. Par ailleurs, contrairement aux antennes extérieures des maisons unifamiliales, les systèmes TVAC sont des entreprises de radiodiffusion et ils sont donc assujettis au pouvoir d'autorisation du Conseil. Toutefois, les systèmes TVAC sont exempts de l'obligation d'obtenir une licence depuis le 16 mars 1977, date à laquelle le Conseil a, conformément à l'article 17(1)(j) de la loi sur la radiodiffusion, exempté officiellement de cette obligation les systèmes qui satisfont à certains critères. Le Conseil invite les parties intéressées à lui soumettre leurs observations écrites sur la question de savoir si et dans quelle mesure et de quelle manière les critères d'exemption susmentionnés applicables aux systèmes TVAC, devraient être modifiés afin de permettre la distribution de services de radiodiffusion canadienne autorisés transmis par satellite. Les observations devront parvenir au plus tard le 15 juillet 1982, à J.G. Patenaude, Secrétaire général, CRTC, Ottawa K1A 0N2. (PN-82-44).

Tous les documents du CRTC sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence, de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies ou sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du CRTC, et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du CRTC en téléphonant aux bureaux du Conseil à Ottawa-Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6297; Vancouver (604) 666-2111.

Canada

Miracle Mart

UN CADEAU POUR PAPA!



Calculatrice Solaire Canon LS-4
Calculatrice de poche format carte de crédit avec 8 chiffres et mémoire à 3 touches. Fonctionne à partir de toute lumière ambiante.
19,88\$

Calculatrice Solaire Canon LS-2 à conversion métrique
40 conversions métriques et non-métriques, calculs en dollars et cents et mémoire.
29,88\$

Calculatrice Portative à imprimante Canon TP-8
Système d'imprimante thermique silencieux et compact, affichage de lecture facile, effectue la plupart des opérations.
39,88\$



198,88\$ & vous recevez un livret de coupons de 75\$!
Canon Sure Shot avec étui

Si facile à utiliser... mise au point automatique, avance automatique du film, flash automatique, exposition automatique! Objectif rapide et précis pour d'excellents résultats à tout coup.



À l'achat de tout appareil 35 mm, vous recevez un livret de coupons-rabais d'une valeur de 75\$ vous permettant d'économiser à l'achat de plusieurs accessoires & sur votre développement-photo!

À l'achat de certains accessoires Image nous vous remettons un livret de coupons-rabais sur le développement, d'une valeur de 25\$.

IMAGE

Objectifs Image avec livret de coupons de 25\$

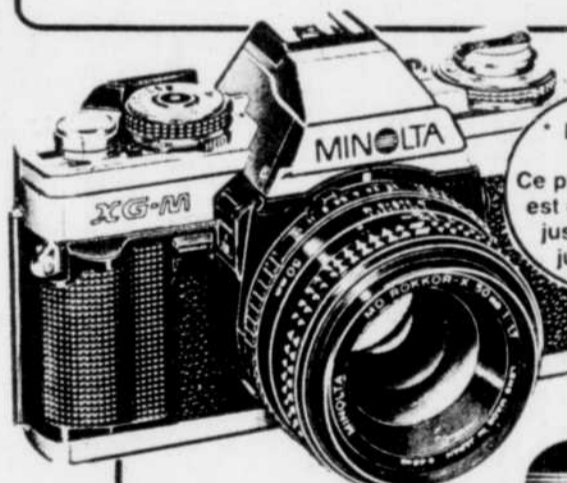
La combinaison parfaite! Objectif grand-angle 28 mm F/2.8 pour prises de vues à l'intérieur, grands groupes et paysages. Zoom 80-200 mm avec mise au point macro pour des gros plans saisissants! Se prête parfaitement aux portraits, sports, spectacles, paysages & voyages.

Un ensemble d'une valeur de 227,76\$

Zoom 80-200 mm seulement (Ord. 219,95)...148,88\$
Grand-angle 28 mm seulement (Ord. 119,95)...78,88\$



Les deux pour **199,88\$**



Dépêchez-vous! Ce prix de vente est en vigueur jusqu'au 26 juin 1982

268,88\$ & vous recevez un livret de coupons de 75\$!

Minolta XG-M avec objectif 50 mm F/2

Appareil 35 mm automatique avec débrayage manuel possible. Il n'y a qu'à choisir l'ouverture désirée et l'appareil se charge tout seul de sélectionner la vitesse d'obturation. Compatible avec de nombreux accessoires optionnels.
Ord. 319,95\$



58,88\$
Prix en vigueur jusqu'au 26 juin '82.

Magnétocassette/radio AM/FM Sanyo M2555

- sintonisateur précis à curseur
- ampli puissant 1900 MW
- système de contrôle variable

Ord. 149,95\$ **118,88\$**

Radio cassette AM/FM stéréo Sanyo M9901

- commandes de volume gauche & droit séparées
- indicateur FM stéréo à luminodiode
- micros électrostatiques intégrés
- alimentation CA/CC et antenne télescopique



tasco

58,88\$

Jumelles Tasco 2008 Zip 10x50

Mise au point ZIP ultra-rapide avec verres entièrement traités et oculillons de caoutchouc rétractables. Etui et courroie compris.

34,88\$

Jumelles Tasco 304 7x35

Jumelles de style européen pour usage général au verre entièrement traité. Etui et courroie compris.

En vente dans tous les magasins Miracle Mart

Environnement Québec surveille un déversement d'acide aux Mines Gaspé

MURDOCHVILLE (PC) — Des spécialistes du ministère québécois de l'Environnement et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche continuaient hier de surveiller très étroitement l'évolution de la situation, à la suite d'un déversement majeur d'acide sulfurique survenu aux installations des Mines Gaspé, à Murdochville.

Le coordonnateur d'urgence-environnement en Gaspésie, M. Gérard Lemieux, a déclaré que des mesures avaient été prises afin d'éviter que cet acide hautement toxique n'atteigne la rivière York, une rivière à saumon qui coule à environ trois milles des installations de la compagnie.

Le déversement attribuable au bris d'une valve de drainage sur une conduite du réseau d'entreposage de l'acide s'est produit durant la fin de semaine des 5 et 6 juin mais ce n'est que le 7 que la compagnie s'en est rendue compte.

M. Lemieux a révélé que son service avait été informé par la compagnie la même journée d'un bris qui aurait entraîné une fuite de 20 à 40 tonnes d'acide sulfurique.

Fuite importante

Une nouvelle évaluation faite vendredi a cependant révélé que la quantité d'acide qui s'était échappé s'établissait à 3,600 tonnes ou environ 450,000 gallons.

M. Lemieux a déclaré que l'on ignorait pour le moment si cette grande différence était attribuable à une erreur d'évaluation ou à un second déversement.

L'acide s'est répandue dans une lagune de rétention. Selon la compagnie, la rivière ne court aucun danger dans l'immédiat puisque que l'on estime qu'il faudrait entre 25 et 45 jours pour que l'acide s'infilte jusque-là.

Sur la recommandation du ministère de l'Environnement, l'entreprise filiale des Mines Noranda a déversé quelque 150 tonnes de chaux dans la lagune pour neutraliser son contenu.

Des digues ont aussi été érigées pour bloquer toutes les issues possibles.

bloquer toutes les issues possibles.

Par ailleurs, des relevés effectués par le ministère de l'Environnement ont révélé que le PH de la rivière était passé de 6,8 samedi, à 5,3 hier. Le porte-parole qui a communiqué ces chiffres n'a cependant pu préciser si les relevés avaient été effectués au même endroit et si on pouvait les interpréter formellement comme le signe d'une détérioration de la qualité de l'eau. D'autres relevés devaient être faits aujourd'hui.

Selon M. Lemieux, le déversement ne présente cependant aucun danger pour les humains parce qu'il n'y a aucune prise d'aqueduc dans la rivière.

POUR UN SUPER PAPA POUR UN SUPER PAPA POUR UN SUPER PAPA POUR UN SUPER PAPA POUR UN SUPER PAPA

T-SHIRTS

Tous nos T-shirts en vente. Grande variété de modèles et couleurs en mélanges de poly-coton et en acrylique.

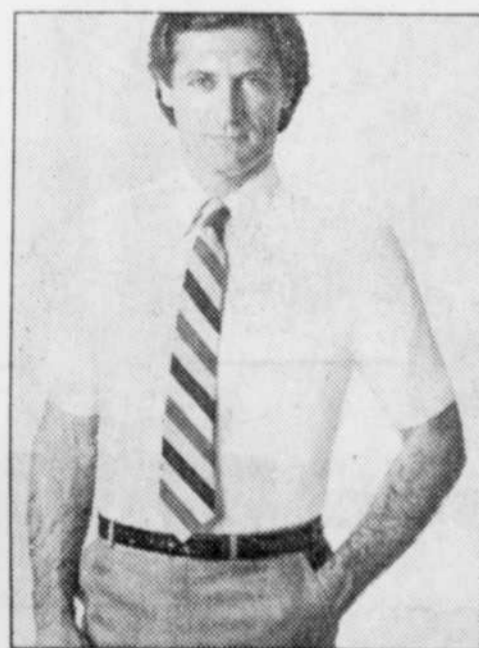
899
et plus

OFFRE SPÉCIALE

Quelque chose de plus pour un 'super' papa.

Tasses à café: «T'es super papa»

249



CHEMISES HABILLÉES À MANCHES COURTES

Nos chemises habillées à manches courtes sont lavables à la machine. Elles sont offertes dans un choix de couleurs.

999
et plus

PRIX DE SOLDE



ROBES DE CHAMBRE

Toutes nos robes de chambre sont en vente. De fabrication canadienne, elles sont offertes dans une grande variété de couleurs et de tissus. Elles sont toutes lavables à la machine.

2499
et plus

PRIX DE SOLDE



BLAZERS

Nos blazers de coupe classique, confectionnés au Canada selon nos spécifications, sont offerts dans les tons de bleu, brun et tan. Seulement

8499

Pantalons en natté, assortis à ces blazers, au prix spécial de 24,99 \$.



CHEMISES HABILLÉES COUTURIER

Notre entière collection de chemises habillées à manches longues couturier Nino Ceruti, en exclusivité chez Tip Top, est en vente. Choisissez parmi notre sélection de couleurs à la mode: unies, rayées ou ton sur ton.

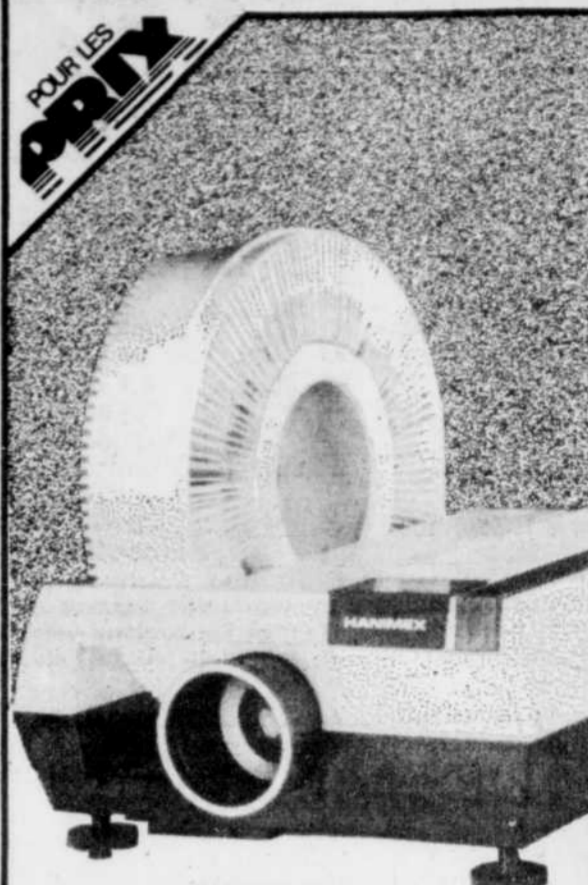
1499
et plus

TIP TOP

Payez moins pour paraître mieux.

PLACE QUEBEC • GALERIES CHAGNON • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS
• PLACE DU ROYAUME—CHICOUTIMI • GALERIES DE LA CAPITALE

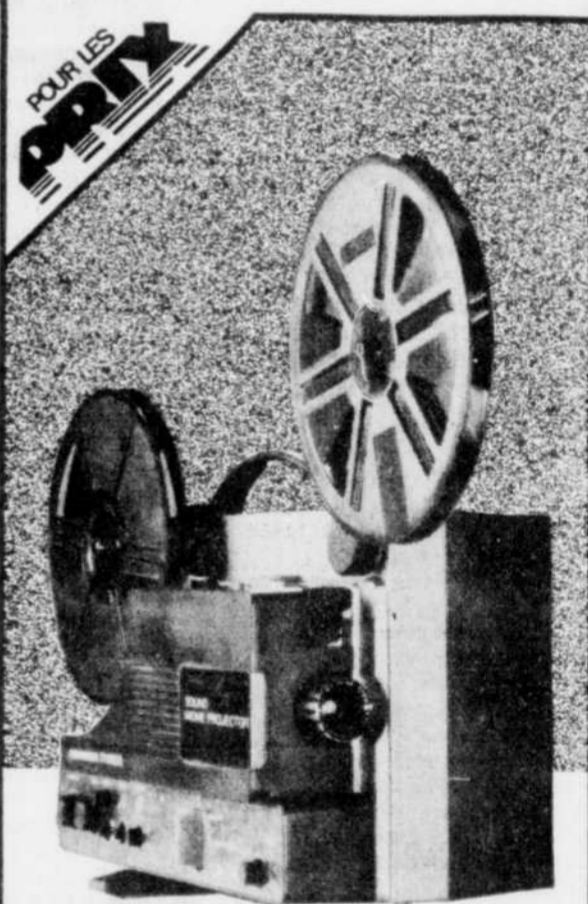
POUR LES **PRIX**
POUR LE **CHOIX**
HANIMEX



148\$

PROJECTEUR À DIAPOSITIVES 1500 RF

- magasin rotatif (120 diapositives)
- mise au point par télécommande
- lampe au quartz halogène pour des images brillantes
- votre meilleur achat



258\$

PROJECTEUR CINÉ HANIMEX SR 8600

- Super 8 sonore
- Possibilité d'enregistrement et de surimpression
- Variation de vitesse possible
- Lampe au quartz
- Prix fantastique

Ces prix sont en vigueur dans tous les Studios Gosselin Ltee et sont sujets à changement sans préavis. Le texte prévaut sur les illustrations en toutes occasions.

LES STUDIOS GOSSELIN
DIVISION PHOTOGRAPHIE

- | | | |
|------------------------------|------------------------|----------------|
| LEVIS | 102 Rte KENNEDY | 833-5860 |
| | 10 Ave BÉGIN | 837-8868 |
| QUEBEC | 12 Côte de la FABRIQUE | 692-4515 |
| STE-FOY | 3207 Ch. SAINTE-FOY | 653-3220 |
| | 2600 Boul. LAURIER | 656-6309 |
| | Complexe Centre-Ville | |
| SHERBROOKE | RIMOUSKI | SAINTE-GEORGES |
| PLESSISVILLE | THETFORD MINES | MONTMAGNY |
| | | JONQUIERE |
| 13 MAGASINS POUR VOUS SERVIR | | |